

# Les choses essentielles

## Tome 1

*Conclusion d'un mois de recherches en fonction des  
aléas, de mes pérégrinations et discussions*

Le sommaire est un ensemble de liens renvoyant aux différents documents présents. Il suffit de cliquer dessus. Ce document est en version 1 il est toujours en construction

# Sommaire

## 1. Définitions

- ❖ Différence entre didactique et pédagogie
- ❖ Objectif
- ❖ Compétence
- ❖ Connaissance
- ❖ Capacité
- ❖ Attitudes indispensables
- ❖ Transversalité des apprentissages
- ❖ Interdisciplinarité des apprentissages
- ❖ Pluridisciplinarité
- ❖ Transdisciplinarité
- ❖ Plurifonctionnalité
- ❖ Plurivalence
- ❖ Polyvalence
- ❖ Séance
- ❖ Séquence
- ❖ Les différences entre enseignement, éducation, instruction ?
- ❖ Les 7 phases d'une situation problème
- ❖ L'étayage
- ❖ Les sciences cognitives
- ❖ Les neurosciences
- ❖ La neurosédation
- ❖ L'évaluation
- ❖ Programmation
- ❖ Progression
- ❖ Remédiation
- ❖ Etayer
- ❖ Multimodal
- ❖ Proaction
- ❖ Enseignement
- ❖ Gestion de classe

- ❖ Les groupes : besoin ; niveau, d'intérêt ...
- ❖ Situation d'apprentissage
- ❖ Taxonomie
- ❖ Zone proximale de développement

## 2. Les connaissances

- ❖ 3 modèles d'apprentissages
  - Le modèle transmissif
  - Le modèle behavioriste
  - Le modèle constructiviste
- ❖ Le cognitivisme
- ❖ Le connectivisme
- ❖ Le triangle pédagogique
- ❖ Les courants pédagogiques
- ❖ Les théories des intelligences multiples
- ❖ La classe flexible
- ❖ Schéma récapitulatif des intelligences multiples
- ❖ Les 5 focales de l'analyse de pratique
- ❖ B.O du maître formateur
- ❖ Les missions du maître formateur
- ❖ Les 21 mesures de l'enseignement des math : Rapport Villani
- ❖ Le conseil école-collège
- ❖ Les 108 h
- ❖ Un résumé des différentes démarches d'apprentissage
- ❖ La réforme du collège
- ❖ Le référentiel de compétence du professeur des écoles
- ❖ Les 25 mesures de la loi de refondation de l'école
- ❖ Gérer les comportements difficiles
- ❖ Les P.A.P
- ❖ Les P.P.R.E
- ❖ Le P.P.S
- ❖ Le résumé de mon projet d'école
- ❖ Les items du socle commun
- ❖ La typologie des erreurs
- ❖ Le résumé du rôle du conseiller pédagogique de circonscription
- ❖ Quels ajustements pour les programmes ? (en français pour le cycle 2)

- ❖ Quels ajustements pour les programmes ? (en français(pour le cycle 3)
- ❖ Quels ajustements pour les programmes de mathématiques pour le cycle 2 et 3
- ❖ Quels ajustements pour les programmes d'enseignement morale et civique ?
- ❖ L'éducation nouvelle
- ❖ Les TICE à l'école
- ❖ Le rôle du conseil des maître, du conseil d'école, du conseil de cycle
- ❖ Le conseil de classe et le conseil d'administration
- ❖ La réflexivité
- ❖ Le RASED
- ❖ Le C.M.P
- ❖ Le P.R.E (à définir)
- ❖ Le SESSAD
- ❖ La constante macabre
- ❖ La méthode heuristique des mathématiques
- ❖ Les 4 priorités du ministère de l'éducation nationale (Avril 2018)
- ❖ Les horaires d'enseignement au cycle 2 et 3
- ❖ La pyramide des besoins de Maslow (et son adaptation, pédagogique)
- ❖ Les besoins de l'enfant à l'école maternelle
- ❖ Résumé des assises de la maternelle

### **3. Les dates importantes**

### **4. Les biographies**

### **5. Les sigles et initiales**

### **6. Les vidéos et extraits**

### **7. Articles importants**

### **8. Les questions pour préparer l'oral**

Dans cette partie ne sont référencées que les questions pour lesquelles je me suis essayé à une réponse mais la liste exhaustive est en bas du document.

- a. Comment aider un collègue en difficultés ?
- b. Sur quelles références vous appuyez-vous ?
- c. Comment réagit face à une collègue qui estime ne pas avoir besoin de préparation écrite pour enseigner ?
- d. Quels types de gestes professionnels sont transférables ?
- e. En tant que maître formateur, que faire si un stagiaire ne veut pas faire d'évaluation ?

f. Quelles usagées du numérique ?

## 1. Définitions

### **Différence entre didactique et pédagogie :**

La didactique est attachée aux contenus disciplinaires et à leur processus d'apprentissage alors que la pédagogie donne un style d'enseignement sur le terrain.

La didactique est fortement ancrée dans sa discipline, la pédagogie traverse les disciplines par des méthodes, des actions et des attitudes. Celles-ci renvoient à l'image de l'enseignant dans sa classe.

La didactique est une réflexion sur la transmission des savoirs, alors que la pédagogie est orientée vers les pratiques d'élèves en classe. La pédagogie s'attache au fonctionnement de la classe dans son ensemble, pas seulement aux savoirs. Elle s'intéresse aussi aux modes de relations entre les individus, à l'environnement et aux conditions de travail dans le processus d'apprentissage. Elle s'adapte aux multiples événements pouvant survenir dans une classe.

Le pédagogue prendra dans un premier temps la place du didacticien pour analyser la nature des contenus de sa discipline et identifier le public.

Le choix d'exercices et d'applications associés seront décidés dans un second temps. Le style pédagogique sera corrélé à la personnalité de l'enseignant.

Le didacticien se demandera :

- Quelles sont les connaissances à faire passer ?
- Comment les élèves vont-ils les intégrer ?
- Quel est le processus d'apprentissage à mettre en œuvre ?

Il se concentre sur sa discipline, il s'interroge sur les concepts à intégrer dans le niveau de formation requis et apprécie la cohérence entre les savoirs et leur progression.

Le pédagogue se dira :

- Quelle organisation mettre en place ?
- Quelle transmission des savoirs dans le cadre de la classe ?
- Quel enchaînement dans les applications ?

Il cherche avant tout à répondre aux questions posées par les difficultés d'apprentissage observées sur le terrain. C'est un praticien dont la source est l'action et l'expérimentation.

**Ces deux disciplines sont donc complémentaires.**

**Objectif :**

Les objectifs pédagogiques sont « tout ce qu'un individu doit apprendre ».

Les objectifs se situent « du point de vue de l'enseignant » : ils montrent une intention pédagogique de l'enseignant à l'égard de l'apprenant. Aujourd'hui, les objectifs sont définis selon :

- le niveau d'activité intellectuelle (connaissance, analyse, compréhension...)
- le type d'apprentissage (méthode, stratégie, attitude...)
- une catégorisation des opérations cognitives et affectives (savoir, savoir-faire, savoir-être).

**Compétence :**

Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes. Maîtriser une compétence, c'est pouvoir mobiliser et réinvestir des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans une situation donnée. Les compétences sont évaluables. On ne peut observer la compétence d'un individu que par la réalisation des tâches demandées au moment d'une évaluation (performance ou comportement observable).

Une compétence est « l'ensemble des comportements potentiels (affectifs, cognitifs, psychologiques) qui permettent à un individu d'exercer efficacement une activité considérée généralement comme complexe ». La compétence se situe du « point de vue de l'élève » : c'est un savoir ou savoir-faire que l'apprenant doit intégrer.

**Source** : <https://preparerlecrpe.files.wordpress.com>

**Connaissance** : savoirs à acquérir et à mobiliser dans le cadre des enseignements disciplinaires.

**Capacités** : aptitudes à mettre en œuvre les connaissances dans des situations variées.

**Attitudes indispensables** : ouverture aux autres, goût de la recherche de la vérité, respect de soi et d'autrui, curiosité, créativité.

**Transversalité des apprentissages** : Un apprentissage transversal dépasse le cadre d'une discipline scolaire : il n'est inscrit dans aucun programme officiel (donc il ne relève pas de la pluridisciplinarité).

**Interdisciplinarité** : établir des liens entre les disciplines.

**Interdisciplinarité** (ou Intégration des matières) : Stratégie d'enseignement consistant à viser, dans une même activité d'apprentissage, à l'aide d'un même thème ou sujet, des objectifs provenant de deux ou plusieurs programmes d'études différents.

### **Interdisciplinarité**

Différentes disciplines collaborant à l'approche d'un sujet. Les disciplines sont utilisées quand on en a besoin ; elles correspondent à une somme de moyens (exemple : sujet d'étude, projet). Aider les élèves à apprendre G. DE VECCHI

**Pluridisciplinarité** : pratiquer plusieurs disciplines. (Exemple : travail sur un thème comme la préhistoire dans différentes disciplines)

**Transdisciplinarité** : travailler des compétences transversales au-delà des clivages disciplinaires.

**La pluridisciplinarité** est à considérer comme un état : c'est l'association, la juxtaposition de plusieurs disciplines. En elle-même la pluridisciplinarité n'est pas une démarche pédagogique, mais elle induit des démarches pédagogiques : l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité.

**L'interdisciplinarité** : c'est une démarche pédagogique qui est fondée sur le décloisonnement des disciplines. Les disciplines associées, tout en gardant leur spécificité, participent à un projet collectif en y apportant leurs savoirs et leurs méthodes. Elles collaborent et échangent entre elles pour répondre aux besoins de l'action et de la compréhension. L'interdisciplinarité est au service des disciplines dans un souci de retombée ou d'utilité directe à court ou moyen terme dans la discipline.

**La transdisciplinarité** : souvent la mise en œuvre d'un travail commun engendre une complexité qui dépasse les cadres disciplinaires et implique le renforcement et / ou l'acquisition de compétences communes (transversales) aux disciplines associées. C'est donc là l'occasion d'utiliser la spécificité de chacune de ces disciplines pour atteindre ces objectifs communs (compétences transversales).

**Plurifonctionnalité** : assumer de multiples tâches liées à l'acte d'enseignement.

**Plurivalence** : enseigner plusieurs disciplines

**Polyvalence** : maîtriser les disciplines, leurs connexions et les compétences transversales susceptibles d'assurer la cohérence et le sens des apprentissages construits par les élèves

**Séance** : Une unité de temps, étape de séquence, pour atteindre un ou plusieurs objectifs précis et évaluables.

**Séquence** : Ensemble de plusieurs séances pour atteindre un objectif, voire une compétence

Situation problème : « Situation didactique dans laquelle il est proposé au sujet une tâche qu'il ne peut mener à bien sans accomplir un apprentissage précis. Cet apprentissage constitue le véritable objectif de la situation problème. C'est « une situation qui fait problème » et qui, à ce titre, incite l'élève à se mettre en route pour le résoudre ; et « une situation qui contient un problème » et qui, à ce titre, invite l'élève à chercher à comprendre et à acquérir les savoirs qui lui permettront de le résoudre. ».

Philippe MEIRIEU, « Faire l'école, faire la classe », 2004

### **Quelles différences entre enseignement, éducation et instruction ?**

Il y a bien de la différence entre les deux termes : le mot « **éducation** » est directement issu du latin *educatio* du verbe *ducere* qui signifie conduire, guider. En particulier dans le domaine des valeurs.

**Instruire**, l'instruction, c'est en revanche transmettre à la génération future un certain nombre de connaissances.

**L'enseignement** c'est le fait de transmettre des connaissances

Source Daniel Sallenave (France culture)

Instruire signifie dispenser des connaissances, des savoirs et savoir-faire. L'instruction désigne les connaissances dispensées par l'enseignement ou acquises par l'étude : lire, écrire et compter. Instruire, c'est transmettre des connaissances, constituer une éducation par la raison.



**Les sept phases d'une situation-problème** : Chaque activité présente sept phases qui seront développées dans chaque situation :

1. Mise en situation

Afin que les enfants s'impliquent, la situation doit être motivante pour tous, s'inscrire dans une situation réelle de classe (projet d'école, projet de classe, thème précis ou vie quotidienne) et aboutir à une production concrète.

2. Emergence du problème

Chaque élève doit s'approprier le problème posé et se lancer un défi pour le résoudre. Il est nécessaire que la classe verbalise collectivement la problématisation pour s'assurer que chacun a bien compris et s'approprie le même problème.

3. Phase de recherche et de verbalisation

C'est une phase de découverte, d'exploration, où les enfants s'investissent, s'interrogent sur des moyens de résolution. Elle se fait souvent en atelier, parfois individuellement. La recherche en groupe permet une variété et une richesse des échanges. L'enseignant participe activement à cette phase pour stimuler, relancer, encourager. Il aide les élèves à adopter des stratégies efficaces qui les amènent à prendre conscience de leurs réussites et de l'inefficacité de certaines stratégies : c'est ainsi qu'ils vont pouvoir progresser et poursuivre leurs recherches.

4. Phase de validation

Les enfants testent une des stratégies efficaces pour résoudre le problème et ainsi valider la solution. Lors de cette phase, les enfants qui n'avaient pas trouvé la solution s'approprient celle des autres. L'enseignant accompagne l'enfant dans sa prise en compte des critères nécessaires pour aboutir à la résolution.

5. Phase de conceptualisation

Cette phase permet de faire la synthèse de ce que l'on a appris. Elle se traduit par la prise de conscience de l'utilité de ce qui a été construit précédemment : affichage référent, fiche conseil, acquisition de techniques, de nouvelles connaissances. Dans cette phase, l'enfant réalise qu'il acquiert des compétences précises (« être capable de... »), qu'il pourra réinvestir dans d'autres situations.

6. Phase d'entraînement et de réinvestissement

L'enseignant se rend compte au cours de cette phase que certains enfants utilisent les stratégies efficaces trouvées auparavant dans une situation donnée et qu'ils peuvent les

transférer dans une situation différente. C'est également au cours de cette phase qu'il apporte son aide aux enfants n'utilisant pas ces stratégies afin de remédier à leurs difficultés. Cette phase est le plus souvent effectuée de manière différée pour que l'enfant ne soit pas uniquement dans une phase d'imitation mais bien de transfert de compétences.

### 7. Phase d'évaluation

A la fin de chaque situation se trouve une phase d'évaluation. Elle est, elle aussi, le plus souvent différée pour la même raison. Néanmoins, l'enseignant évalue les élèves tout au long des séances sur leurs compétences langagières, mais aussi leurs capacités à s'investir et à s'engager dans l'activité.

**Etayage** : « Ensemble des interactions d'assistance de l'adulte permettant à l'enfant d'apprendre à organiser ses conduites afin de pouvoir résoudre seul un problème qu'il ne savait pas résoudre au départ. Il y a 6 points :

- L'enrôlement (reformulation du but de la tâche, motivation, soulever l'intérêt, donner envie d'apprendre)
- La réduction des degrés de liberté (donner quelques orientations, quelques explications supplémentaires)
- Le maintien de l'orientation (apporter un soutien, des encouragements centrés seulement sur la tâche)
- La signalisation des caractéristiques déterminantes (souligner les critères de réalisation et de réussite de la tâche : conceptualisation)
- Contrôle de la frustration (éviter le découragement lors d'échecs répétés)
- La démonstration (exemples ou modèles utiles) »

Définition de **Bruner**

### **Les sciences cognitives**

« Les sciences cognitives sont définies comme un ensemble de disciplines scientifiques visant à l'étude et à la compréhension des mécanismes de la pensée humaine, animale ou artificielle, et plus généralement de tout système cognitif, c'est-à-dire tout système complexe de traitement de l'information capable d'acquérir, de conserver et de transmettre des connaissances. »

**Les neurosciences** : « Ce champ disciplinaire concerne l'étude du fonctionnement du système nerveux depuis les aspects les plus élémentaires : moléculaires, cellulaires et

synaptiques jusqu'à ceux, plus intégratifs, qui portent sur les fonctions comportementales et cognitives ».

Source CNRS

### **La Neuroéducation (nouvelle discipline)**

Discipline scientifique émergente, à la croisée des neurosciences, de la psychologie et de l'éducation, la neuroéducation se donne pour objectif de rendre compte aux éducateurs, enseignants et professeurs, des meilleures stratégies et méthodes d'enseignement, à partir des découvertes scientifiques sur la mémoire, le langage et l'apprentissage.

L'émergence de la neuroéducation se fonde sur 3 découvertes majeures :

- ✓ L'apprentissage modifie l'architecture du cerveau
- ✓ L'architecture du cerveau à un instant donné influence et contraint les apprentissages
- ✓ L'enseignement et les pratiques pédagogiques influencent les effets de l'apprentissage sur le cerveau des élèves

**L'évaluation** : L'évaluation consiste en une prise d'informations sur des performances ou des comportements qui sont ensuite rapportées à des objectifs à atteindre ou à des normes.

Source pour compléter :

<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-prioritaire/ressources/theme-2-perspectives-relatives-a-laccompagnement-et-a-la-formation/que-signifie-ab-evaluer-les-eleves-bb>

**Programmation** : Organisation logique de contenus de l'acquisition d'un savoir s'inscrivant dans une durée fixe et déterminée. La programmation ne tient pas compte des cheminements différenciés des personnes

- ✓ De cycle : C'est l'organisation logique des contenus dans le temps ; elle évite la répétition de certains sujets ; elle est déterminée en conseil de cycle
- ✓ De classe : Elle est définie dans chacune des années du cycle ; elle est de la responsabilité du maître de la classe

**Progression** : C'est une organisation réfléchie d'un savoir liée au cheminement cognitif et mental de l'apprenant. Elle s'articule autour d'une évaluation diagnostique et aussi d'une évaluation en cours d'apprentissage. Ou plus simplement, c'est une suite d'étapes, à construire sur chaque période, dans lesquelles chaque connaissance est déduite de la précédente.

**Remédiation** : En pédagogie, la remédiation est un dispositif plus ou moins formel qui consiste à fournir à l'apprenant de nouvelles activités d'apprentissage pour lui permettre de combler les lacunes diagnostiquées lors d'une évaluation formative.

**Etayer** : L'étayage, lié au concept de "zone proximale de développement", est défini comme "l'ensemble des interactions d'assistance de l'adulte permettant à l'enfant d'apprendre à organiser ses conduites afin de pouvoir résoudre seul un problème qu'il ne savait pas résoudre au départ."

**Multimodal** : dans le cadre d'un document numérique cela veut dire qui comprend des informations auditives ou visuelles

**Proaction** : c'est une modalité de différenciation pédagogique qui vise à aménager la tâche en amont :

- ❖ La pro-action « Passerelle »
  - ✓ L'enseignant aménage les conditions d'accès à la situation, d'effectuation de la tâche, du déploiement de l'activité requise dans la séance à venir.
  - ✓ L'intention est d'aménager une passerelle pour « monter à bord » de la séance
  
- ❖ La pro-action "faire-refaire"
  - ✓ L'enseignant fait « effectuer » la tâche qui sera réeffectué dans la séance à venir.
  - ✓ L'intention est d'aménager les conditions du « lever le nez du guidon ».
  
- ❖ La pro-action "fil-rouge"
  - ✓ L'enseignant propose dans le temps pro-actif une tâche ou une situation relevant du même enjeu (compétence, objectif) que celui de la séance à venir. Il reste que, au cours de celle-ci, l'élève rencontrera une tâche inconnue.
  - ✓ L'intention est d'aménager des « pas de côté » susceptibles de dégager l'essentiel des accessoires

Source : [http://www.ac-grenoble.fr/ien.montelimar/IMG/pdf/les\\_outils\\_pour\\_la\\_classe\\_8-\\_la\\_pro-action\\_une\\_alternative\\_a\\_la\\_remediation.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/ien.montelimar/IMG/pdf/les_outils_pour_la_classe_8-_la_pro-action_une_alternative_a_la_remediation.pdf)

**Enseignement** : Ensemble des stimuli exercés par un enseignant à l'égard d'un élève et visant à susciter l'atteinte d'objectifs d'apprentissage par celui-ci. Au sens étroit, les activités

d'enseignement concernant les activités d'apprentissage (et d'évaluation formative) proposées à l'élève par l'enseignant.

**Gestion de la classe :** Elle résulte de l'ensemble des actions (clarifier, contrôler, stimuler, respecter) par lesquels l'enseignant aménage l'environnement éducatif de son groupe d'élèves afin de favoriser l'atteinte par ceux-ci des objectifs d'apprentissage

### **Groupes de niveau :**

L'expression ne recouvre pas la même réalité pour tout le monde

- regroupement des élèves selon leur niveau de connaissance (bons élèves, moyens ou
- regroupement selon leur rythme de travail (élèves lents, rapides)
- regroupement selon leurs capacités ou méthodes de travail (élèves à "dominante" visuelle ou auditive, élèves "scolaires" ou créatifs, ) .. leurs habiletés, performances et compétences

### Difficultés et limites à dépasser :

- Les groupes de niveau peuvent être une manière de ne pas prendre en compte l'hétérogénéité (en donnant le même enseignement à tous, mais à des niveaux, selon des rythmes différents), masquant ainsi la nécessité d'une véritable analyse des besoins.
- Les groupes de niveau sont souvent trop rigides dans leur composition, leurs méthodes ou leur progression ; manque de mobilité des élèves qui se trouvent catalogués pour l'année dans tel ou tel groupe.
- Les élèves peuvent mal vivre d'être catalogués par leur appartenance à tel ou tel groupe.
- Dans le cas de groupes de capacité ou de méthode la répartition n'est pas toujours aussi interdisciplinaire qu'on pourrait le souhaiter (ex. : un élève logique en math. et illogique en français).

### **Groupes de besoin**

Ce peut être l'outil du soutien et de l'approfondissement.

Exemple : l'année scolaire commence avec le groupe-classe puis au bout de quelques semaines, on peut constituer des groupes pour répondre aux besoins répertoriés : reprise de connaissances qui auraient dues être acquises antérieurement et qui font encore défaut, apprentissage méthodologique dans tel ou tel domaine, prolongement du travail dans une perspective plus créative,.....

Ce système suppose :

- une programmation précise des apprentissages dans chaque discipline, une analyse précise des besoins et des tâches, une définition des objectifs opérationnels précisant clairement les résultats attendus.
- des procédures d'évaluation assez fines pour repérer les besoins de chaque élève ou du groupe d'élèves.
- un repérage rigoureux des savoirs et des savoir-faire requis pour chaque discipline et de leur articulation mutuelle.
- un travail d'invention pédagogique pour proposer aux élèves des moyens et des méthodes différenciés selon leurs besoins.

### **Groupes d'intérêt :**

- pendant un laps de temps limité
- autour d'un thème ou d'un projet proposé par l'enseignant ou par les élèves
- peuvent se constituer librement par affinité (éventuellement avec des élèves de section différente)

### Avantages :

- permet à l'élève de changer de décor, d'habitudes, de professeur. Ainsi ce peut être un bon levier pour un déblocage.

### Inconvénients et limites :

- l'élève risque de ne pas prendre au sérieux ce travail et ne pas en tirer le meilleur profit
- le regroupement par affinité est parfois un point d'appui intéressant, mais parfois un inconvénient (choix motivé par la sympathie éprouvée par le formateur ou les membres du groupes et non par la tâche).
- de ce fait l'élève risque de refuser des formations qui auraient pu lui être utiles.

### **Groupe d'apprentissage**

Groupe de travail dans lequel le formateur s'assure de la participation de chaque membre par une distribution opportune des matériaux de travail, et de la progression de chacun d'entre eux par la mise en place d'un mode de fonctionnement du groupe garantissant l'effectuation individuelle de l'opération mentale requise.

Source : Apprendre...oui, mais comment. Ph Meirieu- glossaire

## **Situation d'apprentissage**

Situation (ensemble de dispositifs) dans laquelle un sujet s'approprie de l'information à partir du projet qu'il conçoit. Il s'appuie, pour ce faire, sur des capacités et des compétences déjà maîtrisées qui lui permettent d'en acquérir de nouvelles. Les situations d'apprentissage peuvent ainsi apparaître en dehors de toute structure scolaire et de toute programmation didactique.

Source : Apprendre...oui, mais comment. Ph Meirieu- glossaire

**Taxonomie** : Organisation hiérarchique des objectifs.

## **Zone proximale de développement**

La définition que donne Vygotski de la zone proximale de développement est la suivante : "c'est la distance entre le niveau de développement actuel tel qu'on peut le déterminer à travers la façon dont l'enfant résout des problèmes seul et le niveau de développement potentiel tel qu'on peut le déterminer à travers la façon dont l'enfant résout des problèmes lorsqu'il est assisté par l'adulte ou collabore avec d'autres enfants plus avancés".

Autrement dit, le développement actuel marque ce qu'un individu maîtrise déjà seul, le type et le niveau de fonctionnement cognitif qu'il est capable de mettre en oeuvre de façon autonome pour résoudre un problème.

La zone proximale marque ce qui peut constituer la prochaine étape de son développement pour peu qu'une interaction sociale (avec un adulte ou des pairs) soit initiée.

Le médiateur doit situer son intervention dans la zone proximale de développement pour permettre à l'apprenant de dépasser ses compétences actuelles grâce à une activité conjointe avec le médiateur ou avec d'autres apprenants.

Le médiateur doit également permettre l'intériorisation des procédures acquises dans l'interaction sociale pour que l'apprenant puisse les mettre en oeuvre de façon autonome, c'est à dire les intégrer dans le développement actuel.

Par ailleurs, les apprentissages, médiatisés avant de pouvoir être autonomes, vont "tirer le développement vers le haut", c'est à dire qu'ils vont permettre un "développement en spirale", pour reprendre l'expression utilisée par Doise et Mugny. En effet, l'activité de médiation dans la zone proximale de développement a pour conséquence, si elle est bien conduite, de permettre à l'apprenant de fonctionner conjointement avec autrui à un niveau supérieur à ce qu'il était capable de faire seul et, dans un second temps, de fonctionner seul à ce niveau atteint en groupe.

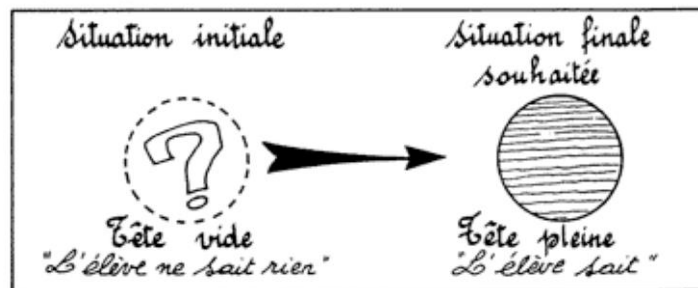


## 2. Connaissances

**3 modèles d'apprentissages** (ajouter cognitivisme et socio constructivisme)

**A lier aux vidéos :** <https://www.youtube.com/watch?v=Cs-xsvvtEZA&t=5s>

### 1. Le modèle transmissif



C'est le modèle qui correspond à la conception empirique de l'enseignement. Il est basé sur deux présupposés :

- ✓ La neutralité conceptuelle de l'élève. Avant l'enseignement, l'élève n'a pas de conception personnelle sur le sujet à aborder ; il est assimilé à un vase vide, ou à une cire sans empreinte.
- ✓ La non déformation du savoir transmis. Si l'enseignant expose clairement son sujet et si les élèves écoutent bien (éventuellement en posant une ou deux questions), ils vont assimiler le message tel qu'il a été transmis. Des exercices d'entraînement permettront d'ancrer les nouvelles connaissances.

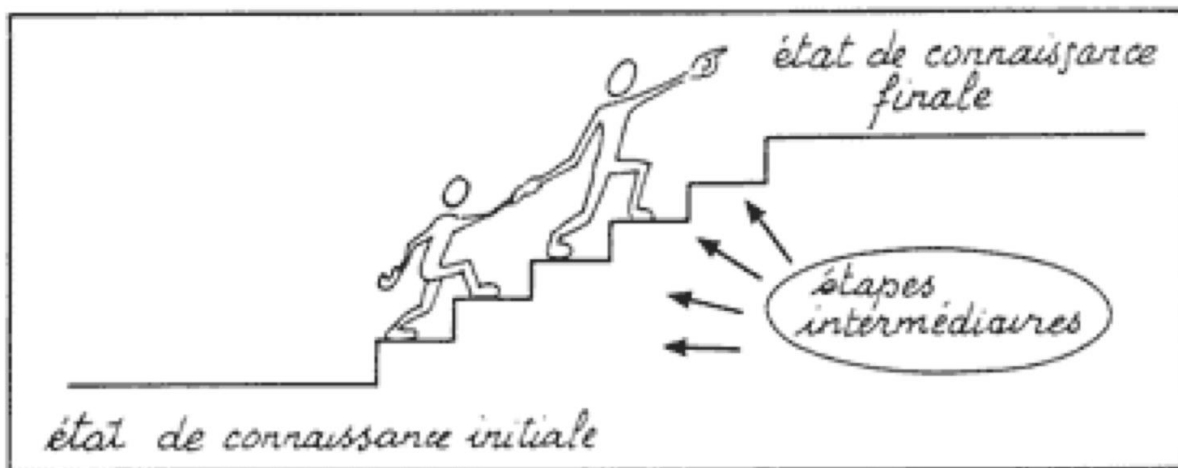
Le rôle de l'enseignant est d'expliquer clairement. Le rôle de l'élève est d'écouter attentivement. Les erreurs de l'élève sont des accidents dus à une écoute insuffisante ou à une mauvaise explication. On y remédie par une nouvelle explication et une écoute plus attentive.

Avantages : L'enseignement basé sur ce modèle est le plus économe en temps et en moyens. Il est adéquat si les apprenants sont motivés et attentifs (cours universitaire par exemple).

Limites : Elles dépendent de la validité des deux présupposés : Si une conception initiale inadéquate existe elle risque de ne pas être remise en cause, et d'interférer avec la nouvelle connaissance. Ce qui est dit par l'enseignant n'est pas toujours entendu de la même façon par tous les élèves.

## 2. Le modèle behavioriste

Le présumé est ici que l'on ne peut pas savoir ce qui se passe dans la tête de l'élève qui est assimilée à une boîte noire, L'enseignant doit alors se baser sur les comportements observables du sujet, c'est-à-dire les réponses qu'il fournit aux questions posées ou les démarches utilisées pour résoudre un problème. L'objectif d'apprentissage est décomposé en sous-objectifs formulés en termes de comportements observables (l'élève est capable de ... plutôt que l'élève connaît ...). L'élève passe ainsi très graduellement, sous la conduite de l'enseignant, de la connaissance initiale à la connaissance finale par petites marches.



C'est le modèle qui est en toile de fond de la pédagogie par objectifs (fiches de découverte contenant un grand nombre de questions relativement faciles qui permettent à l'élève de découvrir la notion visée). Il constitue également la base théorique de l'EAO (enseignement assisté par ordinateur).

Le rôle de l'enseignant est de définir des sous-objectifs et de mettre en place des exercices progressifs permettant de franchir les différentes étapes sans difficultés.

Le rôle de l'élève est de pratiquer les exercices proposés en suivant l'itinéraire balisé.

Les erreurs de l'élève sont des accidents révélateurs de sous-objectifs mal ou insuffisamment décomposés.

Avantages : L'enseignant est attentif aux possibilités et à l'évolution individuelles de l'élève. Il lui propose des activités bien adaptées. L'élève peut progresser à son rythme ; il est le plus souvent en situation de réussite. Les objectifs étant définis précisément, l'évaluation est facilitée et clarifiée.

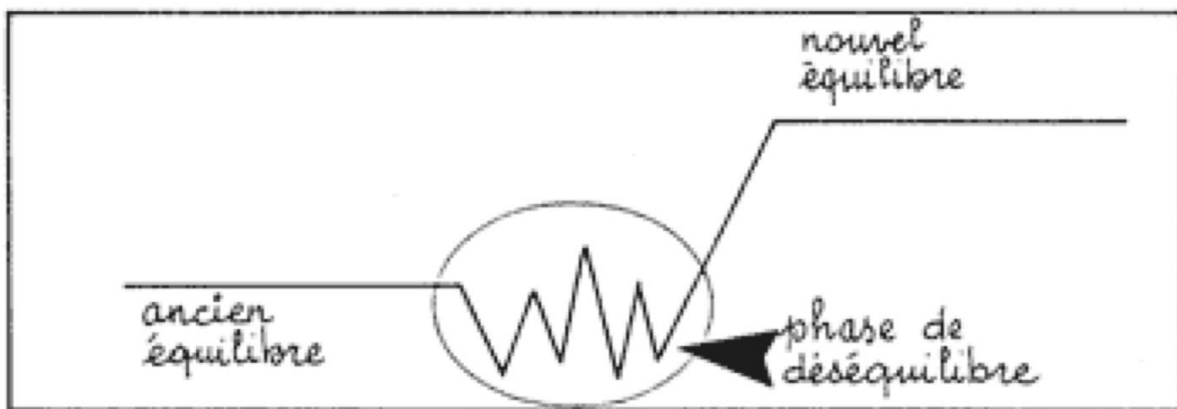
Limites : Les tâches découpées cachent la vision d'ensemble : l'élève peut réussir chacune des étapes du chemin balisé mais être incapable, par manque de vision d'ensemble, de parcourir ce même chemin en l'absence de balises. D'autre part, les conceptions initiales

n'étant pas prises en compte, elles sont susceptibles de ressurgir lorsque l'élève se trouvera devant un problème plus complexe.

### 3. Le modèle constructiviste

Il repose sur les trois présupposés suivants :

- ✓ C'est en agissant (en résolvant des problèmes) que l'on apprend.
- ✓ Quel que soit son âge, l'esprit n'est jamais vierge, table rase ou cire sans empreinte ». Les représentations initiales s'érigent souvent en obstacle aux nouvelles connaissances.
- ✓ La connaissance ne s'acquiert pas par simple empilement ; elle passe d'un état d'équilibre à un autre par des phases transitoires au cours desquelles les connaissances antérieures sont mises en défaut.



Selon ce modèle, l'acquisition de connaissances passe par la transformation des informations reçues par l'apprenant à travers ses expériences et ses connaissances préalables. Pour accéder à un état de connaissance supérieur, il faut donc remettre en cause et réorganiser ses conceptions initiales en y intégrant les nouvelles données. L'élève ne sera pleinement prêt à cet effort difficile (car il implique une phase de déstabilisation) que s'il a pris conscience de l'insuffisance de ses représentations.

L'enseignant placera donc l'élève dans une situation propre à lui créer un conflit cognitif provoqué par une contradiction entre son anticipation (basée sur sa conception initiale) et une réalité observée. Le démenti peut provenir de la situation elle-même (c'est le concept de situation-problème) ou de ses pairs (lors d'un travail de groupe). Cependant, il est essentiel qu'il ne vienne pas de l'enseignant, l'élève risquant sinon de résoudre le conflit en distinguant la vérité scolaire de celle de la vie « réelle ».

Le rôle du maître est complexe : il doit d'abord repérer les obstacles récurrents, puis mettre en place des situations destinées à faire prendre conscience à l'élève de l'insuffisance de

ses conceptions. Finalement, il doit aider l'élève à construire les nouveaux savoirs, puis à les consolider par des exercices ad hoc.

Le rôle de l'élève est de s'approprier le problème posé, d'y investir ses connaissances initiales, d'accepter la déstabilisation procurée par le démenti, de reconnaître la nécessité de cette déstabilisation pour pouvoir progresser (ce qui doit faire l'objet d'un contrat didactique approprié). Finalement, il doit construire, avec l'aide de l'enseignant, la nouvelle connaissance, puis la consolider par des exercices ad hoc.

Les erreurs sont révélatrices de conceptions inadéquates. En ce sens, elles sont constitutives de l'apprentissage.

Avantages : L'élève est confronté à un problème à résoudre, ce qui lui permet de mettre du sens à son apprentissage. Les conceptions initiales inadéquates ayant été détruites ou remodelées, elles ne risquent plus de refaire surface et le nouvel état d'équilibre est durable.

Limites : L'enseignement basé sur ce modèle est coûteux en temps.

- ✓ Il nécessite un haut niveau de compétence de l'enseignant, autant pour la conception que pour la gestion des leçons.
- ✓ Il est parfois difficile de trouver des situations-problèmes adéquates.
- ✓ La phase de déstabilisation est délicate chez certains élèves (en particulier ceux en grande difficulté)

Le modèle socio constructiviste proposé par Vygotsky, reprend les idées principales du constructivisme de Piaget en y ajoutant le rôle social des apprentissages. L'apprentissage est vu comme l'acquisition de connaissances grâce aux échanges entre l'enseignant et les élèves ou entre élèves.

Source : Département de l'instruction publique du canton de Genève

## **Le cognitivisme**

L'approche cognitive s'intéresse surtout au développement de l'intelligence et des processus cognitifs tels que la perception, la mémoire et la pensée, ainsi qu'aux comportements qui en résultent. Parmi les théoriciens qui appartiennent à cette approche, Jean Piaget a eu une influence déterminante sur la compréhension de l'intelligence du jeune enfant. De son côté, Lev Vygotsky s'est également intéressé au développement cognitif des enfants, mais en situant les apprentissages dans un contexte socioculturel. Enfin, la théorie du traitement de l'information s'est particulièrement intéressée aux processus impliqués dans la captation et dans la rétention de l'information

**Le connectivisme** : la nouvelle théorie de l'apprentissage à l'ère du numérique

Face à l'évolution de l'usage des technologies dans l'enseignement, plusieurs chercheurs ont proposé le terme connectivisme pour désigner une nouvelle approche éducative qui s'adapterait à la formation en ligne. Développée par George Siemens et Stephen Downes, le connectivisme interroge le processus de l'apprentissage à l'ère du numérique et dans un monde connecté en réseaux en s'appuyant sur les limites du behaviorisme, du cognitivisme, du constructivisme et du socio-constructivisme (Siemens, 2005). Un aspect du connectivisme est l'utilisation d'un réseau composé de nœuds et de connexions comme métaphore centrale de l'apprentissage (Duplâa & Talaat, 2012). Dans cette métaphore, un nœud peut être une information, des données, un sentiment, une image ou une simulation. L'apprentissage est le processus de connexions, englobant les connexions neuronales, les connexions entre les hommes, les ordinateurs et l'interconnexion entre les différents champs de savoirs (Siemens, 2005). **C'est encore en discussion sur le fait que ce soit une nouvelle théorie de l'apprentissage ou simplement un courant pédagogique.**

## Le triangle pédagogique

La pédagogie concerne l'ensemble des méthodes et des techniques d'enseignement destinées à assurer, dans les meilleures conditions possibles, la transmission ou l'appropriation du savoir, en fonction des données de la psychologie et de la physiologie enfantine.

Le triangle pédagogique : Dans une situation de classe, les relations présentes peuvent se représenter par un triangle.

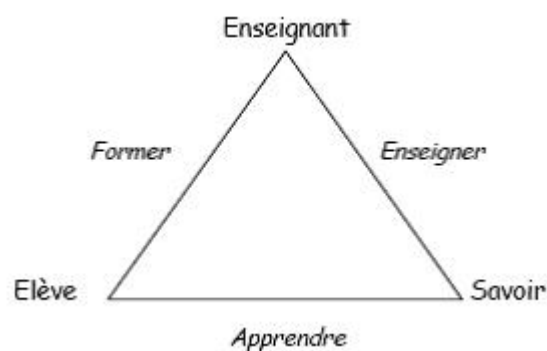


Schéma du triangle pédagogique de Jean Houssaye

Dans son modèle de compréhension pédagogique, Jean Houssaye définit tout acte pédagogique comme l'espace entre trois sommets d'un triangle : l'enseignant, l'élève, le savoir.

Derrière le savoir se cache le contenu de la formation : la matière, le programme à enseigner. L'enseignant est celui qui a quelques enjambées d'avance sur celui qui apprend et qui transmet ou fait apprendre le savoir. Quant à l'élève, il acquiert le savoir grâce à une situation pédagogique, mais ce savoir peut être aussi du savoir-faire, du savoir-être, du savoir agir, du faire savoir...

A préciser

La relation didactique est le rapport qu'entretient l'enseignant avec le savoir et qui lui permet d'enseigner.

La relation pédagogique est le rapport qu'entretient l'enseignant avec l'élève et qui permet le processus de formation.

La relation d'apprentissage est le rapport que l'élève va construire avec le savoir dans sa démarche pour apprendre.



Le triangle pédagogique de Philippe Meirieu

## **Les courants pédagogiques**

La pédagogie Montessori : Maria MONTESSORI (1870-1952) médecin. Elle a travaillé en psychiatrie avec des enfants "débiles", et elle se rend compte qu'ils ont besoin d'actions, de leurs mains, pour apprendre. Pour elle la pédagogie c'est "aide-moi à faire tout seul". L'observation de l'enfant amène l'enseignant à poser les gestes pour favoriser son apprentissage. Pour elle, chaque enfant est unique et traverse des périodes sensibles. Il faut également que le cadre soit adapté à ses besoins psychologiques, que son rythme propre soit respecté et de manière l'éveiller à la vie sociale.

Le matériel didactique est très important : "environnement préparé" avec un dessein intellectuel.

Mots clés : méthode, apprentissage de l'autonomie et de la discipline, situations concrètes et perceptibles. Sciences de l'éducation = science de l'observation

La pédagogie par objectif : John DEWEY (1859 - 1952)

Cette pédagogie centrée sur l'apprenant préconise la définition d'objectifs pédagogiques que l'on va relier à des activités précises. L'évaluation se fera en mesurant le degré d'atteinte de ces objectifs selon des critères de performance.

Derwey considère que l'esprit humain continue d'évoluer pour s'adapter à son milieu. L'enseignement doit toujours s'enraciner dans l'action. Il condamne l'enseignement purement verbal et est l'initiateur de la pédagogie du projet : « learning by doing. ». C'est une pédagogie active, une démarche de projet :

- ✓ les projets font émerger des besoins en termes d'apprentissage. Les élèves vont être en situation de recherche et d'auto-évaluation.
- ✓ le bilan fait partie intégrante du projet ; production et présentation ; partage une partie du savoir avec les autres.
- ✓ L'enseignant offre les outils et discute des méthodologies. Il aide au fonctionnement des groupes.

La pédagogie Freinet : Célestin FREINET (1896 - 1966)

Il a fait l'école normale d'instituteurs. Mais blessé à la poitrine pendant la guerre, il ne peut enseigner de manière conventionnelle. Il a beaucoup voyagé et s'est inspiré de ses pairs. Pour lui, la classe est un atelier et ses fondamentaux s'expriment de la manière suivante :



- ✓ Travail et coopération dans l'apprentissage
- ✓ Insertion de l'école dans la vie locale
- ✓ Développement de l'autonomie.

C'est une pédagogie originale, basée sur l'expression libre (texte libre, dessin libre, correspondance interscolaire, imprimerie et journal scolaire)

La pédagogie institutionnelle : Fernand OURY (1920 – 1998)

Il adapte les techniques Freinet au contexte urbain et développe les principes suivants :

- ✓ Faire respecter les règles de vie dans l'école.
- ✓ Autonomie, environnement sécurisant,
- ✓ la situation-problème permet de se heurter (ou non) à ses représentations.
- ✓ Il installe le concept de « conseil de classe coopératif » : hebdomadaire, gère les conflits, les projets, les décisions à prendre.

D'autres courants pédagogiques

La pédagogie différenciée : " La pédagogie différenciée est une démarche qui consiste à mettre en œuvre un ensemble diversifié de moyens et de procédures d'enseignement et d'apprentissage pour permettre à des élèves d'âge, d'aptitudes, de compétences, aux savoirs hétérogènes d'atteindre par des voies différentes des objectifs communs. ". Elle a été défini par Philippe Meirieu. Mais il faut faire attention car cela se rapproche de la différenciation pédagogique.

La pédagogie inversée : La pédagogie inversée est un concept pédagogique qui nécessite la mise en place de parcours d'apprentissage permettant aux élèves d'accéder à la partie magistrale du cours en amont de la phase d'apprentissage. L'enseignant se concentre sur la phase d'apprentissage en favorisant les interactions entre pairs

La pédagogie positive, telle que proposée par Isabelle Pailleau et Audrey Akoun, est une alternative à la peur de l'échec, à la « constante macabre » et au stress à l'école.

La pédagogie positive repose sur plusieurs principes fondateurs :

- ✓ Tu as toutes les ressources en toi pour réussir, quelles que soient les situations
- ✓ Il n'existe pas d'échec, il n'existe que des tentatives
- ✓ Tu peux faire des efforts et fournir du bon travail sans que cela soit synonyme de souffrance

Isabelle Pailleau et Audrey Akoun estiment que la peur de l'échec, la pression, les phrases assassines n'encouragent pas à se dépasser, à donner le meilleur de soi-même. Au contraire, ces éléments empêchent d'apprendre. Elles proposent une boîte à outils pour faire grandir la confiance en soi des petits et des grands, pour tordre le cou à la peur d'échouer :

#### Des outils pédagogiques

- ✓ Mind Mapping
- ✓ Sketchnote
- ✓ Lapbook

#### Gestion Mentale

- ✓ Des outils de relaxation
- ✓ La sophrologie
- ✓ La méditation de pleine conscience
- ✓ L'hypnose
- ✓ Les massages

#### L'humour

#### Des relations humaines positives

- ✓ L'effet Pygmalion
- ✓ Le renforcement positif
- ✓ L'encouragement
- ✓ L'erreur comme source d'apprentissage

La pédagogie positive est fondée sur une triple approche :

Tête : connaître ses processus mentaux et la manière dont le cerveau fonctionne

Corps : connaître les besoins physiologiques du corps (s'aérer, bouger, manger, dormir, utiliser le corps pour apprendre)

Coeur : connaître le fonctionnement et le rôle des émotions

#### La pédagogie explicite :

Définir l'enseignement explicite ou la pédagogie explicite : un enseignement direct et structuré, fortement guidé par l'enseignant.

Un principe : « l'enfant n'apprend que si l'enseignant enseigne », il focalise sur le contenu et la présentation du cours Pour viser le savoir, une démarche partant de l'enseignant, qui guide et questionne les élèves dans leur apprentissage.

Les principes :

- ✓ Une pédagogie « du modelage » qui explicite les apprentissages
- ✓ Une pédagogie structurée et progressive, allant du simple au complexe, pour viser la compréhension
- ✓ Une pédagogie prônant la répétition pour viser la mémorisation à long terme
- ✓ Une pédagogie qui valorise les efforts et les stratégies pour réussir

La ludopédagogie : Le terme « ludopédagogie » englobe à la fois la pédagogie du jeu et la pédagogie des jeux. Il s'agit d'une part de l'utilisation du jeu et des jeux dans les apprentissages, mais plus encore d'une méthodologie d'apprentissage basée sur le jeu.

Le jeu est sans conteste un outil d'apprentissage intimement lié à la mobilisation de cinq gestes mentaux : l'attention, la compréhension, la mémorisation, la réflexion et l'imagination.

Le jeu mobilise ou développe des ressources (du vocabulaire, des connaissances), des compétences disciplinaires (la logique par exemple) et de nombreuses compétences transversales (l'autonomie, l'empathie, la coopération, etc.). Par nature, le jeu de société est par ailleurs un exercice de socialisation, de vivre ensemble voire de citoyenneté.

À l'école, la pédagogie du jeu s'intègre sans aucune difficulté à la pédagogie active. Les mécanismes ludiques du jeu apportent à eux seuls de la motivation aux joueurs. À l'inverse d'une activité d'apprentissage classique le résultat importe peu. Le jeu propose un défi non dénué de risques et d'incertitudes et l'environnement ludique plonge les joueurs dans un cadre spatio-temporel décalé par rapport au réel. Cela lui permettra d'accepter l'erreur et de s'appuyer sur celle-ci pour en tirer un bénéfice, un apprentissage et une expérience positive.

Le jeu est donc d'une part un outil d'apprentissage et d'autre part un merveilleux outil de remédiation ou de ré-accrochage scolaire car l'activité en elle-même est motivante et fondamentalement différente des autres techniques d'apprentissage que le jeune rencontre au quotidien dans son cadre scolaire.

<http://www.intelligences-multiples.org/definition/definition/>

## La théorie des intelligences multiples

La théorie des intelligences multiples suggère qu'il existe plusieurs types d'intelligence chez l'enfant d'âge scolaire et aussi, par extension, chez l'adulte. Cette théorie fut pour la première fois proposée par Howard Gardner en 1983, et enrichie en 1993.

Cette théorie est devenue un outil utilisé dans de nombreux établissements scolaires afin de développer, de réparer l'estime de soi des élèves, de leur apprendre à apprendre, de les aider à réfléchir à leur parcours scolaire. Sur le plan scientifique, la théorie des intelligences multiples de Howard Gardner fait l'objet de très nombreuses critiques, car sa théorie n'est pas validée par les recherches expérimentales sur l'intelligence humaine.

[Source Wikipédia](#)

1. **L'intelligence linguistique** consiste à utiliser le langage pour comprendre les autres et pour exprimer ce que l'on pense. C'est l'intelligence des sonorités.

Métiers : politicien, conférencier, avocat, poète, écrivain, mais aussi les personnes qui ont à lire et à parler dans leur domaine respectif pour résoudre des problèmes, créer et comprendre.

Elève : sensible à la forme de la communication et au sens des mots. Il se concentre sur le langage oral et écrit. Il communique clairement. Sa mémoire est stimulée par des mots et des phrases bien construites.

2. **L'intelligence logico-mathématique** : c'est la capacité de logique, d'analyse, d'observation ainsi que celle de résoudre des problèmes. Ce type d'intelligence permet l'analyse des causes et conséquences d'un fait, l'émission d'hypothèses, la compréhension de phénomènes complexes, la manipulation des chiffres et l'exécution des opérations mathématiques.

Métiers : scientifique, informaticien, médecin, mathématicien.

Elève : recherche des liens logiques entre des concepts et des idées. Il a besoin de formuler une hypothèse et de l'appuyer par des exemples. Il aime catégoriser et classer. Il utilise la déduction et l'abstraction.

3. **L'intelligence intrapersonnelle** est l'aptitude à faire de l'introspection, c'est-à-dire à revenir à l'intérieur de soi, à identifier ses sentiments, à analyser ses pensées, ses comportements et ses émotions. Cette forme d'intelligence permet de se comprendre soi-même, de voir ce qu'on est capable de faire, de constater ses limites et ses forces, d'identifier ses désirs, ses rêves et de comprendre ses réactions. C'est aussi la capacité d'aller chercher de l'aide en cas de besoin.

Elève : est un être qui a besoin de réfléchir. Il perçoit bien ses émotions et ses besoins au niveau de l'apprentissage. Il se concentre facilement quand il est seul. Il n'aime pas être dérangé quand il est en posture réflexive.

4. **L'intelligence interpersonnelle ou sociale** permet à l'individu d'agir et de réagir avec les autres de façon correcte. Elle l'amène à constater les différences de caractère, de nature, de motifs d'action entre les individus. Elle permet l'empathie, la coopération, la tolérance. Elle donne la possibilité de détecter les intentions de quelqu'un sans qu'elles ne soient ouvertement avouées. Cette forme d'intelligence permet de résoudre des problèmes liés aux relations avec les autres ; elle permet de comprendre et de générer des solutions valables pour aider les autres.

Métiers : leaders, organisateurs.

Elève : sensible aux réactions et aux besoins de son entourage. Il préfère apprendre en coopérant avec les autres. Il noue facilement des relations. Il est à l'écoute des idées des autres.

5. **L'intelligence visuo-spatiale** permet à l'individu de se faire une représentation spatiale du monde dans son esprit. Elle donne la possibilité de créer des œuvres d'art et artisanales, d'agencer harmonieusement des vêtements, des meubles, des objets, de penser en images.

Métiers : géographe, peintre, dessinateur de mode, architecte, photographe, styliste, caméraman.

Elève : sensible aux représentations visuelles. Il transforme facilement les apprentissages en images mentales. Il comprend et mémorise mieux en visualisant les objets, les graphiques et les images. Son imagination est importante et utile

6. **L'intelligence kinesthésique** est la capacité d'utiliser son corps ou une partie de son corps pour communiquer ou s'exprimer dans la vie quotidienne ou dans un contexte artistique, pour réaliser des tâches faisant appel à la motricité fine, pour apprendre en manipulant des objets, pour faire des exercices physiques ou pratiquer des sports. La plupart du temps les athlètes, les menuisiers, les chirurgiens et les comédiens ont ce type d'intelligence.

Elève : s'épanouit dans toutes les activités sportives et théâtrales. Il apprend mieux quand il peut utiliser son corps, manipuler et toucher les objets. Il s'exprime beaucoup avec ses mains.

7. **L'intelligence musicale** est la capacité de penser en rythme et en mélodie, de reconnaître des modèles musicaux, de les mémoriser, de les interpréter, d'en créer, d'être sensible à la musicalité des mots et des phrases. Dans cette catégorie, on retrouve des danseurs, chanteurs, chorégraphes, vendeurs d'instruments de musique...

Elève : sensible aux mélodies et aux rythmes. Il aime et comprend la musique. Elle le relaxe. Il peut utiliser le rythme pour apprendre.

8. **L'intelligence naturaliste** permet à l'individu de classer, de discriminer, de reconnaître et d'utiliser ses connaissances sur l'environnement naturel, sur les animaux, sur les végétaux ou sur les minéraux. Souvent les personnes chez lesquelles cette forme d'intelligence est bien développée aiment posséder un cahier de notes d'observations ou garder leurs observations en mémoire ; elles aiment prendre soin d'animaux, cultiver un jardin et sont en faveur de l'établissement de parcs dans leur ville.

Métiers : biologistes, botanistes, écologistes, océanographes, zoologistes, explorateurs, chasseurs, pêcheurs, chefs cuisinier.

Elève : est un observateur. Il perçoit les détails, les nuances. Il est sensible aux sons et aux caractéristiques de son environnement. Il aime la nature.

*Note* : Au moment de la rédaction de son livre « Les intelligences Multiples », Gardner tentait d'isoler un neuvième type d'intelligence, lié aux émotions et à la spiritualité.

<http://www.intelligences-multiples.org/intelligences-multiples2/les-8-types-dintelligences/>

## **La classe flexible**

Enseigner avec les intelligences multiples nécessite idéalement une classe flexible qui encourage les pédagogies différenciée et active.

### Définition

La classe flexible est un concept qui trouve son origine aux Etats-Unis et au Canada. Présent dans les classes maternelles et primaires, il est rare au niveau de l'enseignement secondaire.

Le principe général est simple : aménager le lieu d'apprentissage afin de permettre aux apprenants à trouver la position qui leur apportera le plus de confort et de concentration en fonction de l'activité qu'ils doivent mener.

Cette classe se caractérise par une série d'îlots de travail qui permettront aux élèves de prendre des postures différents et ce, pendant un laps de temps restreint. En effet, en fonction des activités qui sont proposés, ils pourront changer de place ou d'assises.

La mise en îlots des bureaux a pour but de favoriser l'interaction entre les apprenants. Nous nous situons donc principalement dans une logique de pédagogie collaboration, coopérative ou différenciée.

Cependant ce lieu est aménagé de telle manière que l'élève qui souhaite s'isoler peut le faire d'une manière ou d'une autre.

### ✓ Pourquoi ?

L'objectif est de faire correspondre l'espace classe au besoin des élèves. Est-on fait pour rester assis autant d'heures par jour ? En apportant plus de confort aux élèves et en leur permettant de bouger on augmente non seulement leur niveau de concentration mais aussi le niveau d'interaction.

Faire évoluer l'espace de classe de manière à correspondre aux besoins individuels des élèves a un impact positif sur la manière dont les élèves travaillent, dont ils interagissent, et sur le climat global de la classe. Quand l'espace de travail change, le travail des élèves s'améliore et le contenu même de leurs conversations interpersonnelles gagne en profondeur et en créativité.

Le recours à une classe flexible améliorerait les performances académiques, rendrait les enfants plus heureux et plus impliqués dans leur travail et les discussions seraient plus profondes et stimulantes entre les enfants.

✓ Comment ?

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte afin d'aménager une Flexible Seating

Les moyens financiers de l'établissement : Dans un monde idéal, l'enseignement et les établissements scolaires ont de l'argent et peuvent financer votre projet. Il est donc possible de consulter et commander le matériel nécessaire dans des catalogues de matériels scolaires ou de bureaux. Dans la réalité ce n'est pas le cas, aménager une classe flexible demande donc de la débrouillardise et de la patience.

- ❖ Plusieurs actions sont à mener : Rechercher un site internet sur le sujet ou des collègues vous donneront des conseils
- ❖ Utiliser un réseau social afin de récupérer du matériel non utilisé par des particuliers
- ❖ Analyser les catalogues de meubles suédois ou de magasins de sports afin d'avoir le matériel moins cher
- ❖ Monter un projet avec sa classe ou avec l'association des parents afin de construire une partie du matériel. Dans le cadre de ce livre, nous vous proposons plusieurs fiches techniques qui vous aideront à réaliser des tables, des poufs etc.
- ❖ Une célèbre marque de mobilier suédois fournit la plupart des éléments à un prix intéressant. En planifiant ses achats, en récupérant du mobilier et en détournant des objets il est possible en un temps raisonnable d'aménager sa classe

✓ Le matériel

A cette fin, trois grands sont définies :

- ✓ Des places assises flexibles : chaque classe doit proposer au minimum trois manières de s'installer pour travailler différemment. Cela peut passer par la présence de tabourets, de coussins, de tapis, de chaises roulantes, de fauteuils...



- ✓ L'espace de travail de l'enseignant est intégré dans l'espace de la classe
- ✓ Les tables elles-mêmes sont flexibles : d'une part adaptée aux types d'assistes
- ✓ Tables basses : coussins
- ✓ Tables moyennes : chaises standards – à roulettes – ballons...
- ✓ Tables hautes : chaises hautes ou travail debout

En dehors de la hauteur des tables, d'autres critères sont pris en compte : comme leur forme afin de favoriser différentes combinaisons et leur mobilité afin de favoriser d'autres aménagements de la salle.

- ✓ La classe

Le rêve de tout enseignant est d'avoir une classe très grande. De nombreuses écoles se situent dans des bâtiments qui ont souvent beaucoup de charmes mais qui hélas proposent des classes hétéroclites et aux superficies parfois restreintes.

Aménagée en îlots, le gain de place est évident. Cependant, si l'on souhaite réaliser des coins intrapersonnel, lecture, grand groupe, etc...inévitablement, il faudra un espace plus grand.

- ✓ Le fonctionnement

Une nouvelle pratique nécessite toujours un minimum de communication avec les parents qui pourraient craindre que leurs enfants travaillent moins, que le cours se transforme en récréation, etc.

Donner cours au sein d'une classe flexible nécessite un changement de pédagogie. L'enseignant devra recourir à la pédagogie différenciée, à l'apprentissage coopératif, aux jeux-cadres de Thiagi (lien) afin de profiter de la mise au travail en îlots.

Le choix des places peut se réaliser de plusieurs manières :

Les élèves ont le droit de s'installer où ils le souhaitent dans la classe. Afin d'éviter les conflits, une feuille de choix peut être mise à l'entrée du local. La diversité des assises devraient éviter les conflits entre élèves. D'autant qu'avec l'expérience, il est possible d'identifier celles qui ont le plus ou le moins de succès.

Le cours se base sur une dynamique collaborative ou coopérative. Un îlot correspondant à un groupe. Ils n'ont donc pas le choix du type de tables et de mode d'assises. Cependant, au sein du dispositif on peut imaginer que les groupes changent d'îlots à chaque étape.

Dans les deux cas, un règlement est conçu afin que les élèves respectent le matériel, que les conflits s'évaporent etc.

Le partage ou non de la classe avec des collègues

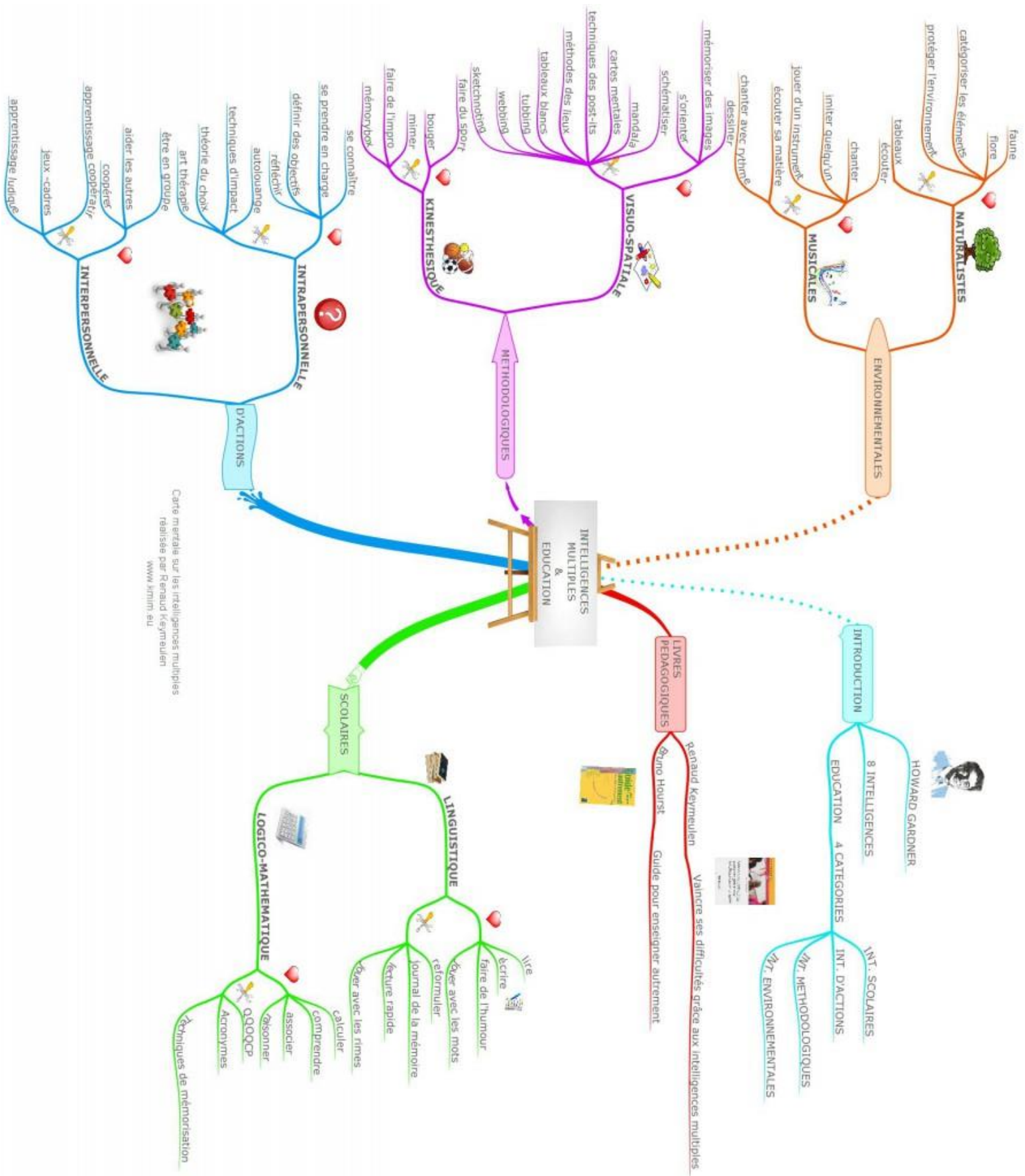
En maternelle et en primaire, chaque instituteur possède sa classe. En secondaire c'est loin d'être le cas. Même si un enseignant à toutes heures dans un même local, ce dernier est souvent occupé par d'autres collègues quand il est libre. Il est donc obligatoire de vérifier que les collègues acceptent ce type d'aménagement et se sentent prêt à enseigner autrement.

Dans d'autres établissements, mis à part pour quelques cours spécifiques, les élèves restent tout le temps dans la même classe. Dans ce cas, il est nécessaire que l'ensemble des professeurs adhèrent à ce projet.

Si ce n'est pas le cas, dans certaines écoles, il existe parfois un local polyvalent que les enseignants peuvent réserver en fonction des activités qui ont été prévues. Ce lieu est souvent choisi pour des activités non traditionnelles. Il peut donc être pertinent d'aménager ce lieu afin de donner la possibilité aux professeurs qui le souhaitent soit de tester l'environnement et de définir si ce dernier leur convient ou leur permettre de ne pas recourir à une pédagogie active tout au long de l'année.

Laboratoire créatif et intelligences multiples

La classe flexible peut devenir aisément un laboratoire créatif ou la mobilisation des différentes intelligences sont facilitées. A cette fin, il suffit de prévoir un moyen pour que l'élève puisse s'isoler: un casque anti-bruit, un coin en retrait, un paravent, beaucoup de matériel de bricolage, de marqueurs, etc, une zone naturaliste qui manque souvent dans nos classes: une étagère avec plusieurs plantes, une jardinière, un mur végétal, etc.



Carte mentale sur les intelligences multiples  
réalisée par Renaud Keymeulen  
www.kimim.eu

## Les 5 focales pour l'analyse des pratiques

### Cinq focales pour analyser une pratique d'enseignement

(version d'octobre 2017)

#### Régulation

Interactions avec chaque élève et avec le groupe-classe

1. Climat de classe et autorité
2. Retour d'information (feedback immédiat / différé)
3. Traitement des erreurs (public / privé, individuel / collectif)
4. Étayage
5. Coopération et entraide

#### Explicitation

1. Des buts des tâches et/ou des finalités de l'apprentissage (faire/ apprendre)
2. Des connaissances, savoirs ou ressources mobilisées
3. Des procédures ou stratégies utilisées (avant, pendant ou après leur usage) [→ autorégulation cognitive]

#### Planification

1. Objectifs (acquisition, mémorisation ou transfert) à court, moyen ou long terme
2. Tâches didactiques (nature et ordre = synopsis)
3. Démarche pédagogique
4. Rôle de l'évaluation
5. Organisation matérielle
6. Groupements d'élèves

#### Motivation

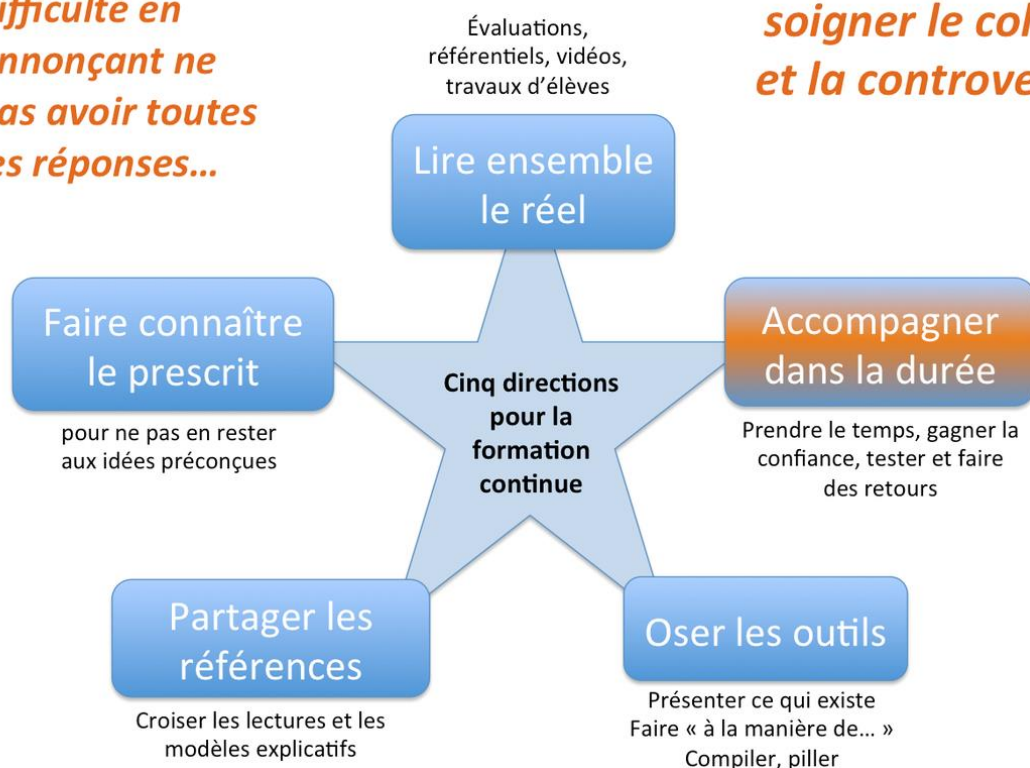
1. Enrôlement et maintien de l'engagement des élèves dans les tâches
2. Orientation et maintien de l'attention
3. Développement du sentiment de compétence

#### Différenciation

1. Modalités : tâches similaires ou différentes, étayage variable...
2. Groupements : en collectif, en groupe ou individuellement
3. Publics : homogène ou hétérogène, en fonction des besoins, *a priori* ou en cours d'activité...

**D'abord, partir d'un vrai sujet de difficulté en annonçant ne pas avoir toutes les réponses...**

**... pour progressivement soigner le collectif et la controverse...**



## **Le B.O du maître formateur**

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

### **1. Penser - Concevoir – Élaborer**

- ✓ Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.
- ✓ Identifier les conditions qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants.
- ✓ Analyser la commande institutionnelle ainsi que les besoins et les attentes des apprenants et savoir les mettre en tension ; prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.
- ✓ Élaborer un programme de formation : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ; identifier les pré-requis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages ; identifier les techniques d'animation possibles.
- ✓ Concevoir le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance.
- ✓ Anticiper les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ; identifier les avantages et les inconvénients de ces supports.
- ✓ Élaborer des écrits professionnels en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.

### **2. Mettre en œuvre -Animer**

- ✓ Introduire et conclure une séquence de formation.
- ✓ Installer un environnement bienveillant et sécurisant ; ne pas ignorer les répercussions émotionnelles de la formation chez les personnes en formation.
- ✓ Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer.
- ✓ Accompagner les apprenants dans leur apprentissage : partager les références théoriques, mettre des mots sur les situations et les ressentis, les dilemmes

professionnels rencontrés en mobilisant différents langages et une pluralité de modèles explicatifs issus des savoirs de recherche.

- ✓ Gérer les phénomènes de groupe et d'individualité.
- ✓ Gérer les spécificités de l'animation et de l'accompagnement à distance.
- ✓ Co-animer une formation et faire bénéficier les apprenants de la richesse d'une dualité de propositions.

### **3. Accompagner l'individu et le collectif**

- ✓ Accompagner les individus et les équipes dans la durée pour développer la confiance et le pouvoir d'agir, en facilitant les échanges en présence et à distance.
- ✓ Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir ; étayer leur analyse par des rétroactions fondées sur des traces prélevées dans leur activité.
- ✓ Suivre avec attention les expérimentations et les innovations mises en oeuvre en s'attachant aux modifications qu'elles induisent.
- ✓ Aider chacun à s'engager dans un projet d'enseignement, de formation, de recherche-action ; soutenir et valoriser le développement des compétences dans une démarche de formation tout au long de la vie.

### **4. Observer-Analyser -Évaluer**

- ✓ Observer et analyser des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques.
- ✓ Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation ; concevoir des critères et des indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, analyser les résultats, ajuster les actions de formation en conséquence.
- ✓ S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative en faisant de la qualité des apprentissages des élèves un des critères d'efficacité des actions entreprises.
- ✓ Savoir accepter les remarques ; prévoir l'évaluation de son action par les apprenants et pratiquer l'auto-évaluation.
- ✓ Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques : se distancier, modéliser son action, poursuivre son processus de questionnement et de formation.

## **Les missions du maître formateur et du M.A.T**

Les maîtres formateurs, instituteurs et professeurs des écoles, par leur double mission d'enseignement dans une classe et de formateur d'adultes, garantissent la dimension professionnelle de la formation et le caractère formateur des divers stages.

### **1 - Les missions du maître formateur**

Le maître formateur contribue à la formation initiale des professeurs des écoles, qu'il s'agisse des étudiants préparant le concours de recrutement ou des professeurs stagiaires. Il est également susceptible de participer à la formation continue des maîtres du premier degré.

Le maître formateur a vocation à intervenir à plusieurs niveaux :

- l'accueil dans les classes d'étudiants lors des stages d'observation et de pratique accompagnée ou, le cas échéant, de professeurs stagiaires ;
- l'accompagnement et le suivi des étudiants effectuant un stage en responsabilité ;
- le tutorat d'un ou plusieurs professeurs stagiaires ;
- l'élaboration et la réalisation de certaines activités entrant dans le cadre de la formation initiale en vertu de conventions passées entre le recteur et l'université, comme dans celui de la formation des professeurs des écoles stagiaires et de la formation continue.

Le maître formateur justifie du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et de professeur des écoles maître formateur (Cafi-PEMF). Il est titulaire d'un poste d'enseignant dans une école. Il exerce une double fonction : une fonction d'enseignant en tant que maître responsable d'une classe, une fonction de formateur.

Ces deux fonctions font de lui un acteur essentiel de la formation des enseignants du premier degré à la fois comme expert de la pratique de la classe et de la polyvalence du métier, et comme garant d'une articulation efficace et éprouvée entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'analyser avec suffisamment de recul la diversité des situations et des démarches d'enseignement pour en percevoir les effets.

C'est avec cette spécificité qu'il fait partie intégrante des équipes de formateurs. Il contribue à la construction progressive des compétences professionnelles, analyse les pratiques de classe, intègre les exigences et les contraintes de la polyvalence.

## **2 - Les activités de formation**

### Les activités d'accueil

Le maître formateur accueille dans sa classe des étudiants effectuant un stage d'observation et de pratique accompagnée. Il assure ainsi une initiation guidée à l'exercice du métier en aidant à la prise en charge progressive de séquences, puis de l'ensemble des activités d'une classe. Il effectue des visites conseils, aux étudiants en stage de pratique accompagnée dans la classe d'un maître d'accueil temporaire, et aux étudiants en stage en responsabilité dont il est référent. Il participe au processus d'évaluation de la formation.

### Les activités de tutorat et d'accompagnement

Lors de son année de stage, le professeur stagiaire bénéficie de l'appui de l'équipe pédagogique de l'école d'affectation et d'un tuteur. Dans ses fonctions de tuteur, le maître formateur conseille le professeur stagiaire dans sa conduite de la classe, l'aide à préparer son enseignement et à mener une analyse critique de sa pratique. Il accueille le stagiaire dans sa classe autant que de besoin ; le cas échéant, il sollicite l'inspecteur chargé de circonscription.

Il rend compte, notamment par des rapports de visite, du parcours du stagiaire. Il participe à l'évaluation de son parcours de formation. Il peut également participer ou animer des périodes de formation continuée dispensée par l'inspecteur d'académie ou organisée dans le cadre de la convention avec l'université.

Le maître formateur participe aux actions d'accueil des professeurs stagiaires organisées par les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, avant la rentrée scolaire. Il concourt, à cette occasion, au recensement de leurs besoins de formation

### Les activités de formation continue

En formation continue, il peut participer à la conduite de certaines actions du plan départemental de formation, notamment celles concernant l'accompagnement des professeurs des écoles débutants, sous la responsabilité des inspecteurs de l'Éducation nationale.

### Les activités de formation initiale



Outre ses activités d'accueil et d'accompagnement, de tutorat et de formation continue, le maître formateur peut être appelé à intervenir, de manière ponctuelle ou régulière, auprès de groupes d'étudiants dans le cadre d'activités de formation initiale.

Lorsqu'il est amené à intervenir en formation initiale, notamment au niveau des masters, ses activités s'inscrivent dans le cadre d'une convention passée entre le recteur et l'université.

### **3 - Le rôle du maître d'accueil temporaire**

L'exigence d'ancrage de la formation professionnelle des futurs professeurs des écoles sur des situations concrètes d'enseignement, les effectifs d'étudiants à former, et l'intérêt de diversifier les lieux de stages (en fonction des cycles pédagogiques, des zones géographiques, des spécificités socioculturelles, etc.), rendent nécessaire la multiplication des terrains susceptibles d'accueillir des stagiaires.

C'est pourquoi, au-delà des maîtres formateurs, il est fait appel à des enseignants volontaires pour accueillir à titre temporaire dans leur classe des étudiants pour des stages d'observation et de pratique accompagnée, voire pour assurer l'accompagnement et le suivi de stagiaires en responsabilité. Ces maîtres, sensibilisés aux exigences de la formation initiale de leurs futurs collègues, sont choisis parce qu'ils sont expérimentés et capables d'exposer à de futurs enseignants leurs manières de faire, d'explicitier les démarches mises en œuvre dans leur enseignement et de présenter la réalité de leur classe et de l'école dans laquelle ils exercent.

Ces maîtres d'accueil temporaire sont désignés pour l'année par l'inspecteur d'académie, sur proposition de l'inspecteur chargé de circonscription. La commission administrative paritaire départementale est informée de ces désignations.

Ils exercent leur fonction d'accueil en relation avec les maîtres formateurs qu'ils rencontrent, notamment à l'occasion des visites conseils faites aux étudiants stagiaires par ces derniers. Des réunions d'information et des actions de formation pour les préparer à leur fonction d'accueil ou de tutorat et les sensibiliser aux enjeux de la formation initiale sont organisées à leur intention, en liaison avec l'inspecteur chargé de circonscription et l'équipe pédagogique de l'université.

## Les 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques

### Priorité au premier degré

#### 1 - Formation initiale

Construire, dès 2018, la formation initiale des professeurs des écoles démarrant à Bac+1, de façon à assurer, dans une licence adaptée ou un parcours pluridisciplinaire, un volume suffisant d'enseignements dédié aux disciplines fondamentales.

#### 2 - CP-CE1 en Rep+

Inclure, dès septembre 2018, les mathématiques dans la priorité nationale décrétée en Rep+ pour les CP et CE1 à 12 ; étendre cette mesure à l'ensemble des Rep en 2020.

#### 3 - Expérimentation à grande échelle

Lancer, dès septembre 2018, sur le cycle 2, des expérimentations pour procéder à une évaluation scientifique de méthodes explicites et de l'efficacité de leur mise en œuvre.

#### 4 - Équipement

Proposer à toutes les écoles un équipement de base, accompagné de tutoriels, favorisant les manipulations d'objets réels ou virtuels.

### Mathématiques : efficacité, plaisir et ambition pour tous

#### 5 - Les étapes d'apprentissage

Dès le plus jeune âge mettre en œuvre un apprentissage des mathématiques fondé sur :

- ✓ La manipulation et l'expérimentation
- ✓ La verbalisation
- ✓ L'abstraction.

#### 6 - Le cours

Rééquilibrer les séances d'enseignement de mathématiques : redonner leur place

- ✓ Au cours structuré et à sa trace écrite
- ✓ À la notion de preuve ;
- ✓ Aux apprentissages explicites.

## 7 - Péri-scolaire et clubs

Encourager les partenariats institutionnels avec le péri-scolaire et favoriser le développement de ce secteur. Recenser et pérenniser les clubs en lien avec les mathématiques (de modélisation, d'informatique, de jeux intelligents, etc.). Rémunérer les intervenants et adapter les emplois du temps des enseignants.

## 8 - Apports des autres disciplines

Développer et renforcer les échanges entre les autres disciplines et les mathématiques ; expliciter les liens entre la langue française et les mathématiques dès le plus jeune âge.

## 9 - Réconciliation

Proposer aux élèves du lycée un module annuel de "réconciliation" avec les mathématiques sur des thématiques et des démarches nouvelles.

## 10 - Projets

Assurer, dans les projets disciplinaires ou interdisciplinaires (EPI, TPE, PPCP, Grand oral, etc.), une place importante aux mathématiques et à l'informatique.

# Nombres et calculs

## 11 - Sens des nombres et des opérations

Cultiver le sens des quatre opérations dès le CP. L'enseignement effectif des grandeurs et mesures à l'école primaire vient soutenir le sens des nombres et des opérations.

## 12 - Automatismes

Développer les automatismes de calcul à tous les âges par des pratiques rituelles (répétition, calculs mental et intelligent, etc.), pour favoriser la mémorisation et libérer l'esprit des élèves en vue de la résolution de problèmes motivants.

## 13 - Paliers

Définir des paliers sur les bases des nombres et du calcul. S'assurer de la maîtrise obligatoire de ces fondamentaux par tous, en mesurant trois fois par an, les acquis des élèves sur un nombre limité d'items simples et standardisés.

## Formation continue et développement personnel

### 14 - Référent mathématiques

Développer la formation continue en mathématiques des professeurs des écoles. Dans chaque circonscription, favoriser le développement professionnel entre pairs et en équipe, et nommer un troisième conseiller pédagogique, "référent mathématiques".

### 15 - Développement professionnel en équipe

Développer la formation continue des professeurs de mathématiques à l'échelle locale, dans une logique de confiance, entre pairs et en équipe ; promouvoir l'observation conjointe ; dégager un temps commun dans les emplois du temps ; identifier les personnes ressources.

### 16 - Laboratoire de mathématiques

Expérimenter, financer et évaluer sous trois ans, dès septembre 2018, dans au moins cinq établissements et un campus des métiers par académie, la mise en place de laboratoires de mathématiques en lien avec l'enseignement supérieur et conçus comme autant de lieux de formation et de réflexion (disciplinaire, didactique et pédagogique) des équipes.

## Pilotage et évaluation

### 17 - Priorité nationale

Inscrire les mathématiques comme une priorité nationale en mobilisant tous les acteurs de la chaîne institutionnelle (recteurs, cadres, formateurs, enseignants).

### 18 - Expert de haut niveau en mathématiques

Créer un poste d'expert de haut niveau en mathématiques à la Dgesc : responsable du suivi et de la mise en œuvre des préconisations de ce rapport au niveau national, il s'appuiera sur un réseau de chargés de mission académiques. Une évaluation de la mise en œuvre de ces mesures sera effectuée dans trois ans.

### 19 - Égalité femmes-hommes

Former les enseignants et l'encadrement aux problématiques liées à l'égalité femmes-hommes en mathématiques (stéréotypes de genre, orientation professionnelle, réussite, etc.).

## 20 - Manuels

Les manuels de mathématiques feront l'objet d'un positionnement sur une échelle, par un comité scientifique, en regard de chacun des critères d'une courte liste arrêtée par ce même comité.

## 21 - Montée en puissance d'un portail de ressources

Doter ce portail de ressources en lien avec les mathématiques de moyens logistiques et de fonctionnement suffisants pour remplir pleinement ses missions.

## **Le conseil école collège**

### Les objectifs

- ✓ Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré. Les quatre cycles d'enseignement sont concernés.

### Le programme d'actions du conseil école-collège :

- ✓ Il se construit à partir d'un diagnostic partagé entre les écoles et le collège du secteur
- ✓ Il prend appui sur les projets d'école et le projet d'établissement ;
- ✓ Il s'organise autour d'une priorité qui va se constituer en levier commun d'action ;
- ✓ Il définit des objectifs à atteindre, des modalités d'évaluation et un calendrier annuel de mise en œuvre.

### Le fonctionnement

- ✓ Il se réunit au moins deux fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.
- ✓ Ce programme d'actions est soumis à l'accord (vote) du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances.
- ✓ Le conseil école-collège peut créer des commissions école-collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs des actions de son programme. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école-collège.
- ✓ Il peut définir le calendrier des instances communes aux écoles et au collège du secteur.

### Qui participe ?

- ✓ L'I.E.N et le principal du collège co-président
- ✓ Le directeur s'assure que le plan d'action du CEC est bien pris en compte dans le conseil des maîtres ou de cycle
- ✓ Le président du conseil de cycle : il prend en compte le plan d'action du CEC dans l'animation du conseil de cycle
- ✓ Les professeurs du cycle 3 peuvent être membre du CEC
- ✓ Les professeurs de collège peuvent être membre du CEC sur proposition du conseil pédagogique (Le conseil pédagogique est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Il prépare la partie

pédagogique du projet d'établissement, qui inclut les propositions d'expérimentations pédagogiques.)

- ✓ La conseillère pédagogique pour remplacer l'IEN ou en tant que personne ressource

### **Les 108 heures**

- ✓ Le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, publié au JORF du 31 mars 2017, qui actualise la répartition des 108 heures annuelles.

Les 108 heures sont à organiser en les annualisant pour :

- ✓ Du travail en équipe, des relations avec les parents, l'élaboration et le suivi des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) pour les élèves handicapés - 48 h.
- ✓ De la formation et de l'animation pédagogique - 18 h
- ✓ Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) - 36 h
- ✓ La participation au conseil d'école – 6 h

Aux 108 h s'ajoutent :

- ✓ La journée de solidarité.

## Résumé sur les différentes démarches d'apprentissage

### 1. La démarche inductive :

*Références : L'apprentissage de l'abstraction de Britta Mary Barth*

- 1) Observation d'exemples variés d'un concept, d'une notion, d'une règle.
- 2) Première élaboration d'une définition (basée sur les attributs essentiels).
- 3) Observation de nouveaux exemples et contre exemples.
- 4) Élaboration d'une définition définitive.

### 2. La démarche déductive :

- 1) Communication d'une règle, d'une méthodologie... par l'enseignant.
- 2) Exemple variés ou cas particuliers illustrant la règle ou la méthodologie.
- 3) Application de la règle.

### 3. La démarche d'investigation :

*Références : schéma O.H.E.R.I.C. de Claude Bernard*

- 1) Face à une situation problème, formulation d'un questionnement.
- 2) Après recueil des conceptions initiales, problématisation et émission d'hypothèses.
- 3) A partir de ces dernières, mener les investigations qui permettront de les valider ou de les infirmer (recherche, expérience, observation, visites...)
- 4) Structuration des connaissances acquises, écriture et communication des résultats.

### 4. La démarche technologique (ou de projet) :

- 1) Définition du " produit " à fabriquer (critères, fonction...).
- 2) Recherche des procédures, des moyens de fabrication (méthodologie, matériel...).
- 3) Rechercher les étapes de la fabrication et organiser la fabrication (planning, répartition des tâches...).
- 4) Fabriquer.
- 5) Confronter le produit à sa définition.

### 5. La démarche de résolution de problème :

- 1) Représenter la situation problème : données connues et données à rechercher.



- 2) Repérer les étapes de la recherche.
- 3) Définir les outils de la résolution.
- 4) Valider le résultat final en le confrontant à la représentation initiale.

6. La démarche créative :

- 1) Manipuler, “ tripatouiller ” librement, sans projet bien défini.
- 2) Observer.
- 3) Élaborer peu à peu un projet personnel débouchant sur des réalisations et des expérimentations plus orientées.
- 4) Observer, combiner, organiser, créer.
- 5) Communiquer son projet.

**Source** : <http://www.grainesdelivres.fr/wp-content/uploads/sites/32/2015/06/D%C3%A9marches-dapprentissage.pdf>

## La réforme du collège

### Les axes majeurs de la réforme du collège

1. Agir sur tous les leviers pour améliorer la réussite des apprentissages
2. Accroître l'autonomie des équipes éducatives pour s'appuyer sur leur expertise
3. Renouveler les pratiques pédagogiques pour faciliter les apprentissages, notamment les savoirs fondamentaux

### A partir de là plusieurs mesures ont été définies

- ✓ Instituer le principe de l'école inclusive et mettre en œuvre ses conséquences pédagogiques.
- ✓ Renforcer les instances pédagogiques
- ✓ Mieux prendre en compte le temps dans les apprentissages (réforme des cycles)
- ✓ S'appuyer sur la communauté éducative

### L'organisation des enseignements :

1. Les enseignements communs disciplinaires constituent à la fois l'essentiel du temps d'enseignement et l'assise des enseignements complémentaires.
2. Les enseignements complémentaires aux enseignements communs, qui prennent deux formes :
  - ❖ L'accompagnement personnalisé (AP) pour soutenir et approfondir
  - ❖ L'enseignement pratique et interdisciplinaire (EPI)

Tous ces enseignements ont la même ambition : l'acquisition du socle commun par différentes voies pédagogiques, mais tous sont toujours ancrés dans les programmes disciplinaires. Pour permettre une meilleure prise en charge des élèves, une dotation horaire supplémentaire est mise à la disposition de chaque établissement : 3 heures par semaine et par division en sus de celle destinée aux enseignements obligatoires (2 h 45 à la rentrée 2016 puis 3 heures à compter de la rentrée 2017) C'est l'établissement qui décide de la ventilation de cette dotation parmi les quatre niveaux d'enseignement.

La nouvelle organisation des enseignements permet de diversifier les modalités d'enseignement au collège. Il est possible de moduler les temps d'enseignement, dans l'année ou dans le cycle, conformément au projet d'établissement, mais de façon identique pour tous les élèves d'un même niveau et dans le respect des limitations prévues par le décret. Les nouvelles grilles horaires du collège à la rentrée 2016

La grille horaire s'inscrit, pour tous les élèves, dans le cadre de 26 heures de cours obligatoires par semaine décomposées ainsi :

- ✓ Cycle 3 : 23 h d'enseignements communs + 3 h d'accompagnement personnalisé
- ✓ Cycle 4 – 22 h d'enseignements communs + 4 h répartis entre les EPI et AP

Le cas particulier des langues et cultures de l'antiquité

- ✓ 1 h en cinquième
- ✓ 2 h en quatrième et troisième

Cette dotation a 2 objectifs principaux :

- ✓ Favoriser le travail de groupes à effectif réduite et les interventions conjointes de plusieurs enseignants
- ✓ Mettre en place des enseignements de complément

#### Les nouveaux programmes dans le cadre de la réforme du collège

- ✓ Ils sont conçus par cycles de trois ans, de manière à construire une meilleure progressivité des apprentissages.
- ✓ L'évaluation est mise résolument au service des apprentissages : Livret scolaire unique
- ✓ À la fin du cycle 4, l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun contribue à l'obtention du DNB.

L'accompagnement personnalisé (AP), jusque-là réservé aux seuls élèves de 6<sup>e</sup>, est étendu à tous les niveaux du collège. Accompagner un élève, c'est l'aider à ne plus avoir besoin d'aide.

3 heures en classe de 6<sup>e</sup>, niveau de classe qui marque autant la fin du cycle 3 que l'entrée dans l'enseignement secondaire, ce qui suppose un accompagnement particulièrement appuyé pour que les élèves vivent au mieux cette transition, 1 à 2 heures au cycle 4.

Les temps d'accompagnement personnalisé mis en place sont une occasion privilégiée d'explorer différentes modalités d'enseignement : médiation entre pairs, formes diverses de tutorat, séances d'entraînement, ateliers... L'accompagnement personnalisé permet aussi de diversifier les types de regroupements d'élèves : groupe classe, groupes de besoins, de compétences...

L'accompagnement personnalisé s'inscrit dans le cadre général de l'accompagnement pédagogique, qui vise l'inclusion scolaire de tous les enfants et cherche à soutenir leur capacité à apprendre et à progresser.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent aux élèves d'engager un autre rapport aux savoirs dans un temps privilégié et dédié à la démarche de projet.

L'enjeu est d'apprendre autrement, en mobilisant des compétences de façon plus transversale et par des approches plus concrètes, mais toujours dans le cadre des contenus des programmes d'enseignement. Ils multiplient les situations d'apprentissage permettant d'améliorer la maîtrise de certaines compétences, notamment pour la pratique des langues vivantes et des outils numériques.

L'interdisciplinarité permet de croiser les acquis disciplinaires et de leur donner plus de sens. Les élèves se familiarisent avec la démarche de projet et leur travail aboutit à une réalisation concrète.

Les huit thématiques

- ✓ Corps, santé, bien-être et sécurité
- ✓ Culture et création artistiques
- ✓ Transition écologique et développement durable
- ✓ Information, communication, citoyenneté
- ✓ Langues et cultures de l'Antiquité
- ✓ Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales
- ✓ Monde économique et professionnel
- ✓ Sciences, technologie et société

L'apprentissage des langues vivantes et la découverte des cultures qui leur sont liées tiennent une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde. C'est pourquoi le renforcement des langues vivantes étrangères ou régionales est un des objectifs de la réforme du collège.

Les EPI permettront de multiplier les situations d'apprentissage des langues vivantes. La richesse culturelle de notre patrimoine linguistique fait partie de l'offre de diversification des enseignements au sein du collège unique.

Dans cette démarche pédagogique globale qu'enclenche la réforme du collège, l'élève accomplit trois parcours éducatifs :

- ✓ Le parcours citoyen
- ✓ Le parcours artistique et culturel
- ✓ Le parcours avenir : Il s'adresse à tout élève de la classe de sixième à la classe de terminale. Il se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés. Il s'inscrit dans le cadre du socle commun, de connaissances, de compétences et de culture en lien avec les programmes du collège et du lycée. L'ancrage dans les enseignements doit permettre à l'élève d'acquérir les compétences et connaissances suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation éclairés.

Ce parcours Avenir doit permettre de :

- ❖ Comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
- ❖ Développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- ❖ Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Le parcours éducatif désigne un ensemble de contenus cohérents et progressifs d'enseignements, non exclusivement disciplinaires, et de pratiques éducatives, scolaires et extra-scolaires, autour d'un même thème. En tant que tel, il contribue à l'interdisciplinarité, donne du sens et de la diversité aux apprentissages scolaires et établit des liens entre l'univers de l'école et le monde. L'instauration de ces parcours consiste bien à considérer l'élève dans la continuité et la progressivité de ses apprentissages et dans la diversité de son cheminement, en tant que personnalité à part entière et futur citoyen. Cet ensemble permet à l'élève de construire d'autres compétences liées au thème du parcours.

Source : <http://www.education.gouv.fr/pid32484/-archives-tout-savoir-sur-le-college-2016.html>

## **Le référentiel du professeur des écoles**

Ce référentiel de compétences vise à :

- ✓ Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres
- ✓ Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice
- ✓ Identifier les compétences attendues.

Donc en résumé : 14 compétences communes aux métiers du professorat et de l'éducation + 5 compétences spécifiques et communes à tous les professeurs = 19 compétences du professeur des écoles

Les 14 compétences communes :

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par le métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

5 compétences spécifiques et communes à tous les professeurs

15. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique. :

- ❖ Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activité à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.
- ❖ Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, compétences et de culture.

16. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

- ❖ Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.
- ❖ Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

17. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

- ❖ Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.
- ❖ Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

18. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

19. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

- ❖ En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progression des apprentissages.
- ❖ Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- ❖ Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- ❖ Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto évaluation.
- ❖ Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- ❖ Inscire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation

## **Les 25 mesures de la loi de la refondation de l'école**

*Mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques*

1. La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation
2. Une nouvelle formation initiale pour les enseignants et les personnels d'éducation

*Donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités*

3. Un rééquilibrage des moyens en faveur du primaire
4. La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes »
5. Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans
6. La redéfinition des missions de l'école maternelle
7. La création d'un fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes

*Faire entrer l'École dans l'ère du numérique*

8. La mise en place d'une éducation au numérique
9. La création d'un service public de l'enseignement numérique
10. L'élargissement du domaine de l'exception pédagogique
11. La clarification de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

*Faire évoluer le contenu des enseignements*

12. La redéfinition du socle commun et l'élaboration de nouveaux programmes
13. La création d'un Conseil supérieur des programmes
14. L'introduction d'un enseignement moral et civique
15. La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle
16. L'enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire

*Assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège*

17. La réaffirmation et la redéfinition du système des cycles d'enseignement



18. Une transition école-collège facilitée
19. Une aide aux élèves en difficulté repensée

*Permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions*

20. La rénovation du collège unique
21. L'instauration pour tous d'un droit au premier niveau de qualification reconnu
22. La réforme de la carte des formations professionnelles initiales
23. Mieux associer les partenaires de l'École et mieux évaluer le système éducatif
24. La mise en place des projets éducatifs territoriaux
25. Une association plus étroite des collectivités territoriales à la gestion des établissements
26. La création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

## **Gérer des comportements difficiles : Les crises de colère**

Ces crises, et la violence qui en découle, sont un mécanisme de défense pour lutter contre des angoisses ; c'est le dernier rempart avant l'effondrement.

- ✓ Elles apparaissent en tous lieux et à n'importe quel moment.
- ✓ Elles se déclenchent toujours face à une interaction particulière
- ✓ L'absence de cadre, de pérennité, de repères crée de l'angoisse.

Pour ces enfants, être élève présente plusieurs difficultés :

### **1. Difficultés à gérer les relations interpersonnelles**

- ✓ Accepter le regard de l'autre (être jugé, se voir différent)
- ✓ Avoir un rapport à la loi, à la règle et à l'autorité qui soit celui attendu
- ✓ Avoir des attitudes sociales appropriées aux situations, à l'environnement

### **2. Difficultés à exécuter les tâches scolaires**

- ✓ Réagir avec des émotions positives face à toute situation d'apprentissage (ce sont des élèves qui ont peur de la nouveauté, de la prise de risque, de l'erreur)
- ✓ Être dans le retour réflexif pour réfléchir, raisonner (ce sont des élèves qui ne se relisent pas, qui ne reviennent pas sur ce qu'ils ont fait)

### **3. Difficultés à être au monde**

- ✓ S'inscrire dans l'Histoire (universelle, généalogique, générationnelle, personnelle)
- ✓ S'inscrire dans une temporalité (passé, présent, futur)
- ✓ S'inscrire dans des espaces

## Les trois phases de la crise de colère

Constats : Les études montrent que les enseignants interviennent surtout pendant la crise, car souvent ils ne voient pas l'escalade des tensions avant la crise. Peu d'enseignants ont le temps de s'occuper de la postcrise.

- ✓ Avant : Observer et repérer les attitudes qui annoncent l'escalade vers la crise
  - ✓ L'enfant ou le jeune a une respiration qui s'accélère, il soupire beaucoup.
  - ✓ Ses poings sont serrés.
  - ✓ Il fait des grimaces, des mimiques
  - ✓ Il « brasse » ses affaires, fait claquer son matériel.

- ✓ Il s'agite, il pleure, il montre de l'angoisse
- ✓ Il devient de plus en plus bruyant, il a des gestes de plus en plus brusques.
- ✓ Il insulte, il a des gestes agressifs envers lui-même ou les autres....

*Réactions adéquates dans la phase d'escalade* : Permettre un temps de mise au calme, de mise à l'écart si besoin est.

- ✓ Pendant : L'attitude de l'enseignant est le facteur le plus important dans une situation de crise.

Deux risques :

- ✓ Interpréter la crise de colère comme étant une attaque personnelle, comme la preuve de sa propre incompetence, ou encore comme une atteinte à son autorité.
- ✓ Penser qu'il ne peut rien faire pour aider cet enfant (causes extérieures, inéluctables)

Attitudes à éviter

<b>Croiser les bras</b>	Attitude qui peut traduire de l'indifférence, ce qui va à l'encontre de ce que l'élève recherche.
<b>Tourner le dos</b>	Attitude qui peut traduire de l'indifférence, ce qui va à l'encontre de ce que l'élève recherche. Situation qui peut être dangereuse avec un élève violent.
<b>Rester debout si l'élève est assis</b>	L'enseignant doit se mettre au niveau de l'élève, pour éviter que celui-ci se sente rabaissé, ce qui rend la communication plus difficile.
<b>Souffler, taper du pied, ...</b>	Signes traduisant de l'impatience, ce qui va à l'encontre de ce dont a besoin l'élève.
<b>Reproduire le ton de voix de l'élève</b>	La colère de l'enseignant entretient la colère de l'élève.
<b>S'approcher de lui lorsqu'il recule</b>	Il signifie qu'il n'est pas prêt à recevoir l'enseignant dans son territoire; il faut qu'il soit disposé à le faire.
<b>Insister pour qu'il regarde dans les yeux</b>	Il faut attendre qu'il soit disposé à le faire pour établir un climat de confiance.

Attitudes à privilégier

- ✓ Protéger l'élève et le reste de la classe

- ✓ Prendre du recul, ne pas juger la personne mais l'action, et avant de réagir, prendre du recul par rapport à la situation.
- ✓ Éviter la surenchère, faire attention à la manière de communiquer
- ✓ Ne pas s'engager dans un dialogue improductif
- ✓ Se donner le temps de la réflexion, ...

Dans le cas où une immobilisation physique doit être envisagée Elle doit toujours être utilisée en dernier ressort. Trois comportements peuvent justifier sa nécessité, quand la crise peut amener un élève à :

- ✓ Se blesser (par exemple, il se frappe la tête sur son bureau)
- ✓ Blesser les autres élèves (par exemple, il mord, il frappe un camarade de classe)
- ✓ Endommager gravement le matériel qui l'entoure (par exemple, il menace de briser une vitre, de jeter une chaise, ...) Il est possible de penser que, dans ces conditions, un enseignant pourrait se faire reprocher de ne pas avoir prêté assistance à une personne qui en avait besoin.

L'immobilisation physique ne constitue pas une punition, mais une mesure de protection et d'aide à l'élève. Il y a une nécessité de conserver une trace écrite suite à toute immobilisation physique : rapport d'incident grave.

- ✓ Après : La postcrise survient au moment où l'élève, épuisé, arrête ses comportements

Violents.

- ✓ Traiter la crise « à froid », parce qu'il est trop difficile, « à chaud », d'analyser calmement et objectivement la situation avec l'élève.
- ✓ Amener l'élève à prendre conscience des répercussions de sa perte de contrôle.
- ✓ L'aider à trouver des moyens pour mieux gérer ses frustrations.
- ✓ Le remettre en projet scolaire immédiat, avec un objectif facilement identifiable.
- ✓ Recréer un sentiment de sécurité physique et psychique.

Il est fondamental d'intervenir sur l'ensemble du groupe classe Il est fondamental d'aider l'élève

Reprendre les faits et s'entretenir de la situation avec lui pour identifier :

- ✓ La source de sa crise
- ✓ La raison de l'ampleur de sa crise : l'aider à évaluer si la réaction était adéquate
- ✓ D'autres façons de réagir : l'aider à trouver d'autres solutions

- ✓ Les conséquences désagréables de sa perte de contrôle, ce que cela lui apporte, ce que cela lui enlève, ...
- ✓ Faire « tiers » entre l'élève, l'enseignant et le directeur d'école
- ✓ Il faut envisager avec l'élève des sanctions possibles qui doivent être éducatives; c'est-à-dire qu'elles doivent :
  - Permettre à l'élève de trouver des façons de réparer son geste, que ce soit vis-à-vis du matériel ou des personnes victimes.
  - Permettre à l'élève de comprendre la gravité de ce qu'il a provoqué : les éventuelles victimes doivent pouvoir exprimer ce qu'elles ont ressenti (médiation indispensable de l'adulte)
  - Être en conformité avec les règles établies en commun.

## **La sanction**

### *5 principes définissant les conditions de la sanction*

- ✓ Principe d'individualisation : la sanction s'adresse à un sujet, elle n'est pas collective.
- ✓ Principe d'objectivation : elle porte sur un acte et non sur un sujet
- ✓ Principe de la signification : la sanction doit donner du sens ; il faut une parole de l'éducateur qui rappelle les mobiles de la loi et une parole de l'élève qui présente les mobiles de sa transgression. La confrontation des 2 mobiles fera naître la conscience personnelle.
- ✓ Principe de privation : une sanction ne peut être que la privation de l'exercice d'un droit ; sinon, elle fait appel à la vengeance ou prend le caractère d'une humiliation.
- ✓ Principe d'inclusion : elle n'a pas pour finalité d'exclure, mais d'inclure.

### *2 fonctions de la sanction*

- ✓ Réparation envers celui ou ceux qui ont été victimes de la transgression.
- ✓ Réinstauration de la loi

### Amener l'équipe à parler de « conséquence » plutôt que de « punition »

- ✓ Une conséquence, contrairement à une punition, entraîne systématiquement une réparation du ou des gestes indésirables.
- ✓ Elle permet à l'élève de faire un lien de cause à effet entre ses comportements indésirables et la situation dans laquelle il se trouve.
- ✓ Cette conséquence doit être accompagnée d'une information à l'élève de ce qu'il aurait pu faire pour éviter d'en arriver là : l'aider à trouver des moyens de contrôler ses réactions.

Une fois la réparation effectuée

- ✓ Difficile pour l'enseignant de faire « comme s'il ne s'était rien passé »
- ✓ Comment travailler l'accueil qui est déterminant pour l'élève, pour l'enseignant, pour les autres aussi ?
- ✓ Comment aider l'enseignant à « effacer l'ardoise » et à porter un « regard cinéma (c'est inscrire l'enfant dans une temporalité ouverte tournée vers le futur) » plutôt qu'un « regard photo\* (c'est avoir l'œil fixé sur le négatif – Jacques Lévine) » sur cet élève ?
- ✓ Construire des adaptations pédagogiques et mettre en place un cadre de travail apaisant, contenant, rassurant et structurant pour ces élèves (et pour les autres ! Et pour l'enseignant !)
- ✓ Proposer des outils pour accompagner l'élève
- ✓ Aider à formaliser un lien avec la famille
- ✓ Analyser pour anticiper
- ✓ Garder trace des faits pour mieux analyser et mieux remédier
- ✓ Initier et encourager des réunions pour mobiliser toute l'équipe : réunions pour faire un état des lieux, pour anticiper, pour prévenir

ASH Ain, 2015

## **Le P.A.P (plan d'accueil personnalisé)**

### Les élèves concernés

Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

### Les objectifs

Le plan d'accompagnement personnalisé est un document normalisé qui définit les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il est rédigé sur la base d'un modèle national. Il est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements déjà mis en place et de les faire évoluer en même temps que la scolarité de l'élève et les enseignements suivis.

- ✓ C'est un document écrit qui vise à répondre aux difficultés scolaires de l'élève ;
- ✓ C'est un outil de suivi, organisé en fonction des cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

### La procédure

- ✓ Proposition : il peut être proposé par le conseil des maîtres ou le conseil de classe. Le directeur ou le chef d'établissement doit alors recueillir l'accord de la famille. Il peut également être demandé par la famille.
- ✓ Constat des troubles : il est fait par le médecin scolaire, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés.
- ✓ Le médecin scolaire rend alors un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé au vu de la présence ou non d'un trouble des apprentissages.
- ✓ Élaboration : le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique, qui associe les parents et les professionnels concernés.
- ✓ Mise en œuvre et suivi : la mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé est assurée par les enseignants au sein de la classe. Dans le second degré, le professeur principal peut jouer un rôle de coordination.

Ce que permet le P.A. P

Le plan d'accompagnement personnalisé permet de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature exclusivement pédagogique. Il permet également à l'élève d'utiliser le matériel informatique de l'établissement scolaire ou son propre matériel informatique.

À savoir :

- ✓ Le PAP se substitue au « PAI dys » ou à tout document de prise en charge des élèves relevant de troubles des apprentissages.
- ✓ Le plan d'accompagnement personnalisé ne peut pas comporter de décisions qui relèvent de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), notamment l'orientation en dispositif collectif, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté ou l'aide humaine. Le PAP ne permet donc pas de déroger au droit commun.
- ✓ L'enseignant référent n'assure pas le suivi de la mise en œuvre du PAP.
- ✓ Si précédemment un PPRE était rédigé mais que la difficulté perdure, le PAP remplace le PPRE.

Source : <http://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html>



## **Le P.P.R.E**

### Les élèves concernés

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

### Les objectifs du P.P.P.E

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) prend la forme d'un document qui permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève, allant de l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe par son ou ses enseignants, aux aides spécialisées ou complémentaires.

### La procédure

Le PPRE est mis en place par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, à l'initiative des équipes pédagogiques. Le PPRE organise des actions ciblées sur des compétences précises, sur proposition des équipes enseignantes qui ont établi préalablement un bilan précis et personnalisé des besoins de l'élève.

Les actions conduites sont :

- ✓ Élaborées par l'équipe pédagogique ;
- ✓ Formalisées dans un document qui précise les objectifs, les ressources, les types d'actions, les échéances et les modalités d'évaluation ;
- ✓ Discutées avec les représentants légaux ;
- ✓ Présentées à l'élève ;
- ✓ Mises en œuvre prioritairement par l'enseignant dans le cadre ordinaire de la classe.

Des enseignants spécialisés du Rased ou, le cas échéant, les professeurs en UPE2A, peuvent apporter leur concours à la mise en œuvre du PPRE. Au collège ou au lycée, le professeur principal coordonne la mise en œuvre du PPRE après concertation de l'équipe.

### Ce que permet le P.P.R.E

Le PPRE organise l'accompagnement pédagogique différencié de l'élève tout au long du cycle afin de lui permettre de surmonter les difficultés rencontrées et de progresser dans ses apprentissages.

Il vise à renforcer la cohérence entre les actions entreprises pour aider l'élève afin d'en optimiser l'effet. Ce n'est donc pas en soi un dispositif.

À savoir :

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement, il peut donc également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire.

## **Le P.P.S : Plan personnalisé de scolarisation**

### Introduction

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

La participation de ces élèves aux sorties et voyages scolaires et aux activités périscolaires est un droit.

Le rôle et l'avis de la famille est fondamental à chaque étape de la scolarisation de l'élève en situation de handicap.

### **1. Des réponses différenciées pour une école inclusive**

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 modifiée d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République introduit, dès son deuxième article, le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans aucune distinction.

Des dispositifs permettent de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves ne nécessitant pas de recourir à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : PAI, PPRE, PAP

Le PAP n'est pas un préalable à la saisine de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Dès lors qu'un élève bénéficie de mesures de compensation au titre du handicap, il relève d'un PPS pour toute demande relative à un aménagement pédagogique s'il en fait la demande auprès de la MDPH.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) nécessite de recourir à la MDPH.

Le PPS définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

### **2. La procédure de saisine de la MDPH**

C'est la famille (ou le représentant légal de l'élève) qui saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) afin que soit déterminé un parcours de formation adapté aux besoins de son enfant (accompagnement, aménagement, etc.) dans le cadre d'un plan personnalisé de compensation (PPC) qui prend en considération les besoins et les aspirations de l'élève en situation de handicap tels qu'ils sont exprimés dans son projet de vie. Le projet personnalisé de scolarisation est intégré au PPC dont il constitue l'un des volets.

Cette saisine se fait à partir du formulaire Cerfa afin de faire part de ses demandes et souhaits relatifs au parcours de formation de son enfant. Ce formulaire de demande est complété par un certificat médical récent, de moins de 6 mois, le GEVA-Sco ainsi que tout document jugé utile. Ce dossier est adressé à la MDPH du lieu de résidence de la famille, il est alors enregistré puis transmis à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la MDPH.

L'EPE évalue la situation de l'élève, en s'appuyant sur le GEVA-Sco et les informations médicales, paramédicales, sociales, dont elle dispose. Dans le cadre du plan personnalisé de compensation (PPC) et en fonction du projet de formation de l'élève, l'EPE élabore et propose le projet personnalisé de scolarisation (PPS), sous la forme d'un document type. Le projet de PPS est transmis à la famille qui dispose de 15 jours pour formuler ses observations, dont la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est informée

Sur la base PPS, la CDAPH, au vu des propositions faites par l'équipe pluridisciplinaire et des observations de la famille, prend l'ensemble des décisions qui relèvent de sa compétence concernant la scolarisation de l'élève et, le cas échéant, l'attribution d'une aide humaine, le maintien à l'école maternelle et toutes mesures de compensation utiles (matériel pédagogique adapté, accompagnement médico-social, etc.).

Chaque décision de la CDAPH fait l'objet d'une notification adressée aux familles et aux différents acteurs concernés.

L'orientation des élèves en situation de handicap relève de la CDAPH. Ils peuvent ainsi être orientés vers :

- l'école ordinaire, que ce soit en classe ordinaire, en dispositif collectif (Ulis, etc.) ou dans l'enseignement général et professionnel adapté (Segpa et Erea : Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les lycées d'enseignement adapté (LEA) sont

des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) qui accueillent des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.) ;

- l'école ordinaire avec un accompagnement par un établissement ou service médico-social ;

- l'unité d'enseignement d'un établissement ou service médico-social ;

- une scolarité à temps partagés entre un établissement scolaire et l'unité d'enseignement d'un établissement ou service médico-social.

### L'aide humaine

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Cette aide est attribuée par la CDAPH et peut revêtir deux formes : l'aide individuelle et l'aide mutualisée. L'accompagnement par une personne chargée de l'aide humaine n'est pas une condition à la scolarisation.

L'aide individuelle est attribuée exclusivement à un élève pour une quotité horaire déterminée, lorsqu'il présente un besoin d'accompagnement soutenu et continu.

L'aide mutualisée peut être apportée simultanément à plus d'un élève par la même personne ; elle est conçue comme souple et évolutive en fonction des besoins d'accompagnement qui ne sont ni soutenus, ni continus.

L'action d'un AVS vient en complément des aménagements et adaptations mis en œuvre par l'enseignant. **Les interventions de l'enseignant et de l'AVS sont donc coordonnées et complémentaires.**

### Le maintien en maternelle

L'article D. 321-6 du code de l'éducation indique que « le redoublement ne peut être qu'exceptionnel » et précise qu'aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle, s'agissant d'une scolarisation non obligatoire.

Le maintien en maternelle d'un élève en situation de handicap nécessite donc une décision formalisée de la CDAPH qui s'inscrit dans le cadre d'un PPS. Cette mesure dérogatoire

prévue par l'article D. 351-7 du code de l'éducation est une réponse adaptée à une situation donnée, l'existence d'un PPS n'implique pas nécessairement un maintien en maternelle.

L'immaturation affective ou scolaire d'un élève ne saurait justifier à elle seule un maintien en maternelle.

#### Le matériel pédagogique adapté

La scolarité d'un élève handicapé peut être facilitée par l'utilisation de matériel pédagogique adapté. Le besoin pour l'élève de disposer de ce matériel est apprécié par l'équipe pluridisciplinaire et cette décision est prise et notifiée par la CDAPH.

L'utilisation effective du matériel mis à disposition de l'élève est évaluée à chaque réunion de l'équipe de suivi de scolarisation et détaillée dans le GEVA-Sco.

#### L'accompagnement médico-social

Lorsqu'un enfant ou un jeune est accueilli au sein d'un établissement ou d'un service médico-social (ESMS), un projet individualisé d'accompagnement (ou un projet personnalisé d'accompagnement) est rédigé et mis en œuvre sous la responsabilité du directeur de l'ESMS.

L'article D. 312-10-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap orientés vers un établissement médico-social ou accompagnés par un service médico-social donne lieu à une convention lorsque les élèves sont scolarisés par un établissement scolaire. Cette convention précise les modalités pratiques des interventions des professionnels et les moyens mis en œuvre par l'établissement ou le service médico-social au sein de l'établissement scolaire.

Les établissements médico-sociaux assurent un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique adapté à l'ensemble des besoins de chaque jeune. Ils proposent des modalités d'accompagnement variées et agissant toujours dans le sens d'une démarche la plus inclusive possible pour le jeune : service, externat, semi-internat ou internat, accueil familial. Le jeune bénéficie également d'une scolarisation, le temps de scolarisation étant notifié par la CDAPH.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), constitués d'équipes pluridisciplinaires, dispensent un accompagnement sur les lieux de vie, ce qui concerne en particulier la scolarisation d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire. L'accompagnement du Sessad peut comprendre des actes médicaux spécialisés et des rééducations (kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, ergothérapie). Des éducateurs et des enseignants spécialisés du Sessad peuvent également apporter une aide spécifique à l'élève en situation de handicap soit au sein de la classe, soit en accompagnement individuel ou en petit groupe à l'extérieur de la classe. Dans toute la mesure du possible et à chaque fois que le PPS indique que les soins et l'accompagnement ont lieu pendant le temps scolaire, les éducateurs et enseignants du Sessad privilégieront une intervention en classe, coordonnée avec celle de l'enseignant. Le directeur d'école ou le chef d'établissement facilitera l'intervention du Sessad dans l'établissement et en classe.

Les professionnels non enseignants de l'établissement ou du service médico-social contribuent étroitement à la mise en œuvre du PPS afin d'apporter, par la diversité de leurs compétences et leur formation spécifique, l'accompagnement indispensable permettant de répondre de façon appropriée aux besoins de l'élève.

### **3. Élaboration et suivi de la mise en œuvre du PPS**

Le parcours de formation des élèves en situation de handicap s'articule autour de procédures spécifiques et d'acteurs désignés. Le directeur d'école ou le chef d'établissement est garant de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). De plus le projet d'école ou d'établissement prend en compte les projets personnalisés de scolarisation et les aménagements et adaptations nécessaires pour la scolarisation de ces élèves.

#### 3.1 La mise en place du projet personnalisé de scolarisation

La mise en place d'un PPS repose sur quatre étapes successives : **la description de la situation de l'élève, l'analyse de ses besoins, la définition d'un projet de réponse à ces besoins et enfin la mise en œuvre effective des mesures de compensation nécessaires**. Il est rédigé conformément au modèle défini par arrêté du 6 février 2015 paru au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 19 février 2015 et comprend :

- la mention du ou des établissements où l'élève est effectivement scolarisé

- les objectifs pédagogiques définis par référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ces objectifs tiennent compte de l'éventuelle nécessité d'adapter la scolarisation de l'élève en fonction des actions mentionnées
- les décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées dans les domaines relatifs au parcours de formation
- les préconisations utiles à la mise en œuvre de ce projet.

La mise en œuvre du PPS est évaluée tous les ans par l'équipe de suivi de la scolarisation réunie par l'enseignant référent. Le PPS est révisé au moins à chaque changement de cycle ou, à la demande de la famille, à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

### 3.2 Le GEVA-Sco

Dans le cas d'une première demande d'un dossier MDPH, l'équipe éducative renseigne, à la demande de la famille, le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco première demande). Ce document repose sur l'observation de l'élève en milieu scolaire. Il s'agit de réaliser, en l'objectivant, un bilan des connaissances et compétences de l'élève à un moment donné. Le GEVA-Sco première demande, transmis à la MDPH par la famille, permet à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) d'analyser la situation et les besoins de l'élève et de proposer, le cas échéant, un PPS.

Lorsqu'un élève est déjà bénéficiaire d'un PPS, l'ESS se réunit tous les ans pour évaluer les compétences, les connaissances acquises et les difficultés qui subsistent au regard des aménagements, adaptations, orientations et compensations mis en œuvre. Ces informations sont recueillies à l'aide du GEVA-Sco réexamen.

### 3.3 Les acteurs

L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés. Interlocuteur privilégié des familles, il assure une mission essentielle d'accueil et d'information.

Membre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), l'enseignant référent, défini à l'article D. 351-12 du code de l'éducation, est chargé de l'animation et de la coordination de l'ESS. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS quelles que soient les



modalités de scolarisation de l'élève (établissement scolaire, sanitaire ou médico-social) et assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, ou à la demande des parents, le directeur de l'école ou le chef d'établissement transmet les coordonnées de l'enseignant référent et facilite la prise de contact. Ainsi l'enseignant référent a un rôle d'information, de conseil et d'aide. Il peut, dans le cadre d'une saisine de la MDPH, concourir au recueil des éléments formalisés dans le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation, (GEVA-Sco) première demande.

L'équipe de suivi de la scolarisation (ESS)

L'équipe de suivi de la scolarisation, définie à l'article D. 351-10 du code de l'éducation, facilite la mise en œuvre et assure le suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation. Elle procède à l'évaluation de ce projet et sa mise en œuvre. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation.

L'ESS est réunie et animée par l'enseignant référent en tant que de besoin et au moins une fois par an. Elle ne peut se réunir en l'absence de l'élève ou, s'il est mineur, de son représentant légal. La famille peut se faire accompagner ou représenter par la ou les personnes de son choix. L'ESS comprend l'ensemble des professionnels qui concourent à la mise en œuvre du PPS. Le compte-rendu de l'ESS prend la forme du GEVA-Sco réexamen.

Des informations personnelles pouvant être communiquées par la famille lors de cette réunion, les participants sont tenus à la confidentialité. Les membres fonctionnaires de cette équipe sont, en outre, tenus à l'obligation de discrétion professionnelle (article 26 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires).

#### 4. Le parcours de formation et la mise en œuvre du PPS

Le projet personnalisé de scolarisation est mis en œuvre par le ou les enseignants de l'élève. Dans le second degré, le professeur principal est chargé de coordonner la rédaction du document de mise en œuvre du PPS, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Afin de favoriser la mise en œuvre du PPS, la coordination opérationnelle entre les différents professionnels est nécessaire.

Les équipes des établissements scolaires, sanitaires et médico-sociaux et, le cas échéant, les professionnels libéraux mettent en œuvre le projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap et participent à l'équipe de suivi de la scolarisation. Elles réunissent les conditions pour organiser la scolarisation de l'élève parmi ses pairs ; elles construisent le projet de l'élève en adéquation avec ses compétences et potentialités. Afin d'accompagner les équipes, un document de mise en œuvre du PPS est proposé en annexe. Ce document a vocation à formaliser la mise en œuvre des décisions, préconisations, priorités et objectifs inscrits dans le PPS dont il reprend la trame. Il est renseigné par l'enseignant ou l'équipe enseignante de l'élève et traduit les décisions et préconisations du PPS en aménagements et adaptations pédagogiques. Ce document est conçu pour répondre aux différents points qui sont évoqués lors de l'ESS notamment sur l'évaluation de l'efficacité des moyens mis en œuvre.

L'enseignant référent informe l'inspecteur de l'éducation nationale ou le chef d'établissement des difficultés qu'il constate ou qui lui sont signalées dans la mise en œuvre du PPS.

#### 4.1 L'organisation de l'emploi du temps des élèves en situation de handicap

L'emploi du temps scolaire de l'élève en situation de handicap s'organise sur une base hebdomadaire, en intégrant le cas échéant les différents temps et lieux de sa scolarisation. Lorsque l'élève handicapé est scolarisé dans un établissement scolaire, l'équipe de suivi de la scolarisation organise son emploi du temps, en respectant le volume horaire inscrit dans le PPS. Elle prend en compte les obligations consécutives à d'éventuels accompagnements extérieurs, que ceux-ci aient été décidés par la CDAPH ou qu'ils ne nécessitent pas de notification par cette commission. Les transports sont organisés en fonction de l'emploi du temps de l'élève.

Lorsque l'élève est scolarisé dans l'UE d'un établissement médico-social ou sanitaire, l'équipe de suivi de la scolarisation se réunit dans les mêmes conditions. L'organisation de son emploi du temps revêt un caractère particulièrement important et parfois complexe à mettre en œuvre, notamment si l'élève est scolarisé à temps partagés ou en unité d'enseignement externalisée. Il convient de veiller à donner la priorité au caractère effectif de la scolarisation, éventuellement en l'organisant de façon progressive. En effet, une fréquentation occasionnelle ou réduite à quelques heures par semaine serait contraire à l'objectif de scolarisation. Cette organisation nécessite une coopération renforcée des différents partenaires, visant à opérer régulièrement les ajustements nécessaires.

Aussi, la scolarisation et l'accompagnement doivent être parfaitement articulés de sorte à assurer la scolarisation effective de l'élève.

Lorsque l'unité d'enseignement est externalisée, c'est-à-dire installée dans des locaux scolaires, les élèves qui y sont accueillis peuvent être inscrits dans cet établissement scolaire dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L. 112-1 du code de l'éducation.

#### 4.2 Aménagements et adaptations pédagogiques

Afin d'accompagner au mieux la scolarisation des élèves en situation de handicap, des aménagements et adaptations pédagogiques sont mis en place au sein de la classe. La prise en compte des spécificités de l'élève nécessite une réponse construite et organisée pour faciliter l'accès aux apprentissages. Les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre relèvent des gestes professionnels à mobiliser plus particulièrement et des adaptations pédagogiques spécifiques (voir document de mise en œuvre en annexe).

#### 4.3 La programmation adaptée des objectifs d'apprentissage (PAOA)

Dans le but de prendre en compte les besoins particuliers d'un élève en situation de handicap lorsque les objectifs d'apprentissage visés sont très éloignés du programme suivi par un élève du même âge, l'équipe pluridisciplinaire peut inclure dans le projet personnalisé de scolarisation le besoin d'une programmation adaptée des objectifs d'apprentissage.

Dans ce cas, il appartient aux enseignants qui ont en charge l'élève en situation de handicap, dans le cadre du conseil de cycle dans le premier degré, du conseil de classe dans le second degré, de construire au minimum pour une année scolaire cette programmation et de la formaliser en référence aux programmes scolaires en vigueur et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'équipe de suivi de la scolarisation prend alors connaissance de cette programmation et s'assure qu'elle est conforme au projet personnalisé de scolarisation.

### **5. Autres dispositions**

Certaines mesures peuvent être mises en œuvre sans nécessiter de décision de la CDAPH et font suite à une demande de la famille.

### 5.1 Le transport scolaire

Les élèves qui ne peuvent, en raison de leur handicap, emprunter les transports en commun peuvent bénéficier d'une prise en charge.

### 5.2 Les dispenses d'enseignement

L'article D. 112-1-1 du code de l'éducation précise les conditions de mise en œuvre des dispenses d'enseignement pour les élèves disposant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) lorsqu'ils ne peuvent suivre des enseignements en raison de leur handicap.

Tout enseignement prévu au programme doit être suivi sauf s'il a fait l'objet d'une dispense d'enseignement accordée par le recteur d'académie.

Les dispenses d'enseignement concernent principalement trois situations :

- les élèves qui visent l'acquisition de compétences, alors même qu'en raison de la gravité de leur handicap l'accès au diplôme paraît impossible, quels que soient les aménagements mis en œuvre ;
- les élèves qui visent une certification pour laquelle l'enseignement dont ils demandent la dispense n'est pas évalué ;
- les élèves qui visent un diplôme pour lequel une dispense d'épreuve est prévue par la réglementation.

Dans tous les cas, la dispense constitue la dernière mesure possible lorsqu'aucun aménagement ou adaptation ne permet à l'élève d'accéder à l'enseignement. Elle doit être évitée avant la classe de 5e, à l'exception de certains élèves relevant des établissements médico-sociaux.

En application de l'article L. 112-4 du code de l'éducation, les candidats aux examens de l'enseignement scolaire, s'ils sont en situation de handicap, peuvent bénéficier d'aménagements des épreuves.

## **6. Sorties et voyages scolaires - Activités périscolaires**

L'organisation des sorties et voyages scolaires dans le premier et le second degré doit anticiper et prendre en compte la participation des élèves en situation de handicap. Ainsi l'accessibilité des lieux, des activités et des transports doit être pensée lors de la préparation de ces activités en fonction de la situation de handicap de l'élève scolarisé.

Dans le premier degré les communes et intercommunalités veillent à l'accessibilité des activités périscolaires

Les élèves bénéficiant d'un PPS qui, à l'issue de la classe de 3e ou de leur scolarité ne sont pas en mesure d'accéder à une qualification de niveau V, se voient délivrer une attestation de maîtrise des connaissances et compétences acquises au regard du socle commun, dont un modèle est joint en annexe.

## **7. La formation et l'accompagnement des acteurs**

Lors de la formation initiale des enseignants, un module spécifique est dispensé par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe). De plus, des stages sont proposés dans le cadre de la formation continue aux enseignants du 1er et du 2d degré afin de leur permettre d'acquérir les connaissances essentielles à la scolarisation des élèves en situation de handicap et la dynamique de l'école inclusive.

## **Résumé du projet d'école** : Les axes définis, les objectifs et les indicateurs de réussite

**Axe 1** : Améliorer les apprentissages des élèves et résoudre la difficulté scolaire (parcours de réussite scolaire)

- ✓ **Objectif 1** : inscrire les élèves dans un parcours continu
  - ❖ **Indicateurs** : Réalisation d'outils communs par cycle, Emploi commun des règles de présentation
  - ❖ **Actions** : Travail des progressions en conseil de cycle (en réaliser au moins 2)
- ✓ **Objectif 2** : Améliorer les outils communs en lien avec les programmes de 2016
  - ❖ **Indicateurs** : Réalisation des progressions par domaine et par cycle
- ✓ **Objectif 3** : Améliorer la compréhension de l'oral
  - ❖ **Indicateurs** : Nombre d'élèves entrant dans la tâche sans aide, Nombre d'élèves capables de répondre à une question, nombre d'élèves capables de reformuler une histoire
  - ❖ **Actions** : Méthodologie travaillée en classe, grille d'évaluation construite en classe, présentation orale sur un thème choisi (en cycle 2, présentations d'objets familiers, de livres... ; en cycle 3, exposés en lien avec le programme) → Nombre d'élèves obtenant A ou B aux exposés (organiser ses idées/interagir avec ses pairs)
- ✓ **Objectif 3** : S'adapter à la difficulté scolaire
  - ❖ **Indicateurs** : Nombre d'élèves en dessous de 50% de réussite en français aux évaluations de CE2
  - ❖ **Actions** : Passation des fiches d'élèves en difficulté d'une classe à l'autre → fiches présentent dans le classeur en fin d'année

**Axe 2** : Améliorer les liens entre l'école et les familles

- ✓ **Objectif 1** : Permettre aux parents de comprendre le fonctionnement de la classe et de l'école
  - ❖ **Indicateurs** : Au moins 50% des parents présents aux réunions de rentrée dans chaque classe
  - ❖ **Action** : La grande Lessive : Exposition sur un thème commun dans la cour + goûter collaboratif → Au moins 25% des parents y participent.
- ✓ **Objectif 2** : Investir les parents dans leur rôle de partenaire éducatif en rencontrant individuellement tous les parents de la classe au moins une fois dans l'année, et en organisant des temps conviviaux (parents /enseignants)
  - ❖ **Indicateurs** : 100 % des parents rencontrés dans chaque classe, nombre croissant de parents présents lors des temps conviviaux (parents /enseignants)

**Axe 3** : Développer les activités pour une éducation au développement durable (parcours écocitoyen)

- ✓ **Objectif 1** : Initier les élèves aux gestes citoyens (tri des déchets et collecte de piles et bouchons)
  - ❖ **Indicateurs** : Présence de poubelles de tri dans toutes les classes (travail avec le personnel municipal), Poids des piles usagées récupérées, participation d'au moins la moitié des classes à une semaine de la propreté
  - ❖ **Action** : Collecte de piles et bouchons dans chaque classe et réalisation d'une œuvre collective (bouchons) en fin d'année → poids des déchets d'au moins 15 kilos

**Axe 4** : Construire un outil qui rende lisible le parcours de chaque élève (parcours d'éducation artistique et culturelle)

- ✓ **Objectif 1** : Réalisation d'un document de cycle recensant les projets artistiques et/ou culturels menés en classe
  - ❖ **Indicateurs** : L'outil a été créé, Les fiches sont renseignées en fin d'année scolaire
  - ❖ **Action** : Création d'un document tableur avec 5 entrées : Spectacle vivant, Visite de lieux culturels, découverte d'œuvres, pratiques artistiques, échanges/rencontres avec des professionnels. Ce document est rempli par chaque enseignant annuellement et compilé dans un classeur → L'outil est créé et utilisé par les enseignants permettant à tous les élèves une diversité de leur parcours artistique et culturel
  - ❖ **Action 2** : Présentation par une conseillère pédagogique (à la demande de l'équipe) des programmes d'arts visuels afin de permettre leur mise en œuvre au sein de l'école (échanges, interprétation et proposition de progression). → La progression est écrite.
- ✓ **Objectif 2** : Fédérer les classes de l'école autour de grands projets
  - ❖ **Indicateurs** : Nombre de classes participant aux projets

## Les items du socle commun

Chaque domaine de formation comprend des objectifs de connaissances et de compétences. Chacun de ces domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives.

Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes d'enseignement.

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 2, 3 et 4. En fin de cycle 4, le diplôme national du brevet atteste la maîtrise du socle commun.

1. Les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
2. Les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;
3. La formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
5. Les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »



## Typologie des erreurs de Jean-Pierre Astolfi

1. Erreurs relevant de la rédaction et de la compréhension des consignes
2. Erreurs résultant d'habitudes scolaires ou d'un mauvais décodage des attentes
3. Erreurs témoignant des conceptions alternatives des élèves : l'élève fonctionne sur le principe d'une didactique coutumière et il est difficile de répondre à une consigne qui sort de ses habitudes.
4. Erreurs liées aux opérations intellectuelles impliquées : l'élève ne dispose pas encore des compétences permettant de réaliser la tâche
5. Erreurs portant sur les démarches adoptées par l'élève
6. Erreurs dues à une surcharge cognitive au cours de l'activité
7. Erreurs ayant leur origine dans une autre discipline : mauvais réinvestissement des acquis d'une matière sur une autre.
8. Erreurs causées par la complexité propre au contenu d'enseignement : mauvaise reformulation des consignes

Jean Pierre ASTOLFI « l'erreur, un outil pour enseigner », 1997

## Résumé du rôle du Conseillère pédagogique de circonscription (circulaire du 21 juillet 2015)

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés :

- ✓ L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école : il amène les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles. Il sait faire preuve de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. Il aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées. Il assure le suivi et l'assistance aux enseignants débutants auprès desquels il a un rôle important de conseil et d'appui. Le conseiller pédagogique du premier degré est susceptible de participer aux actions de formation pilotées par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Le conseiller pédagogique peut apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école. Il accompagne et soutient les actions innovantes. Il peut être amené à participer à des conseils de cycle et à des conseils d'école pour y apporter son expertise.

- ✓ La formation initiale et continue des enseignants : Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires sous la direction de l'IEN. Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue. Enfin, il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.
  
- ✓ La mise en œuvre de la politique éducative : il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département. Le conseiller pédagogique peut participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux. Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département. Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN ou l'IA-Dasen pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.

#### **Référentiel de l'éducation prioritaire (janvier 2014)**

1. Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
2. Conforter une école bienveillante et exigeante
3. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
4. Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
5. Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
6. Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

## **Charte de la laïcité : La République est laïque**

1. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
2. La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
3. La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
4. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
5. La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

## L'École est laïque

6. La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
7. La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
8. La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
9. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
10. Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
11. Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

12. Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.
13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
14. Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
15. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement

La charte sur la laïcité est un support privilégié pour enseigner, partager expliciter ces valeurs qui ont été réaffirmé dans la loi de refondation de l'école. Elle est construite pour répondre aux besoins spécifiques au monde de l'éducation et vise à faire comprendre que la laïcité est une valeur positive d'émancipation. Des ressources sont mises en œuvre sur le site Eduscol pour accompagner les enseignants.

La carte doit être affiché dans les écoles, tout comme le drapeau français et européen, la devise de la France et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Source, eduscol – BO du 6 Juillet 2013

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73659](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73659)

## Les postures de l'enseignant – Dominique Bucheton

Les postures ce sont manières langagières et cognitives de s'emparer d'une tâche. Une posture est un mode d'agir temporaire pour conduire la classe et s'ajuster dans l'action à la dynamique évolutive de l'activité et des postures des élèves L'enseignant expert circule sur plusieurs postures d'étayage.

Les « postures d'étayage » permettent de rendre compte de la diversité des conduites de l'activité des élèves par les maîtres pendant la classe :

- ✓ Une posture de contrôle : elle vise à mettre en place un certain cadrage de la situation : par un pilotage serré de l'avancée des tâches, l'enseignant cherche à faire avancer tout le groupe en synchronie.
- ✓ Une posture d'accompagnement : le maître apporte, de manière latérale, une aide ponctuelle, en partie individuelle en partie collective, en fonction de l'avancée de la tâche et des obstacles à surmonter.
- ✓ Une posture de lâcher-prise : l'enseignant assigne aux élèves la responsabilité de leur travail et l'autorisation à expérimenter les chemins qu'ils choisissent. Cette posture est ressentie par les élèves comme un gage de confiance. Les tâches données sont telles qu'ils peuvent aisément les résoudre seuls ; les savoirs sont instrumentaux et ne sont pas verbalisés ;
- ✓ Une posture de sur-étayage ou contre-étayage : variante de la posture de contrôle, le maître pour avancer plus vite, si la nécessité s'impose, peut aller jusqu'à faire à la place de l'élève.
- ✓ Une posture d'enseignement : l'enseignant formule, structure les savoirs, les normes, en fait éventuellement la démonstration. L'enseignant formule, structure les savoirs, les normes, en fait éventuellement la démonstration. Il en est le garant. Il fait alors ce que l'élève ne peut pas encore faire tout seul. Ses apports sont ponctuels et surviennent à des moments spécifiques mais aussi lorsque l'opportunité le demande. Les savoirs, les techniques sont alors nommées. La place du métalangage est forte ;
- ✓ Une posture dite du « magicien » : par des jeux, des gestes théâtraux, des récits frappants, l'enseignant capte momentanément l'attention des élèves. Le savoir n'est ni nommé, ni construit, il est à deviner.

Complément : les postures des élèves → Il existe différentes postures d'élèves :

- ✓ Scolaire : peu d'autorisation à penser (Insécurité, être en règle, Dépendance au M. à la tâche, Refus des pairs, Se conformer ou faire semblant)
- ✓ Ludique : détournement, créativité hors des normes

- ✓ Posture première : dans le faire (Implication forte, brut d'écrit ou de pensée, Identification, Absence de lien entre les tâches)
- ✓ Dogmatique : l'élève sait déjà
- ✓ Réflexives : prise de distance (penser sur les tâches, les objets de savoir sont nommés, Conscience de sa propre activité de pensée)
- ✓ Posture de refus

### **Les gestes professionnels**

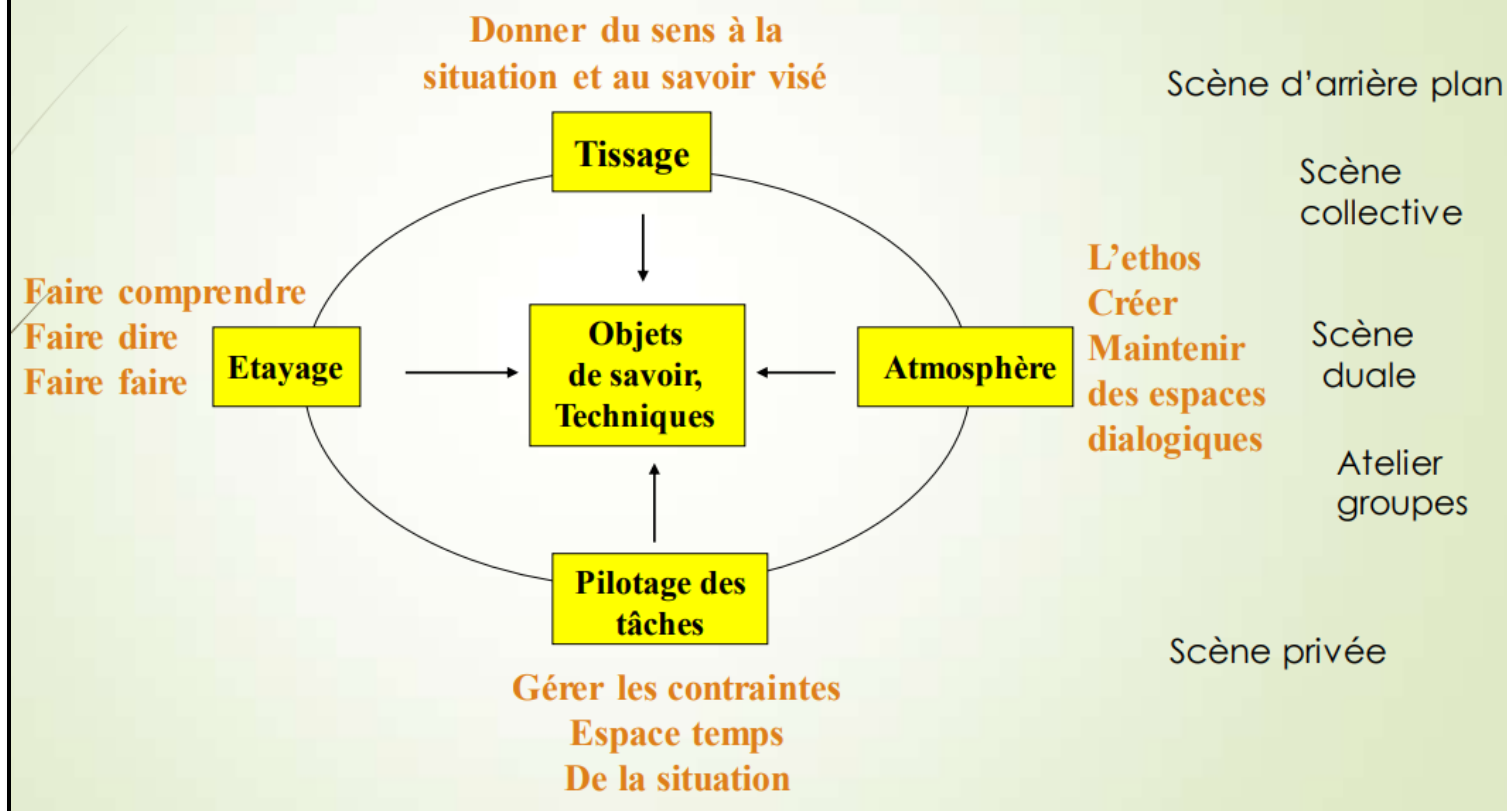
- ✓ Il est inscrit dans une culture
- ✓ Il est adressé et donc partagé
- ✓ Il a une visée spécifique (faire apprendre, éduquer)
- ✓ Il utilise divers canaux (oral écrit corporel)
- ✓ Il est situé et ajusté au contexte
- ✓ Il s'inscrit dans un système de gestes (postures)

Les gestes professionnels de l'enseignant, c'est « faire plein de choses à la fois ! » :  
Dominique Bucheton

### Définitions

- ✓ Les gestes de tissage : amener les élèves à faire des liens entre les tâches, avec l'avant et l'après de la leçon, le dedans et le dehors de la classe. Ils permettent de faire du sens aux apprentissages et de faire des liens entre eux.
- ✓ Les gestes d'atmosphère : réguler les relations, maintenir la cohésion du groupe, créer un climat d'apprentissage, un climat de confiance et de travail dans le groupe.
- ✓ Les gestes de pilotage : régulent le temps, l'espace, le déroulé des tâches et dispositifs d'enseignement : ils servent à gérer la conduite de la classe
- ✓ Les gestes d'étayage sont des gestes par lesquels l'enseignant apporte de l'aide pour une tâche que l'élève ne peut pas faire seul. Ils servent à soutenir et encourager.
- ✓ Les gestes didactiques aident les élèves à viser, formaliser et conceptualiser des savoirs spécifiques
- ✓ Les gestes d'étude des élèves : sont les moyens, méthodes cognitives et langagières nécessaires pour résoudre des classes de problèmes dans des contextes didactiques précis

# un multi-agenda de préoccupations enchâssées



L'effet maître joue à plein puisque les gestes et les postures professionnelles vont agir sur les postures des élèves.

## LES POSTURES D'ÉTAYAGE ET CONFIGURATION DE GESTES PROFESSIONNELS

Posture d'étayage de l'enseignant	Pilotage	Atmosphère	Tissage	Objets de savoir	Tâche élèves postures
<b>Accompagnement</b>	Souple et ouvert	Détendue et collaborative	Très important Multi directif	Dévolution Émergence	« Faire et discuter sur » : posture réflexive, créative
<b>Contrôle</b>	Collectif Synchronique Très serré	Tendue et hiérarchique	Faible	En actes	« Faire » : Posture première
<b>Lâcher prise</b>	Confié au groupe, autogéré	Confiance, Refus d'intervention du maître	Laisser à l'initiative de l'élève	En actes	Variables : faire Discuter sur
<b>Enseignement Conceptualisation</b>	Le choix du bon moment	Concentrée, très attentive	Liens entre les tâches Retour sur	Nommés	Verbalisation post-tâche posture réflexive (secondarisation)
<b>Magicien</b>	Théâtralisation, mystère, révélation	Devinette, fâtonnement aveugle, manipulation	Aucun	Peu nommés	Manipulations, Jeu : posture ludique

## **La figure de l'ami critique :**

La figure de l'ami critique allie la bienveillance (du regard, de l'écoute, de la parole) à l'exigence (par un message de développement des possibles, de valorisation du potentiel). Elle est sous-tendue par les valeurs d'éducabilité : tôt ou tard, l'élève "accrochera", pour autant qu'il ne se heurte pas à un langage blessant. Il s'agit bien d'une posture : il faut la tenir, mettre son intention en actes ! L'ami critique n'est jamais un juge.

Selon les besoins des élèves, selon les moments, il peut être contrôleur, pisteur-talonneur, conseiller ou consultant. En tant que contrôleur, il mesure, vérifie si les acquisitions sont faites et renvoie les informations à l'élève, sereinement. Dans sa posture de pisteur-talonneur, il découpe le savoir en unités et recourt à toute une technologie éducative. Comme conseiller, il intervient à la demande de l'élève qui bute sur une démarche, ne comprend pas une consigne, mais il résiste à certaines demandes pour aider l'élève à grandir. Enfin, sa position de consultant s'adresse plutôt au décrocheur, à qui il cherche à faire comprendre que l'école est un lieu où il peut gagner quelque chose, ne pas perdre son temps. Cette posture d'ami critique vaut également pour l'enseignant vis-à-vis des parents, ou encore pour le chef d'établissement vis-à-vis des membres de l'équipe éducative.

Anne Jorro

## **L'ami critique pour les enseignants :**

« L'ami critique est une personne de confiance qui pose des questions dérangementes, propose des données à étudier avec un autre regard et critique le travail déjà réalisé comme un vrai ami. L'ami critique n'est pas neutre, mais il agit pour accompagner l'unité éducative et pour la défendre, en travaillant avec l'encadrement et les enseignants pour les aider à améliorer l'établissement scolaire ou l'école avec la distance nécessaire. C'est une personne extérieure qui n'entretient aucune familiarité avec les membres de l'unité éducative ».



## Résumé des programmes de l'école Maternelle de 2015

L'école maternelle, une école bienveillante qui :

- ✓ Donne envie aux enfants d'aller à l'école pour : apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité,
- ✓ Respecte un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser, manifeste sa confiance à l'égard de chaque enfant, engage chaque enfant à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.

### 3 spécificités :

- ✓ Une école adaptée aux jeunes enfants : cela passe par l'accueil des parents et des enfants, l'accompagnement des transitions (école/famille, scolaire/périscolaire, Cycle1/Cycle2), une adaptation à l'enfant (stimulation, personnalisation, aménagement du temps des espaces), une évaluation positive (note personnelle - esprit du cahier de réussite)
- ✓ Des modalités particulières d'apprentissage :
  - ❖ Une progressivité au cours du cycle 1,
    - Construire des ressources et outils commun
    - Construire un répertoire de pratiques, d'objets et de matériel : choix de situations et d'univers culturel variés et cohérents
    - Mettre en place des situations d'apprentissages variées : donner une place importante à l'observation et l'imitation des autres enfants et de l'adulte
    - Favoriser les interactions entre enfants, créer les conditions d'une attention partagée, la prise en compte du point de vue de l'autre
    - Utiliser des supports numériques : les objectifs et les usages doivent être au service des apprentissages.
    - Privilégier les situations inscrites dans un vécu commun qui sont préférables aux exercices formels sur fiches
  - ❖ Varier les situations de classe
  - ❖ Apprendre en jouant
    - Favoriser la communication aux autres et la construction de liens forts d'amitié
    - Laisser un temps suffisant pour déployer l'activité de jeu
    - Observer les enfants dans leur jeu libre afin de mieux les connaître

- Proposer aussi des jeux structurés visant des apprentissages spécifiques
- Proposer diverses formes de jeux: symboliques, exploration, construction, manipulation, collectifs, société, jeux fabriqués et inventés...
- ❖ Apprendre en réfléchissant et résolvant des problèmes,
- ❖ Apprendre en s'exerçant
  - G.S: les modalités d'apprentissages peuvent aller jusqu'à des situations d'entraînement ou d'auto-entraînement, voire d'automatisation.
  - G.S: Veiller à expliquer aux enfants ce qu'ils sont en train d'apprendre, à leur faire comprendre le sens des efforts demandés et à leur faire percevoir les progrès réalisés.
  - Les choix pédagogiques prennent en compte les acquis des enfants
- ❖ Apprendre en mémorisant et en se remémorant :
  - Stabiliser les informations, s'attacher à ce qu'elles soient claires pour permettre aux enfants de se les remémorer,
  - Organiser des retours réguliers sur les découvertes et les acquisitions antérieures pour s'assurer de leur stabilisation, dans tous les domaines,
  - Engager la classe dans l'activité en s'appuyant sur un rappel des connaissances antérieures, en mettant l'activité en relation avec des situations différentes déjà rencontrées ou de problèmes déjà posés au groupe,
  - Animer des moments qui ont clairement la fonction de faire apprendre, notamment avec des comptines, chansons et poèmes, Valoriser la restitution, l'évocation de ce qui a été mémorisé.
- ✓ Apprendre ensemble et vivre ensemble : comprendre les fonctions de l'école
  - ❖ Comprendre la fonction de l'école :
    - L'enfant apprend à entrer dans un rythme collectif : faire quelque chose ou être attentif en même temps que les autres, prendre en compte des consignes collectives. Cela l'oblige à renoncer à ses désirs immédiats.
    - L'enseignant rend lisibles les exigences de la situation scolaire par des mises en situations et des explications qui permettent aux enfants -et leurs parents- de les identifier et de se les approprier

- L'enseignant incite à coopérer, à s'engager dans l'effort, à persévérer grâce à ses encouragements et à l'aide des pairs.
  - L'enseignant encourage les essais personnels, les initiatives, la capacité progressive à faire des choix
  - L'enseignant aide à identifier les objets sur lesquels portent les apprentissages, fait acquérir des habitudes de travail qui évoluent au fil du temps et que les enfants pourront transférer.
  - L'enseignant s'attache à faire percevoir la continuité entre les situations d'apprentissage, les liens entre les différentes séances
  - Pour stabiliser les premiers repères, il utilise des procédés identiques dans sa manière de questionner le groupe, de faire expliciter par les enfants l'activité qui va être la leur, d'amener à reformuler ce qui a été dit, de produire eux-mêmes des explications à propos d'une tâche vécue
  - L'enseignant exerce les enfants à l'identification des différentes étapes d'apprentissage en utilisant des termes adaptés à leur âge. Il les aide à se représenter ce qu'ils vont devoir faire, avec quels outils et selon quels procédés.
  - L'enseignant définit des critères de réussite pour que chacun puisse situer le chemin qu'il a réalisé et perçoivent les progrès qu'il doit encore effectuer
- ❖ Se construire comme personne singulière au sein d'un groupe
- L'enseignant a le souci de guider la réflexion collective pour que chacun puisse élargir sa propre manière de voir ou de penser.
  - Dans un premier temps, les règles collectives sont données et justifiées par l'enseignant qui signifie à l'enfant les droits et les obligations dans la collectivité scolaire. Leur appropriation passe par la répétition d'activités rituelles et une première réflexion sur leur application.
  - Progressivement, les enfants sont conduits à participer à une élaboration collective de règles de vie adaptées à l'environnement local.
  - A travers des situations concrètes de la vie de la classe, une première sensibilité aux expériences morales (empathie, juste/injuste, questionnement des stéréotypes...) se construit. Les histoires lues, contes ou saynètes y contribuent.

- Au fil du cycle, l'enseignant développe la capacité des enfants à identifier, exprimer verbalement leurs émotions et leurs sentiments.
- L'enseignant est attentif à ce que tous puissent développer leur estime de soi, s'entraider et partager avec les autres.

## 5 Domaines :

- ✓ Mobiliser le langage dans toutes ces dimensions : Ce domaine réaffirme la place primordiale du langage à l'école maternelle comme condition essentielle de la réussite de toutes et de tous. La stimulation et la structuration du langage oral d'une part, l'entrée progressive dans la culture de l'écrit d'autre part, constituent des priorités de l'école maternelle et concernent l'ensemble des domaines. Le mot « langage » désigne un ensemble d'activités mises en œuvre par un individu lorsqu'il parle, écoute, réfléchit, essaie de comprendre et, progressivement, lit et écrit. L'école maternelle permet à tous les enfants de mettre en œuvre ces activités en mobilisant simultanément les deux composantes du langage :
  - ❖ **Le langage oral** : utilisé dans les interactions, en production et en réception, il permet aux enfants de communiquer, de comprendre, d'apprendre et de réfléchir. C'est le moyen de découvrir les caractéristiques de la langue française et d'écouter d'autres langues parlées.
  - ❖ **Le langage écrit** : présenté aux enfants progressivement jusqu'à ce qu'ils commencent à l'utiliser, il les habitue à une forme de communication dont ils découvriront les spécificités et le rôle pour garder trace, réfléchir, anticiper, s'adresser à un destinataire absent. Il prépare les enfants à l'apprentissage de l'écriture-lire au cycle 2.
  
- ✓ Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique : Ce domaine permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée. La pratique d'activités physiques et artistiques contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. Ces activités mobilisent, stimulent, enrichissent l'imaginaire et sont l'occasion d'éprouver des émotions, des sensations nouvelles. Elles permettent aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres. Elles les aident à construire leur latéralité, l'image orientée de leur propre corps et à mieux se situer dans l'espace et dans le temps. Ces expériences corporelles visent également à développer la coopération, à établir des rapports constructifs à l'autre, dans le respect des

différences, et contribuer ainsi à la socialisation. La participation de tous les enfants à l'ensemble des activités physiques proposées, l'organisation et les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la construction de l'égalité entre filles et garçons. Les activités physiques participent d'une éducation à la santé en conduisant tous les enfants, quelles que soient leurs « performances », à éprouver le plaisir du mouvement et de l'effort, à mieux connaître leur corps pour le respecter.

- ✓ Agit. s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques : Ce domaine permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée. Ce domaine d'apprentissage se réfère aux arts du visuel (peinture, sculpture, dessin, photographie, cinéma, bande dessinée, arts graphiques, arts numériques), aux arts du son (chansons, musique instrumentales et vocales) et aux arts du spectacle vivant (danse, théâtre, arts du cirque, marionnettes, etc.). L'école maternelle joue un rôle décisif pour l'accès de tous les enfants à ces univers artistiques ; elle constitue la première étape du parcours d'éducation artistique et culturelle que chacun accomplit durant ses scolarités primaire et secondaire et qui vise l'acquisition d'une culture artistique personnelle, fondée sur des repères communs
  
- ✓ Construire les premiers outils pour structurer sa pensée : Ce domaine s'attache à développer une première compréhension de l'environnement des enfants et à susciter leur questionnement. En s'appuyant sur des connaissances initiales liées à leur vécu, l'école maternelle met en place un parcours qui leur permet d'ordonner le monde qui les entoure, d'accéder à des représentations usuelles et à des savoirs que l'école élémentaire enrichira
  
- ✓ Explorer le monde : Ce domaine s'attache à développer une première compréhension de l'environnement des enfants et à susciter leur questionnement. En s'appuyant sur des connaissances initiales liées à leur vécu, l'école maternelle met en place un parcours qui leur permet d'ordonner le monde qui les entoure, d'accéder à des représentations usuelles et à des savoirs que l'école élémentaire enrichira.

## Quels ajustements pour les programmes de 2018 au cycle 2 en français

### Les programmes de français

Les liens entre les domaines du français sont réaffirmés :

- ✓ Les activités systématiques permettent d'acquérir et de perfectionner la maîtrise du code alphabétique et la mémorisation de mots.
- ✓ Les démarches et les stratégies pour la compréhension d'un texte sont enseignées explicitement.
- ✓ L'étude de la langue doit être l'objet d'un enseignement rigoureux et explicite.

### L'oral

Compétences travaillées :

- ✓ Dans Lire : suppression de la compétence : Contrôler sa compréhension.
- ✓ Dans Écrire : La compétence Apprendre à écrire est remplacée par : écrire des textes en commençant à s'approprier une démarche.
- ✓ Dans Comprendre le fonctionnement du langage, moins de compétences qui sont également moins précises

2016	2018
<ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit.</li><li>- Mémoriser et se remémorer l'orthographe de mots fréquents et de mots irréguliers dont le sens est connu.</li><li>- Identifier les principaux constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique.</li><li>- Raisonner pour résoudre des problèmes orthographiques.</li><li>- Orthographier les formes verbales les plus fréquentes.</li><li>- Identifier des relations entre les mots, entre les mots et leur contexte d'utilisation ; s'en servir pour mieux comprendre.</li><li>- Étendre ses connaissances lexicales, mémoriser et réutiliser des mots nouvellement appris.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Passer de l'oral à l'écrit.</b></li><li>- <b>Construire le lexique.</b></li><li>- <b>S'initier à l'orthographe lexicale.</b></li><li>- <b>Se repérer dans la phrase simple.</b></li><li>- <b>Maîtriser l'orthographe grammaticale de base.</b></li></ul>

On insiste sur l'automatisation de l'identification des mots (2 paragraphes), consolidée au CE1 et au CE2 par rapport à la compréhension (1 paragraphe)

<b>2016</b>	<b>2018</b>
<p>Les acquisitions en lecture <b>sont déclinées sur le cycle :</b>  <b>Au terme des trois années (CP-CE1-CE2) qui constituent désormais ce cycle, les élèves doivent avoir acquis une première autonomie dans la lecture de textes variés, adaptés à leur âge.</b></p>	<p>Les acquisitions en lecture <b>sont précisées pour le CP.</b>  <b>La première année, les élèves parviennent à un déchiffrage aisé et à une automatisation de l'identification des mots pour acquérir au cours des trois années du cycle une réelle autonomie dans la lecture de textes variés dont les textes informatifs, adaptés à leur âge.</b></p>

Les attendus sont les mêmes qu'en 2016, s'y ajoute : Lire au moins cinq à dix œuvres en classe par an. Il est précisé que le texte d'une demi-page que les élèves doivent savoir lire à voix haute doit faire de 1400 à 1500 signes.

Les compétences dans le domaine de la compréhension

- ✓ Identifier des mots de manière plus aisée - Pas de changement dans les compétences. Mais ajout, dans les situations, de :
  - Lecture à voix haute de syllabes puis de mots.
  - Dictée de syllabes et écriture autonome avec correction immédiate de l'enseignant.
  - Dictées quotidiennes diversifiées.

Comprendre un texte et contrôler sa compréhension (deux parties en 2016, une seule en 2018) Il s'agit essentiellement des reformulations de ce qui est indiqué dans les programmes de 2016. Certains éléments donnés en 2016 en connaissances et compétences passent en 2018 dans les situations.

- ✓ La compétence « être capable de faire des inférences » est explicitement indiquée.
- ✓ On ne parle plus du rappel de récit (racontage) alors que l'on sait qu'il joue un rôle important dans la compréhension d'un texte par l'élève. Néanmoins, on le retrouve dans l'Oral.
- ✓ Parmi les activités permettant aux élèves de mieux comprendre un texte, on parle de la fluence en lecture.
- ✓ Les textes informatifs entrent dans la diversité des textes travaillés.
- ✓ Dans les activités, est ajouté à l'étude du vocabulaire : Le texte lu ou entendu favorise l'étude du vocabulaire en contexte : substitution, transformation, suppression, approche de l'étymologie des mots.
- ✓ Reformulation.
- ✓ Mobilisation des connaissances dans des dictées.

Pratiquer différentes formes de lecture : Là encore des reformulations mais pas de changements importants. Des précisions sur les écrits scolaires : recettes de cuisine, notices pour réaliser différents objets. Ajout, dans les situations de lecture, des lectures, objets d'échanges avec d'autres.

## Écriture

Introduction : Les propos de l'introduction sont en deux parties : Apprendre à copier et Apprendre à rédiger Ce qui est indiqué en 2016 est reformulé mais on retrouve les mêmes idées :

- ✓ L'importance de la copie et de son apprentissage ;
- ✓ L'utilisation des fonctions simples du traitement de texte ;
- ✓ L'articulation de la rédaction (production d'écrits en 2016) avec la lecture ;
- ✓ Des tâches quotidiennes d'écriture ;
- ✓ L'importance de la relecture et de la vigilance orthographique.

Les attendus de fin de cycle : Les attendus sont les mêmes qu'en 2016.

Les compétences : Copier (Pas de changements.), Écrire des textes en commençant à s'approprier une démarche (Peu de changements.)

Réflexion organisée sur le fonctionnement de la langue (peut-être un lien plus fort avec la grammaire). Disparition de la phrase de 2016 : Dans la continuité de ce qui a été pratiqué à l'école maternelle, dictée à l'adulte aussi longtemps que nécessaire pour les élèves peu autonomes pour écrire.

Réviser et améliorer l'écrit qu'on a produit : Le lien avec la grammaire est renforcé : Activités de réécriture en changeant le genre ou le nombre du sujet ou en changeant le temps de la conjugaison.

## Étude de la langue

Introduction : Suppression de la phrase : Les élèves apprennent progressivement à pratiquer des observations, à entrer dans des réflexions organisées sur le fonctionnement de la langue pour commencer à acquérir les notions fondamentales d'un enseignement qui se poursuit jusqu'à la fin du collège.



On affirme comme en 2016 que les objectifs essentiels de l'étude de la langue sont liés à la lecture et à l'écriture. Conformément à ce qui a été annoncé dans les directives ministérielles du 26 avril 2018, la démarche pour l'étude de la langue est : **observation, manipulations d'énoncés oraux et écrits issus de corpus soigneusement constitués, structuration des apprentissages et formulation de règles, automatisation et mémorisation.**

Suppression du passage : L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990. Dans la rédaction des programmes, ces rectifications orthographiques ne sont pas prises en compte.

Les attendus de fin de cycle : Les attendus sont les mêmes qu'en 2016.

Les compétences :

- ✓ Passer de l'oral à l'écrit (Les activités sont reformulées. La dictée de syllabes et de mots devient quotidienne.),
- ✓ Construire le lexique (à la place d'Identifier des relations entre les mots, entre les mots et leur contexte d'utilisation ; s'en servir pour mieux comprendre et Étendre ses connaissances lexicales, mémoriser et réutiliser des mots nouvellement appris)

On retrouve les notions de synonymie, antonymie, mots de la même famille lexicale, de registres de langue, (mais ne figurent ni la polysémie ni le sens propre et le sens figuré, ni les termes génériques et termes spécifiques présents dans les programmes précédents) ainsi que la consultation du dictionnaire et le repérage dans un article.

Dans les activités, on propose la manipulation de préfixes et de suffixes pour construire des mots, des « activités fréquentes pour développer l'enrichissement lexical (et culturel) et la notion de plaisir : découverte d'un mot, de sa singularité, ses sonorités, sa graphie, sa formation, ... et « la mémorisation de mots par la récitation de textes et le réinvestissement. »

- ✓ S'initier à l'orthographe lexicale reprend ce qui était dit en 2016 dans Mémoriser et se remémorer l'orthographe de mots fréquents et de mots irréguliers dont le sens est connu. Pour les mots à mémoriser, ceux de l'univers familier à l'élève sont ajoutés.
- ✓ Se repérer dans la phrase simple (Reprend ce qui était dit en 2016 dans Identifier les principaux constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique (de quoi on parle, ce qu'on en dit). Pas de changement dans

l'identification de la phrase simple : la ponctuation, les questions De quoi parle-t-on ?  
Qu'est-ce qu'on en dit ? et la lecture à voix haute pour en saisir le sens.

- ✓ Un ajout dans les constituants de la phrase : le **complément**.
- ✓ Le terme déterminant est remplacé par article défini et article indéfini.

Des ajouts : la reconnaissance des phrases déclaratives, interrogatives et impératives ; la transformation de phrases en phrases exclamatives. À noter que la phrase exclamative n'est plus considérée comme un type de phrase mais comme une forme de phrase.

- ✓ Maîtriser l'orthographe grammaticale de base Reprend ce qui était dit en 2016 dans : Raisonner pour résoudre des problèmes orthographiques, d'accord essentiellement et Comprendre comment se forment les verbes et orthographier les formes verbales les plus fréquentes. Les connaissances visées sont reformulées, mais pas de grands changements dans les contenus à part la **terminologie** : verbes du 1er groupe à la place de verbes en -er, verbes irréguliers du 3<sup>e</sup> groupe qui sont les mêmes qu'en 2016, l'étude clairement affirmée du passé composé. Le terme épithète a été ajouté à adjectif pour le distinguer de l'adjectif attribut et signaler ce qui est à étudier : l'accord de l'adjectif quand il est épithète. D'ailleurs le terme épithète n'est pas présent au cycle 3 puisqu'on doit étudier l'accord de l'adjectif (sous-entendu qu'il soit épithète ou attribut).
- ✓ On note la disparition des **homophones**.

### Ajustement des programmes de français cycle 3

Compétences travaillées :

- ✓ Comprendre et s'exprimer à l'oral : pas de changements
- ✓ Lire : La compétence Comprendre un texte littéraire et l'interpréter est remplacée par Comprendre un texte littéraire et se l'approprier.
- ✓ Écrire : pas de changements à part dans la formulation : Maîtriser les bases de l'écriture au clavier à la place d'Écrire avec un clavier rapidement et efficacement.
- ✓ Comprendre le fonctionnement du langage, des compétences simplifiées mais moins précises.

2016	2018
<ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit.</li><li>- Acquérir la structure, le sens et l'orthographe des mots.</li><li>- Maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe.</li><li>- Observer le fonctionnement du verbe et l'orthographier.</li><li>- Identifier les constituants d'une phrase simple en relation avec son sens ; distinguer phrase simple et phrase complexe.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit.</b></li><li>- <b>Enrichir le lexique.</b></li><li>- <b>Acquérir l'orthographe lexicale.</b></li><li>- <b>Acquérir l'orthographe grammaticale.</b></li><li>- <b>Identifier les constituants d'une phrase simple, se repérer dans la phrase complexe.</b></li></ul>

Réajustements par domaines d'enseignement

#### Oral

- ✓ Les compétences : Parler en prenant en compte son auditoire (Les objectifs de la prise de parole sont supprimés. Dans les activités, ajout des Activités d'articulation, de diction, de maîtrise du débit, du volume de la voix, du souffle, travail sur la communication non-verbale : regard, posture du corps, gestuelle, mimiques, ... Participer à des échanges dans des situations diverses /
  - **Ajout de** : Développer le lexique en lien avec le domaine visé.
  - **Suppression** de Identification et différenciation de ce qui relève du singulier, les exemples, et du général, les propriétés et Lexique des enseignements et disciplines.
  - **Ajout**, dans les activités de : Mémorisation de l'organisation du propos, convocation des idées au moment opportun. Adopter une attitude critique par rapport à son propos
  - **Suppression** de Relevé et réemploi de mots, d'expressions et de formulations.

- **Ajout d'activités** : Préparation des prises de parole sous forme de notes, schémas, supports numériques, ... qui tiennent compte de la spécificité de l'exercice oral.

### Lecture et compréhension de l'écrit

Introduction : Pas de changements notables. On retrouve les points importants des programmes de 2016 :

- ✓ Le travail sur le code pour les élèves qui en ont encore besoin.
- ✓ L'enseignement explicite de la compréhension.
- ✓ Les activités de lecture restent indissociables des activités d'écriture.
- ✓ Les activités de lecture participent également au renforcement de l'oral.
- ✓ Lecture et étude de la langue doivent être constamment articulées.

Un ajout à spécifier : Les lectures personnelles ou lectures de plaisir sont encouragées sur le temps scolaire, elles sont choisies librement : les élèves empruntent régulièrement des livres qui correspondent à leurs intérêts et à leurs projets ; un dispositif est prévu pour rendre compte en classe de ces lectures personnelles qui peuvent également constituer un objet de discussion au sein de la famille.

Les attendus de fin de cycle : Les attendus sont les mêmes qu'en 2016, s'y ajoute : Lire et comprendre des œuvres de plus en plus longues et de plus en plus complexes :

- ✓ CM1 : 5 ouvrages de littérature de jeunesse et 2 œuvres du patrimoine ;
- ✓ CM2 : 4 ouvrages de littérature de jeunesse et 3 œuvres du patrimoine ;
- ✓ 6<sup>e</sup> : 3 ouvrages de littérature de jeunesse et 3 œuvres du patrimoine.

Les compétences :

- ✓ Lire avec fluidité Pas de changements.
- ✓ Dans les activités, ajout de quotidien et de dans toutes les disciplines : Entraînement quotidien à la lecture silencieuse et à haute voix, dans toutes les disciplines.
- ✓ Comprendre un texte littéraire et se l'approprier (au lieu de Comprendre un texte littéraire et l'interpréter - Comprendre un texte et contrôler sa compréhension)

Trois parties en 2016, une seule en 2018. : La colonne connaissances et compétences est très simplifiée. Mais on retrouve dans les activités ce qui a été supprimé des connaissances et compétences.

- ✓ Ajout de : Être initié à la notion d'aspect verbal (valeurs des temps), abordée à travers l'emploi des verbes dans les textes lus (le récit au passé simple, le discours au présent ou au passé composé, etc.).
- ✓ Comprendre des textes, des documents et des images, et se les approprier
- ✓ Contrôler sa compréhension et devenir un lecteur autonome
- ✓ Regroupement de deux rubriques.

*Connaissances et compétences très simplifiées.*

### Écriture

Introduction : Peu de changements. On retrouve :

- ✓ Une pratique quotidienne et régulière de l'écriture.
- ✓ La relation avec la lecture.
- ✓ L'importance de la vigilance orthographique, de l'utilisation des outils d'écriture et de la capacité à réviser le texte.

**Mais un ajout** : Enfin, le regard positif du professeur qui encourage l'élève, les différentes situations proposées motivantes, porteuses de sens, la collaboration entre pairs conduisent à donner le plaisir de l'écriture et la curiosité à l'égard de la langue et de son fonctionnement. On ne parle plus de la posture d'auteur de l'élève.

Les attendus de fin de cycle : Les attendus sont les mêmes qu'en 2016.

Les compétences :

Écrire à la main de manière fluide et efficace et Maitriser les bases de l'écriture au clavier (Pas de changements.)

Deux **ajouts** dans les activités :

- ✓ Copie différée, copie active, copie au verso, copie retournée, ...
- ✓ En lien avec l'orthographe et le vocabulaire, explicitation des stratégies de mémorisation de mots par la copie.

Recourir à l'écriture pour réfléchir et pour apprendre : Une distinction est faite entre écrits de travail et écrits réflexifs. Il est précisé que : Les écrits de travail ne sont pas explicitement dédiés à l'apprentissage de l'écriture. Ils servent à l'appropriation d'une connaissance par essais successifs.

**Ajout** de : Déclencher le geste moteur pour donner l'envie ou débloquer l'entrée dans l'écriture pour certains élèves qui en auraient besoin (passation du crayon entre l'enseignant et l'élève).

Rédiger des écrits variés (Le terme rédiger remplace systématiquement le terme produire.)

**Suppression** de : Construction d'une posture d'auteur et de Pratique du « brouillon » ou d'écrits de travail mais on retrouve ce dernier point dans les activités.

**Ajout de** : Être initié à la notion d'aspect verbal (valeurs des temps), abordée à travers l'emploi des verbes en rédaction (le récit au passé simple, le discours au présent ou au passé composé, etc.). Des exemples d'outils liés à l'étude de la langue à disposition dans la classe sont donnés. Dans les activités, une distinction est faite entre écrits courts et écrits longs ; une définition de l'écrit court est donnée : Un écrit court est un texte individuel d'élève, de 1 à 10 ligne(s), suscité par une situation motivante. À côté des rituels, on trouve : Situations d'écriture en prolongement de leçons de grammaire et de vocabulaire.

**Suppression** de : la dictée à l'adulte pour les élèves qui en ont encore besoin.

Réécrire à partir de nouvelles consignes ou faire évoluer son texte L'expérimentation de nouvelles consignes d'écriture passe dans les activités.

Dans les activités, **suppression** de :

- ✓ Écriture de variations, à partir de nouvelles consignes.
- ✓ Élaboration collective de guides de relecture, on retrouve de dernier point dans les activités de la rubrique suivante.

Prendre en compte les normes de l'écrit pour formuler, transcrire et réviser : Reformulation en distinguant ce qui relève de la grammaire de texte et de la grammaire de phrase, ajout dans les activités : Séances spécifiques sur un apprentissage linguistique précis pour tisser un lien

fort entre écriture, grammaire et orthographe.

### Étude de la langue

2016	2018
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le champ du français articule donc des activités de lecture, d'écriture et d'oral, régulières et quantitativement importantes, complétées par des activités plus spécifiques dédiées à l'étude de la langue (grammaire, orthographe, lexique) qui permettent d'en comprendre le fonctionnement et d'en acquérir les règles.</li><li>▪ La langue fait l'objet d'une attention constante en lecture et dans les situations d'expression orale ou écrite afin de faire réfléchir les élèves à son fonctionnement et des séances spécifiques sont consacrées à son étude de manière à structurer les connaissances. Le transfert de ces connaissances lors des activités d'écriture en particulier et dans toutes les activités mettant en œuvre le langage fait l'objet d'un</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>L'étude de la langue demeure une dimension essentielle de l'enseignement du français. Elle conditionne l'aptitude à s'exprimer à l'écrit et à l'oral, la réussite dans toutes les disciplines, l'insertion sociale. Elle requiert un enseignement spécifique, rigoureux et explicite. Elle fait l'objet d'une attention constante, notamment dans les situations d'expression orale ou écrite afin de faire réfléchir les élèves à son fonctionnement. Des séances spécifiques sont consacrées à son étude de manière à structurer les connaissances. Le transfert de ces connaissances lors des activités d'écriture en particulier et dans toutes les activités mettant en œuvre le langage fait l'objet d'un enseignement explicite.</b></li></ul>

- Introduction :

Peu de changements. Des éléments déjà présents dans les programmes de 2016 : L'objectif de l'étude de la langue reste le même : **une étude de la langue explicite, réflexive, qui est mise au service de la compréhension de textes et de l'écriture de textes.**

- ✓ Les régularités du système de la langue doivent être mises en évidence.
- ✓ L'étude de la langue s'appuie sur « des corpus permettant la comparaison, la transformation (substitution, déplacement, ajout, suppression), et non plus explicitement sur « les textes étudiés et sur les textes produits par les élèves, à l'écrit et/ou à l'oral. »

Il faut noter la suppression de « L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990. »

Les attendus de fin de cycle : **Un ajout** : Être capable de repérer les principaux constituants d'une phrase simple et complexe.

Cinq domaines qui témoignent d'un retour de la grammaire scolaire traditionnelle.

- Les compétences :

*Passer de l'oral à l'écrit* : Pas de changements.

Identifier les constituants d'une phrase simple/Se repérer dans la phrase complexe (au lieu d'Identifier les constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique/distinguer phrase simple et phrase complexe)

Des changements dans la terminologie : on continue à analyser la phrase en groupe syntaxiques (activités) mais on ne nomme plus le prédicat, on revient aux désignations traditionnelles des compléments du verbe (COD, COI) et des compléments de phrase (compléments circonstanciels de temps, lieu et cause).

Dans les classes de mots, il est indiqué de poursuivre ce qui a été vu au cycle 2 : le nom, l'article (article défini, article indéfini), l'adjectif le verbe, le pronom personnel sujet, les mots invariables). Le terme qualificatif ajouté à l'adjectif dans le projet n'est pas repris ni la notion d'épithète (le terme est néanmoins dans la terminologie).

Est **ajoutée** l'identification de la préposition (construire la notion de groupe nominal prépositionnel) et des conjonctions de coordination et subordination les plus usuelles (quand, comme, si, que, lorsque, parce que, puisque).

-La notion de proposition est introduite pour différencier phrase simple et phrase complexe.

-Notions de juxtaposition, coordination, subordination et différenciation de l'usage de la conjonction de coordination et de la conjonction de subordination. À noter que la phrase exclamative n'est plus un type de phrase mais une forme de phrase comme la phrase négative.

Dans les activités, comme en 2016, Création et analyse de phrases grammaticalement correctes avec suppression de « mais sémantiquement non acceptables ».

**Ajout de** : Analyse logique de phrases simples.

- ✓ Rituels de jeux grammaticaux (jeux créatifs, recherche d'intrus dans des listes, jeux de transformation à partir de ses propres écrits, ...).
- ✓ Appréciation des effets de sens (créés par le choix d'un déterminant défini / indéfini ; créés par la position d'un adjectif par rapport au nom qu'il complète, ...).

*Acquérir l'orthographe grammaticale* : Il est repris qui était dit dans « Maitriser la forme des mots en lien avec la syntaxe et Observer le fonctionnement du verbe et l'orthographe » On parle toujours de mettre en évidence et fixer les régularités.

Des changements : classement des verbes en trois groupes au lieu du classement suivant les ressemblances morphologiques – le verbe venir remplace devoir.

Suppression de : « Observation des marques du genre et du nombre entendues et écrites. »

L'approche de l'aspect verbal, qui a été intégré dans les compétences de lecture.

**Ajout de** : l'accord du verbe et du sujet « y compris inversé. », étude de la conjugaison des verbes du 2<sup>ème</sup> groupe, comprendre la notion de participe passé, la conjugaison complète du passé simple, le plus que parfait.

Dans les activités, déplacement de Comparaison de constructions d'un même verbe, catégorisation (rapport sens-syntaxe) et réemploi (jouer avec, jouer à, jouer pour... / la plante pousse - Lucie pousse Paul) dans les activités liées à l'enrichissement du lexique.



*Enrichir le lexique* (au lieu de « Acquérir la structure, le sens et l'orthographe des mots »)

Peu de changements.

- ✓ **Ajout de** : Enrichir son lexique par la lecture, en lien avec le programme de culture littéraire et artistique. + Enrichir son lexique par l'usage du dictionnaire ou autres outils en version papier ou numérique. + Savoir réutiliser à bon escient le lexique appris à l'écrit et à l'oral + Homophonie.
- ✓ **Suppression de** : catégorisations (termes génériques/spécifiques).

*Acquérir l'orthographe lexicale*. : Reprise de quelques éléments des programmes de 2016 sous une autre forme : Découverte des bases latines et grecques, dérivation et composition à partir d'éléments latins ou grecs, repérage des mots appartenant au vocabulaire savant, construction de séries lexicales devient : Acquérir des repères orthographiques en s'appuyant sur la formation des mots et leur étymologie.

- ✓ Ajout de : Mémoriser le lexique appris en s'appuyant sur ses régularités, sa formation.

### **Modifications de Terminologie**

- ✓ Ajout de : nom commun, nom propre au lieu de nom simplement, COD, COI à la place de complément du verbe, complément circonstanciel à la place de complément de phrase, adverbe, conjonction de coordination et de conjonction de subordination, préposition, la fonction épithète de l'adjectif (elle n'est pas mentionnée lors de l'étude de l'adjectif), terminaison, plus que parfait, participe passé ; types de phrase : déclarative, interrogative, négative (c'est sans doute une erreur, il faut lire sûrement impérative), forme exclamative ; proposition, juxtaposition, coordination, subordination ; radical, préfixe, suffixe, synonyme, antonyme, homonyme, polysémie.
- ✓ Suppression d'article partitif, de verbe de la phrase, sujet de la phrase, prédicat de la phrase

◇ Culture littéraire et artistique	
2016	2018
Au cycle 3, les textes littéraires font l'objet d'une approche plus approfondie qui vise à développer des compétences d'interprétation et à construire une première culture littéraire et artistique.	<b>En littérature suppression de l'interprétation d'un texte</b>  Au cycle 3, l'accent est mis sur l'appropriation du texte littéraire par l'élève, en lien avec son expérience, ses lectures, ses connaissances, celles qu'il acquiert dans d'autres disciplines, notamment en histoire. Les élèves sont amenés à lire des œuvres de plus en plus longues et complexes, en étant encouragés, dans la mesure du possible, à effectuer des choix de lectures personnelles en fonction de leurs goûts afin de stimuler leur intérêt. Ces lectures feront l'objet de discussions sur des temps de classe.

### Ajustement des programmes de Mathématiques – cycle 2 et 3

Les principales constantes des programmes : Le groupe de travail entérine, pour les deux cycles, les six verbes qui caractérisent l'activité mathématique, à savoir : "Chercher, Modéliser, Représenter, Reasonner, Calculer et Communiquer" et continue à donner une place prédominante à la résolution de problèmes. Reprenant les termes des programmes de 2015, il réaffirme que "la résolution de problèmes est au centre de l'activité mathématique des élèves, développant leurs capacités à chercher, raisonner et communiquer ».

La résolution de problèmes continue aussi au cycle 3 à être le "critère principal de la maîtrise des connaissances dans tous les domaines des mathématiques". Les programmes confirment que les "problèmes permettent d'aborder de nouvelles notions", ce qui constitue le principal pivot d'un enseignement de nature constructiviste et une prise de distance par rapport à certaines méthodes d'enseignement des mathématiques relevant de la pédagogie explicite, et vantées par la Mission Villani-Torossian. En reprenant à l'identique les termes des programmes précédents, les programmes ajustés invitent les enseignants à "**proposer aux élèves des problèmes pour apprendre à chercher** [...] qui ne se résolvent pas uniquement avec une ou plusieurs opérations mais par un raisonnement et des recherches par tâtonnements." Dans les deux cycles est ainsi réaffirmé le rôle central des problèmes variés, introduisant des notions ou les consolidant, comprenant des problèmes de recherche qui ne sont pas de simples problèmes d'application. En lien avec les six verbes, ils consolident la nécessité de faire vivre aux élèves de véritables apprentissages mathématiques et de ne pas réduire l'enseignement à un enseignement de surface dont les seules émergences pourraient n'être que les récitations de faits ou de résultats numériques. Il s'agit bien de 2 véritables activités mathématiques que proposent ces programmes ajustés, en insistant sur la nécessité de **justifier et d'institutionnaliser des connaissances par des traces écrites devant être plus systématiques**. Prudent et soucieux de la progressivité nécessaire des premiers apprentissages mathématiques, le groupe chargé de la rédaction de ces ajustements précise, pour le cycle 2, qu'il est nécessaire d'assurer « **une entrée progressive dans l'abstraction** ». Inutile donc de surcharger les élèves dès le début des apprentissages par un formalisme étouffant qui ne serait ni compris, ni maîtrisé par les élèves. Cet ajout renforce l'idée d'un enseignement par cycles en affirmant implicitement que les élèves ont besoin de temps pour apprendre. Ces projets, qui reprennent à la lettre les "compétences travaillées" dans le cycle 2 et dans le cycle 3, semblent donc s'inscrire dans la continuité parfaite des programmes actuels et renforcent l'idée que les attendus, en termes de performances des élèves, sont des attendus de fin de cycles. Les derniers paragraphes des cycles 2 et 3, "Croisements entre enseignements", sont repris à l'identique et oublient de

mentionner la nécessité de croiser enseignements mathématiques et enseignement de la langue française.

### Les principales modifications apportées aux programmes

Quelques suppressions	Quelques glissements	Quelques ajouts
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ont surtout été supprimés des programmes les "Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève" ainsi que les "Repères de progressivité". Ces suppressions éliminent certaines rubriques dont on peut penser qu'elles ne relèvent pas des programmes, mais de leur mise en œuvre. Les supprimer revient à faire confiance aux enseignants pour l'application des programmes en classe.</li> <li>▪ En conséquence, aucune référence par niveau (CP, CE1 et CE2) n'est plus imposée par les programmes, donc par la loi. Là encore, le</li> </ul>	<p>On remarque que certaines préconisations des programmes de 2015, figurant dans la colonne "Exemple de situations, d'activités et de ressources pour l'élève" sont reproduites dans le cœur des programmes de la version ajustée. La suppression de la colonne "Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève" n'est donc pas totale. Ces quelques glissements n'affectent que très peu les programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le quatrième paragraphe des programmes de cycle 2 comporte un ajout qui précise que la pratique quotidienne du calcul mental "permet l'acquisition d'automatismes procéduraux et la mémorisation progressive de résultats comme ceux des tables d'addition et de multiplication".</li> <li>▪ Au cycle 3, le paragraphe "Grandeurs et mesures" est quasi identique à celui des programmes de 2015, mais précise clairement le libellé des grandeurs en jeu par intercalation de sous-titres explicites : "Longueur et périmètre, aires, volumes et contenances, angles". Curieusement, la durée</li> </ul>

<p>ministère fait confiance aux enseignants pour l'organisation du travail en cycle, en ajustant l'enseignement aux élèves et pas l'inverse.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au cycle 3, on peut noter quelques inflexions dans les termes utilisés. Alors que les programmes de 2015 expriment la nécessité de "comprendre", le projet d'ajustement des programmes a souvent substitué à ce verbe le verbe "connaître".</li> </ul>		<p>n'apparaît pas comme une grandeur.</p>
--	--	---

### **Les ajustements des programmes en EMC au cycle 2 et 3**

Le texte publié constitue moins une réécriture complète du programme d'EMC qu'une réorganisation de celui-ci dans sa forme et dans sa structure. On y retrouve en effet l'ensemble des notions abordées dans le programme initial. Les nouveautés et changements, développés dans la suite de cet article, restent limités et devraient permettre aux enseignants de réinvestir le travail construit depuis 2015.

#### ***Une nouvelle architecture : les finalités de l'EMC***

Tout comme dans le texte de 2015, l'introduction du programme d'EMC est commune aux cycles 2, 3 et 4. Elle présente d'abord les "finalités de l'enseignement moral et civique", puis "les modalités pratiques et méthodes propres à cet enseignement", ce qui constitue un plan sensiblement différent du préambule des programmes de 2015. Une troisième partie, nouveauté propre au texte de 2018, apporte une vision de l'ensemble des "compétences travaillées" au cours des 3 cycles de la scolarité obligatoire, en les listant selon les quatre cultures de l'EMC.

On retrouve cependant dans cette introduction réorganisée les grands principes de cet enseignement, parfois de manière moins développée ou nuancée :

- ✓ La référence aux textes officiels : la Constitution, le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et, c'est une nouveauté, le Code de l'éducation ;
- ✓ L'insistance sur les valeurs de la République - liberté, égalité, fraternité, laïcité - desquelles découlent des principes (solidarité, refus des discriminations...). La nécessaire appropriation par l'élève de ces principes (c'est le sens donné à l'adjectif "moral") ;
- ✓ L'articulation entre les valeurs, les savoirs et les pratiques ;
- ✓ La définition d'une culture civique répartie en quatre domaines : la culture de la sensibilité, la culture de la règle et du droit (initialement du droit et de la règle dans les programmes 2015), la culture du jugement et la culture de l'engagement ;
- ✓ L'affirmation d'un horaire dédié, d'un enseignement évalué ;
- ✓ La notion de transversalité de l'EMC ;
- ✓ La question des méthodes pédagogiques propres à l'EMC (analyse de situations concrètes, coopération entre élèves, discussion réglée et débat...). On relèvera cependant que la mention de gestes professionnels enseignants (attitude bienveillante par exemple) a disparu.

La nouveauté principale de ce préambule reste l'introduction des finalités de l'enseignement moral et civique :

- ✓ "Respecter autrui" ;
- ✓ "Acquérir et partager les valeurs de la République" ;
- ✓ "Construire une culture civique".

Ces finalités constituent un changement majeur apporté par ce texte. En effet c'est désormais en regard de ces 3 entrées que l'ensemble du programme est organisé, et non plus en fonction des 4 cultures.

### **Le programme : peu de changements**

Le corps du programme est classé en 3 entrées correspondant aux finalités de l'EMC : "respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique". Pour chaque finalité, sont précisés dans un tableau :

- ✓ Les "attendus de fin de cycle" qui correspondent plus ou moins aux anciens "objectifs de formation" ;
- ✓ Les "connaissances et compétences associées". La notion de "compétence" remplace donc celles de "capacités et attitudes visées".
- ✓ Les "objets d'enseignement" précisent les "connaissances et compétences" en listant les notions à aborder.
- ✓ Les "repères de progressivité" sont une nouveauté importante de ce texte. Ils précisent, sans exhaustivité, les notions à aborder pour chaque niveau de classe.

Les principaux changements concernent donc l'introduction des "repères de progressivité", la disparition des "exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement", la réorganisation des "connaissances, capacités et attitudes visées" au sein des colonnes "connaissances et compétences associées" et "objets d'enseignement".

On retrouve dans les ajustements de 2018 l'ensemble des notions du programme de 2015, parfois de manière littérale, parfois reformulées. A titre d'exemple "Respecter les autres et les règles de la vie collective. Participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat" devient en 2018 "Appliquer et accepter les règles communes".

On relève tout de même quelques nouveautés :

- ✓ Une tendance à circonscrire les notions aux "situations d'enseignement", alors que dans le texte de 2015 l'EMC "commence dans la famille".

- ✓ Une présence renforcée de l'Éducation aux Médias et à l'Information : "apprendre à s'informer" dès le cycle 2, en précisant "de manière rigoureuse" au cycle 3 où il convient "d'interroger les sources".
- ✓ L'apparition de notions telles que l'organisation de la République et du territoire national, abordée dès le cycle 2, l'élargissement aux sociétés démocratiques au cycle 3, la francophonie.
- ✓ L'insistance, à plusieurs reprises, sur la nécessité de la trace écrite.

### **La question des méthodes pédagogiques**

Alors que le texte de 2015 était prolix sur la question des méthodes pédagogiques, le texte de 2018 l'est beaucoup moins. La disparition de la partie "exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement" est emblématique de ce changement.

On retrouve dans les ajustements la discussion réglée, le débat argumenté (ex débat réglé), le conseil d'élèves, les situations de coopération et de mutualisation. En revanche, il n'est plus fait mention de la discussion à visée philosophique, du dilemme moral, de la mise en scène, de l'élaboration de définition, de la technique des messages clairs, du tutorat...

Est-ce à dire que ces pratiques devraient disparaître à la rentrée 2018 ? Non, si l'on se réfère

à l'introduction au texte de 2018 qui précise bien que "L'enseignant exerce sa responsabilité pédagogique dans les choix de mise en œuvre en les adaptant à ses objectifs et à ses élèves". Le texte rappelle ainsi le principe de liberté pédagogique et encourage, de fait, un choix libre et cohérent des méthodes pédagogiques.

Sources pour tous les ajustements des programmes :

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.montelimar/spip.php?article877>

## **Education nouvelle :**

L'Éducation nouvelle est un courant pédagogique qui défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation. Elle déclare que l'apprentissage, avant d'être une accumulation de connaissances, doit être un facteur de progrès global de la personne. Pour cela, il faut partir de ses centres d'intérêt et s'efforcer de susciter l'esprit d'exploration et de coopération : c'est le principe des méthodes actives. Elle prône une éducation globale, accordant une importance égale aux différents domaines éducatifs : intellectuels et artistiques, mais également physiques, manuels et sociaux. L'apprentissage de la vie sociale est considéré comme essentiel.

L'éducation nouvelle s'appuie sur les principes de la pédagogie active et la confiance dans les ressources propres à chacun. Elle prône un apprentissage à partir du réel et du libre choix des activités. Les différents pédagogues de ce mouvement expriment de diverses manières cette nécessité de favoriser l'expérience personnelle : pour John Dewey, on apprend en faisant (« Learning by doing »), Freinet lui fait écho en parlant de tâtonnement expérimental. Decroly estime qu'il faut partir des centres d'intérêts

## **LES TICE à l'école : extrait du site primabord**

Nous avons donc commencé par élaborer un tableau des usages du numérique à l'école en essayant de répondre à la question : « le numérique c'est utile pour (qui ?), dans le but de (pour quoi ?) »

Nous avons ensuite poursuivi notre réflexion en précisant notre question de départ : « le numérique c'est utile pour (qui ?), dans le but de (pour quoi ?), en mettant en place (quel usage ?) , au moyen de (quels outils ?), en espérant (quelles plus-values ?) »

Voici les résultats actuels de notre réflexion :

1) Le numérique à l'école, c'est **utile pour l'enseignant dans le but de** :

Se former

- ✓ Consulter des sites aux contenus validés Favoris, Flux RSS, Netvibes, Twitter, Facebook
- ❖ Plus-value du numérique : Gain de temps, pertinence des informations, veille pédagogique

- ✓ Suivre une formation en ligne MOOC, M@gistere
  - ❖ Plus-value du numérique : Autonomie, richesse de l'offre, validité des contenus, parcours collectif et suivi par des formateurs
- ✓ Mutualiser les pratiques : Eprim, forums, Scoop it, Pearltrees,
  - ❖ Plus-value du numérique : Réseaux sociaux, Réseau de partage élargi

#### Préparer sa classe :

- ✓ Utiliser un espace de stockage en ligne : ENT, Pearltrees,
  - ❖ Plus-value du numérique : Rendre disponible le travail préparé à la maison directement en classe
- ✓ Collaborer sur un espace de travail partagé : Viaeduc,
  - ❖ Plus-value du numérique : faciliter l'organisation temporelle et spatiale de la collaboration, pouvoir écrire collectivement et en simultanément, élargir les échanges entre collègues
- ✓ Préparer des supports numériques : capsules vidéo, les fondamentaux, logiciels de TBI,
  - ❖ Plus-value du numérique : Réutilisation facilitée, conserver les traces

#### Organiser son enseignement :

- ✓ Utiliser un outil numérique de suivi des compétences : LSU, Livréval, Edumoov, Sacoche
  - ❖ Plus-value du numérique : Compiler et visualiser au fur et à mesure les résultats, aide à la création des groupes de besoins
- ✓ Evaluer les élèves : Plickers, Socrative
  - ❖ Plus-value du numérique : Avoir un retour quasi-instantané sur les réponses des élèves et conserver des traces de leurs réponses
- ✓ Prévoir un atelier autonome de dictée : Audacity, enregistreur vocal
  - ❖ Plus-value du numérique : Se rendre disponible
- ✓ Préparer en amont un plan de travail pour les élèves : ENT
  - ❖ Plus-value du numérique : Organiser la différenciation en amont de la classe, gagner du temps sur la passation des consignes différenciées

#### Communiquer avec les familles :

- ✓ Valoriser des productions d'élèves en ligne : ENT, Blog, Journal scolaire
  - ❖ Plus-value du numérique : Partage à moindre frais et instantanément des productions multimédias des élèves
- ✓ Utiliser un cahier de liaison numérique : Mails, ENT, Ecologie,



- ❖ Plus-value du numérique : gestion facilitée
- ✓ Mettre des leçons, des ressources en ligne ENT
  - ❖ Plus-value du numérique : faciliter la transmission des cours, impliquer les parents

2) Le numérique à l'école, c'est utile pour les élèves dans le but de :

Favoriser les apprentissages :

- ✓ Faire utiliser un traitement de texte et le correcteur orthographique : LibreOffice
  - ❖ Plus-value du numérique : Dissocier geste graphique et production écrite, lisibilité améliorée, modifications facilitées, aide à l'autocorrection
- ✓ Faire s'exercer avec des logiciels/sites didactiques Logiciels : Floc, Calcul@tice, Matou matheux
  - ❖ Plus-value du numérique : Répondre à des difficultés ponctuelles d'apprentissage, entraîner de façon intensive
- ✓ Présenter des supports de cours numérique au TBI ou vidéoprojecteur : TBI, Vidéoprojecteur
  - ❖ Plus-value du numérique : Meilleure visibilité et qualité du support (couleur), accélérer la réactivation en réaffichant les supports, conserver les traces d'un travail en cours, revenir dessus
- ✓ Faire repérer des lieux, des itinéraires en ligne : Google Maps, Géoportail, Calcul d'itinéraires, Cartes
  - ❖ Plus-value du numérique : Explorer des parties du monde inaccessibles autrement, faciliter l'acquisition de la notion d'ordre de grandeur
- ✓ Faire s'auto-évaluer en écoutant son enregistrement : Audacity, enregistreur vocal
  - ❖ Plus-value du numérique : Ecouter sa lecture ou réciter sa poésie pour réguler ses propres apprentissages
- ✓ Faire produire des cartes mentales : comme trace écrite Mindmup, Mindomo, Freeplane, Freemind
  - ❖ Plus-value du numérique : Lisibilité améliorée, modifications faciles, aide à la conceptualisation
- ✓ Enseigner les langues vivantes avec des baladeurs numériques : Valise, Balibom, tablettes
  - ❖ Plus-value du numérique : Travail en autonomie à son rythme, entraînement à la compréhension orale avec des supports audio et vidéos authentiques, enregistrement des productions orales pour une évaluation différée plus efficace

- ✓ Participer à un projet : Twictée, Twitter, Babytweet
  - ❖ Plus-value du numérique : Motivation par l'authenticité de la situation de communication

#### Différencier les apprentissages :

- ✓ Proposer des supports adaptés : Lire-couleur sur LibreOffice, dysvocal
  - ❖ Plus-value du numérique : Répondre à des besoins individuels identifiés en amont (dyslexie, handicap...)
- ✓ Créer des exercices ou des dictées différenciés : Audacity, Enregistreur vocal, Learning Apps
  - ❖ Plus-value du numérique : Adapter au plus près du niveau des élèves les supports de travail
- ✓ Construire des parcours différenciés : Fiche usage : proposer des parcours d'apprentissage individualisés (avec TACIT), ENT, Didapage, Calculatrice, Floc, Labomep, Tacit
  - ❖ Plus-value du numérique : Organiser en amont les séances différenciées (niveaux de difficulté variables), correction automatisée, feed-back immédiats pour l'élève, visualiser simplement les progrès individuels

#### Faire acquérir des compétences numériques

- ✓ Faire créer des films d'animations, des montages vidéos : Movie Maker, iMovie, StopAnim, Audacity
  - ❖ Plus-value du numérique : Vitrine vers l'extérieur de la classe
- ✓ Faire créer des livres numériques : Book Creator, DocExplore
  - ❖ Plus-value du numérique : Convivialité du support
- ✓ Faire programmer : Scratch, Scratch junior, Blue-Bot
  - ❖ Plus-value du numérique : Travail de la latéralisation et du codage des déplacements
- ✓ Faire rechercher et produire des documentaires : Vikidia, Wikipedia
  - ❖ Plus-value du numérique : Utiliser mais aussi enrichir la base de données ; comprendre et participer à sa réalisation pour en comprendre les risques, développer les compétences spécifiques à la lecture sur écran

Source : <https://primabord.eduscol.education.fr/categorisation-des-usages-du-numerique-a-l-ecole-primaire>

## **Le conseil des maîtres**

Le conseil des maîtres de l'école est composé :

- Du directeur, président ;
- De l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- Des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, en dehors de l'horaire d'enseignement dû aux élèves et chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande.

### **Ses missions**

Le conseil des maîtres donne son avis sur l'organisation du service et sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.

- ❖ Il constitue pour chaque cycle un conseil des maîtres de cycle,
- ❖ Il choisit le membre du RASED siégeant au conseil d'école
- ❖ Il peut proposer la participation de parents à l'action éducative, il donne son avis sur l'intervention des personnes apportant une contribution à l'éducation dans le cadre des activités obligatoires d'enseignement
- ❖ Il rédige le projet d'école sous l'impulsion du directeur d'école, projet qui sera validé par le conseil d'école.

## **Le conseil des maîtres de cycle**

Le conseil des maîtres de cycle est constitué des membres de l'équipe pédagogique exerçant dans un cycle.

Le conseil de cycle est présidé par un membre choisi en son sein. Lorsqu'une école élémentaire compte trois ou quatre classes, le conseil des maîtres de cycle rassemble tous les maîtres de l'école.

Le conseil des maîtres de cycle fait le point sur la progression des enfants dans l'acquisition des diverses compétences définies pour ce cycle. C'est lui qui formule les propositions concernant le passage des élèves d'un cycle à l'autre ou leur maintien dans le cycle.

## **Le conseil d'école**

Le conseil d'école est composé :

- ✓ Du directeur de l'école, président ;
- ✓ Du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,
- ✓ Des maîtres de l'école,
- ✓ Des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- ✓ D'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école,
- ✓ Des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école,
- ✓ Du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- ❖ Vote le règlement intérieur de l'école
- ❖ Élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- ❖ Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis
- ❖ Présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :
  - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés,
  - Les activités périscolaires,
  - La restauration scolaire,
  - Les actions pédagogiques,
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école
- ❖ donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

## Au collège et au lycée

### Le conseil de classe

Il est composé :

- ❖ Du chef d'établissement,
- ❖ Des professeurs de la classe,
- ❖ Du conseiller principal ou du conseiller d'éducation,
- ❖ Du conseiller d'orientation,
- ❖ Des deux délégués des élèves,
- ❖ Des deux délégués de parents d'élèves et,
- ❖ Éventuellement du médecin scolaire, de l'assistant social, de l'infirmier.

Présidé par le chef d'établissement ou par son représentant, il se réunit au moins trois fois par an pour examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

### Le conseil d'administration

#### *Composition*

Le conseil d'administration des collèges et des lycées est composé :

- ✓ Du chef d'établissement, président ;
- ✓ De chef d'établissement adjoint,
- ✓ De l'adjoint gestionnaire,
- ✓ Du conseiller principal d'éducation le plus ancien,
- ✓ Du directeur adjoint chargé de la section d'éducation spécialisée dans les collèges,
- ✓ Du chef des travaux dans les lycées,
- ✓ D'un représentant de la collectivité de rattachement,
- ✓ De trois représentants de la commune,
- ✓ D'une ou deux personnalités qualifiées,
- ✓ De représentants élus des personnels de l'établissement,
- ✓ De représentants élus des parents d'élèves et des élèves.

#### *Missions*

En qualité d'organe délibératif de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement :

- ❖ Fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements
- ❖ Adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectif, le règlement intérieur de l'établissement, le budget et le compte financier de l'établissement le règlement intérieur de l'établissement, son budget
- ❖ Délibère chaque année sur le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement

Source : <http://www.education.gouv.fr/cid225/les-structures-de-concertation.html>

### **Les méthodes pédagogiques dans la formation pour adultes :**

- ✓ Méthode Affirmative (ou expositive, magistrale : ce sont des synonymes) Le formateur maîtrise un contenu structuré et transmet ses connaissances sous forme d'exposé (pas d'interaction)
  - Dire C'est le cas de l'exposé.
- ✓ Méthode Interrogative : Dire et faire dire -> questionnement avec alternance à l'écoute. C'est un premier niveau d'échange.
  - C'est le cas de la discussion ou résolution de problème : A l'aide d'un questionnement approprié, le formateur permet à l'apprenant de construire ses connaissances par lui-même ou de faire des liens et de donner du sens à ces éléments épars. L'apprenant ou un groupe d'apprenant est incité à formuler ce qu'il sait, ce qu'il pense, ce qu'il se représente
- ✓ Méthode Active : ou Méthode expérientielle en petit groupe. Mise en situation optimale. Le formateur est simplement facilitateur. Le savoir est partout.
  - -> Faire faire : C'est le cas du brainstorming
- ✓ Méthode Démonstrative : le formateur présente une opération ou un processus et mise en application avec accompagnement des apprentissages. Transfert de savoir-faire et de connaissances -> Faire et faire-faire
  - C'est la démonstration de l'usage d'un logiciel, l'apprenant regarde et refait ensuite.

## La pratique réflexive

### Pour qui ?

Les acteurs de nombreux secteurs professionnels :

- Médical et paramédical :
- Social : éducateurs, conseillers, orienteurs,
- Educatif : enseignants, formateurs d'adultes, accompagnateur VAE
- Technique : techniciens et ingénieurs

Qu'est-ce que la pratique réflexive ?

La pratique réflexive consiste à caractériser la manière dont l'action est organisée, à penser ce qui pousse à l'action, à formaliser ses savoirs pour les rendre lisibles et visibles par tous.

Développer une pratique réflexive, c'est adopter une posture réflexive, de manière régulière et intentionnelle, dans le but de prendre conscience de sa manière d'agir, ou de réagir, dans les situations professionnelles ou formatives.

Dans les métiers de l'humain, une pratique professionnelle n'est pas réflexive du seul fait que le praticien réfléchit. Elle va le devenir lorsque le praticien **va se prendre comme objet de sa réflexion**. Cette réflexion sur ses pratiques va être guidée et va mobiliser des savoirs empruntés aux sciences du travail, ergonomie, sociologie, psychologie, anthropologie, etc.

### Utilité

La posture réflexive est une posture mentale qui n'est pas spontanée. Il s'agit de tourner son attention vers soi-même et vers son activité, plutôt que vers le contexte dans lequel s'est déroulée cette activité.

Il ne s'agit pas d'adopter une posture nombriliste, mais de s'intéresser à soi en tant qu'acteur dans toute situation vécue. C'est tourner son regard vers soi-même, pour mieux se connaître et mieux connaître sa manière d'agir dans des circonstances données.

La pratique réflexive permet de faire évoluer les pratiques professionnelles individuelles et collectives en accompagnant chacun vers un travail sur l'identité professionnelle, le rapport à l'institution, au savoir et au changement.

Cela engage un réel processus de professionnalisation.

*La pratique réflexive permet de « résoudre un problème, comprendre une situation complexe, s'interroger sur sa pratique et imaginer de nouvelles façons d'améliorer sa performance »*

P. Perrenoud

### **Comment ?**

Interroger sa pratique nécessite de la part des acteurs de disposer de techniques et d'outils facilitant leurs interrogations. Il s'agit de ne pas se focaliser sur le résultat de l'action, mais sur la façon dont elle a été réalisée.

Les techniques d'écoute active et les dispositifs d'analyse de pratiques seront ici utiles.

Les interventions peuvent prendre la forme d'accompagnements individualisés, de groupes d'échanges de pratiques ou de stages de formation aux techniques spécifiques. L'objectif est avant tout de rendre autonome les professionnels dans l'adoption d'une posture réflexive.

Sylvie LASFARGUES

Responsable du pôle psychopédagogie

Source privée : squadra

Il existe 4 niveaux de réflexivité (Hatton et Smith) – dictionnaire des concepts de professionnalisation (Anne Jorro) :

- ✓ Description basique de ses actions
- ✓ Description avec justification de ses actions
- ✓ Justification des choix réalisés et proposer des alternatives. (Pourquoi j'ai mené cette action, pourquoi cela a marché ou pas et qu'est-ce que pourrais faire ?)
- ✓ Recontextualisation de l'action par des connaissances diverses et une analyse critique.



## Le RASED

### Élèves concernés

Quand les pratiques de classe ou le dispositif plus de maître que de classe ne suffit pas.

Dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leurs attitudes, leurs réponses aux consignes et leur adaptation à la vie collective révèlent des difficultés susceptibles de nuire à leur avenir scolaire. À l'école élémentaire, des élèves ne parviennent pas à répondre aux attendus des programmes.

### Intervenants

Les RASED rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés.

Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, **en classe ou en petits groupes**.

### Missions

Les personnels des Rased apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

Ils contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Les missions de chacun des enseignants personnels spécialisés ont été clairement redéfinies en 2014, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Le pilotage et l'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles y sont précisés. Dans chacune des circonscriptions du 1er degré, l'inspecteur de l'Éducation nationale pilote la mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants, en arrête l'organisation générale et les priorités.

### Formes d'intervention

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Selon les besoins de l'élève, elles peuvent prendre différentes formes. Elles ont lieu pendant les heures de classe.

#### Les aides spécialisées à dominante pédagogique (maître E)

Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires.

Elles ont pour objectifs de prévenir et de repérer les difficultés et d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

#### Les aides spécialisées à dominante rééducative (maître G)

Ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

#### Le suivi psychologique

À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, il recherche des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.

Source : <http://www.education.gouv.fr/cid24444/les-reseaux-d-aides-specialisees-aux-eleves-en-difficulte-rased.html>

### **Le C.M.P**

Centre Médico Psychologique (CMP)

Définition : Le CMP accueille des enfants et adolescents de 0 à 18 ans présentant des difficultés de développement (langage, motricité, apprentissage, ...), du comportement, de la personnalité ou des troubles psycho-affectifs (alimentation, sommeil, socialisation, ...). Les parents sont naturellement également reçus.

Le CMP propose aussi une consultation spécialisée sans rendez-vous pour adolescents, une consultation pour les bébés, leurs parents et les futurs parents.

### **LE C.M.P.P**

**Définition** : Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) sont destinés à accueillir les enfants et les adolescents, en général de 0 à 20 ans, présentant des troubles psycho-affectifs, réactionnels, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, des difficultés d'apprentissage ou de comportement et des troubles du développement.

Ils assurent le dépistage des troubles, le soutien éducatif, la rééducation ou la prise en charge thérapeutique du jeune, afin de favoriser sa réadaptation tout en le maintenant dans son milieu habituel. Ils peuvent être consultés pour un avis. Les interventions s'effectuent exclusivement sous forme de consultation.

### **Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)**

**Définition** : Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile a pour mission de permettre à l'enfant ayant un handicap moteur, mental, sensoriel ou un polyhandicap de se maintenir dans son milieu de vie. Son action est orientée vers une prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à 6 ans (conseils et accompagnement des familles, diagnostic, aide au développement, psychomoteur, ...) et le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportementale. Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activités de l'enfant.

**Conditions** : l'admission dans ce service est soumise à l'accord préalable de la MDPH.

### **L'évaluation positive**

Elle repose sur le principe de la pédagogie positive. Appelée aussi pédagogie de la réussite, elle tient compte des efforts réalisés par l'élève avant-même que les progrès apparaissent !

Les efforts sont reconnus et mis en évidence par l'enseignant. Par cette façon de procéder, l'on évitera le découragement mais On parviendra au contraire, en l'encourageant à lui donner le goût de l'étude, de l'effort et ... du progrès

Evaluation positive à l'école maternelle : deux dimensions à prendre en compte

### 1. Position, relation aux autres : familles, élèves

« Donner de la valeur »

- ✓ Une évaluation qui repère les réussites, les progrès
- ✓ les progrès - même minimes - sont valorisés ; des perspectives sont données
- ✓ Une évaluation qui soutient la motivation
- ✓ Une évaluation qui voit les « manques » comme momentanés, comme marqueurs de parcours à venir

**Evaluer** : un acte pédagogique

### 2. Apprentissages :

- ✓ L'évaluation est constitutive de l'apprentissage.
- ✓ Elle est intégrée à l'action pédagogique pour réguler les parcours d'apprentissage.
- ✓ Elle s'appuie sur des indicateurs de progrès explicites.

L'évaluation positive

L'évaluation positive à l'école maternelle : un cadre sécurisant

- ✓ On n'évalue que des compétences ou des connaissances qui ont fait l'objet d'un apprentissage et qui ont été explicitées.
- ✓ On évalue en situations ordinaires, habituelles (elles peuvent être complexes, elles seront variées)

Une affaire de regard

- ✓ Le besoin du jeune enfant d'être vu en situation de réussite
- ✓ Observer : Porter un regard attentif et être à l'écoute.
- ✓ Observer des comportements, des attitudes, des démarches, des procédures, des productions, des réalisations...
- ✓ Observation spontanée : dans le cours des activités.
- ✓ Observation préparée planifiée : liée à un objectif pédagogique ciblé
- ✓ Dans les deux cas, des intentions explicites (savoir quoi observer)

Source : [https://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user\\_upload/maternelle37/Documents/eval-positive/evaluation-positive-ecole-maternelle.pdf](https://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/maternelle37/Documents/eval-positive/evaluation-positive-ecole-maternelle.pdf)

Evaluation par contrat de confiance (développé par Antibi plutôt pour le collège) :

Réalisation pratique :

- 1re étape : annonce du programme du contrôle
  - ✓ -liste de questions déjà traitées et corrigées en classe,
  - ✓ Conditions sur cette liste.
  
- 2e étape : séance de questions-réponses pré-contrôle
  - ✓ -objectif : permettre aux élèves qui n'ont pas compris certains points de demander des explications à l'enseignant,
  - ✓ Séance organisée entre l'annonce du programme du contrôle et le contrôle,
  - ✓ L'horaire d'enseignement le permet-il ?
  - ✓ Organisation pratique.
  
- 3e étape : contenu et correction de l'épreuve
  - ✓ Longueur du sujet,
  - ✓ Question sur 4 points,
  - ✓ Exigence dans la rédaction.

### **La constante macabre**

Définition de la constante macabre : André Antibi considère que ce qu'il appelle constante macabre est à l'origine de nombreux échecs scolaires.

La constante macabre est un phénomène qui serait observé lors de la notation d'examens, par lequel la proportion de mauvaises notes serait similaire quel que soit le sujet de l'examen et quel que soit le correcteur, indépendamment de la qualité véritable des réponses données par ceux qui passent l'examen. Le terme a été créé en 1988 par André Antibi, chercheur en didactique, qui a publié en 2003 un livre sur le sujet : « Par « Constante macabre », j'entends qu'inconsciemment les enseignants s'arrangent toujours, sous la pression de la société, pour mettre un certain pourcentage de mauvaises notes. Ce pourcentage est la constante macabre. »

## **Méthode heuristique des mathématiques (Nicolas Pinel)**

Définition Wikipédia : Méthode heuristique consistant à faire découvrir à l'élève ce qu'on veut lui enseigner.

Constat : "Le point principal c'est de redonner envie de faire des maths aux élèves et aux enseignants en créant des situations motivantes". La méthode enchaîne des séquences ludiques. Rallyes mathématiques, promenades, exercices où les élèves se mesurent ou calculent la dimension de la cour, tout est bon pour ancrer les maths dans un réel plus accessible.

Les séances sont toutes construites de la même façon : une activité orale, par exemple redéfinir un concept, encadrer deux nombres pour revoir des compétences acquises et mettre les élèves en confiance. Puis un temps de calcul mental. Puis un apprentissage en atelier ou en classe entière avec des exercices traditionnels ou un travail sur fichier ou encore des jeux.

Source : <https://methodeheuristique.com/>

## **Les 4 priorités du ministère de l'éducation nationale**

4 priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux :

- ❖ Former des bons lecteurs
  - Déchiffrer pour comprendre
  - Acquérir une lecture fluide et efficace
  - Vivre avec les livres

Ensemble pour un pays de lecteurs : <http://www.education.gouv.fr/cid121453/ensemble-pour-un-pays-de-lecteurs.html>

## **Langage + déchiffrage = compréhension**

- ❖ Enseigner explicitement la grammaire et le vocabulaire
  - Avec des exercices individuels : pour observer, mémoriser, appliquer et acquérir des automatismes

- Avec des temps collectifs : pour explorer en petits groupes la richesse de la langue
- Avec une dictée quotidienne : pour s'entraîner et consolider les acquis

Complément - BO enseignement de la grammaire et du vocabulaire :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=128707](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128707)

**Rappel** : la grammaire c'est l'étude de la morphologie et de la syntaxe de la langue française  
3 h de grammaire par semaine

❖ Acquérir des automatismes de calcul

- A l'école maternelle : Apprendre à compter grâce à des comptines, découvrir des nombres écrits, tracer des chiffres, la date ...
- Dès le cours préparatoire : comprendre le sens des 4 opérations, s'entraîner au calcul mental au moins 15 minutes par jour.

Complément BO sur l'enseignement du calcul :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=128731](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128731)

❖ Apprendre à résoudre des problèmes mathématiques

- Comprendre le problème posé
- Emettre des hypothèses
- Discuter avec le professeur de la méthode et du résultat trouvé

Complément BO sur la résolution de problèmes :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=128735](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128735)

DOMAINES DISCIPLINAIRES	HORAIRE S	
	Durée annuelle	Durée hebdomadaire moyenne
Français	360 heures	10 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	54 heures	1 heure 30
Education physique et sportive	108 heures	3 heures
Enseignements artistiques	72 heures	2 heures
Questionner le monde Enseignement moral et civique (**)	90 heures	2 heures 30
Total	864 heures	24 heures (*)

(\*) 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

(\*\*) Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

### Les durées moyennes d'enseignement par domaine

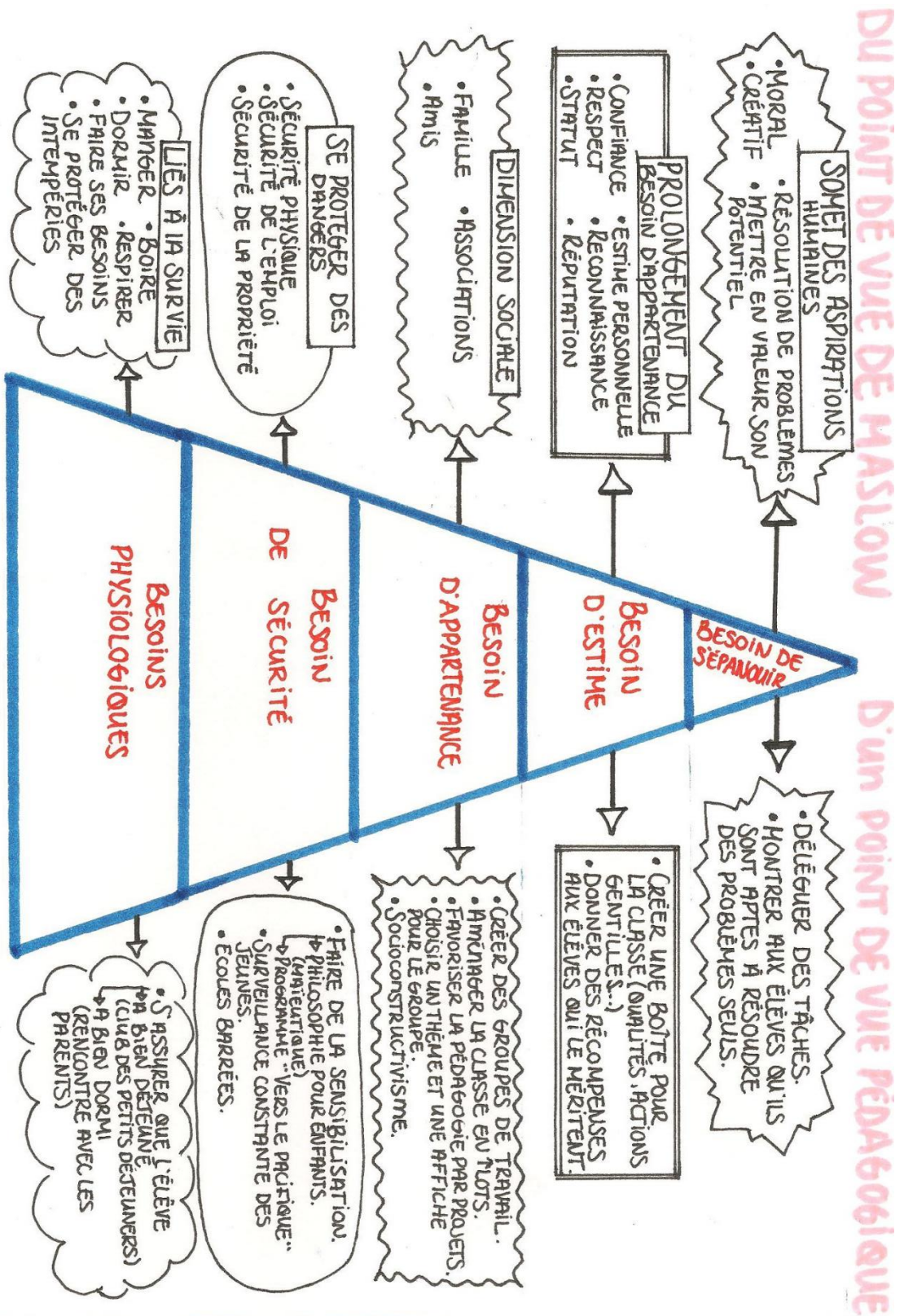
DOMAINES DISCIPLINAIRES	HORAIRE S	
	Durée annuelle	Durée hebdomadaire moyenne
Français	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	54 heures	1 heure 30
Education physique et sportive	108 heures	3 heures
Sciences et technologie	72 heures	2 heures
Enseignements artistiques	72 heures	2 heures
Histoire et géographie Enseignement moral et civique (**)	90 heures	2 heures 30
Total	864 heures	24 heures (*)

(\*) 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

(\*\*) Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.



La pyramide de Maslow sur les besoins – et adaptation à la pédagogie



Pyramide de Maslow by madame Marie-Eve est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported.  
 Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à madamemarieeve.wordpress.com.



## **Les besoins des enfants à l'école maternelle**

Les besoins fondamentaux (sommeil, alimentation, sécurité affective) bien sûr, mais aussi :

- Le Besoin de bouger, de manipuler : En vivant concrètement les apprentissages avec le corps et en manipulation, pour aller petit à petit vers plus d'abstraction (ex du vécu au tracé).
- Le Besoin de temps : En laissant du temps, en multipliant les phases d'entraînements et d'apprentissages (ex de la boîte à compter).
- Le Besoin de jeux, de réflexion : En essayant de créer des situations d'apprentissages motivantes : En utilisant la curiosité naturelle des élèves, le plaisir de découvrir, comprendre, jouer, résoudre des problèmes, repérer les erreurs de la maîtresse (ex : dictée de tracé) et en se faisant plaisir soi-même en tant que professeur (ex de la danse). Le plaisir étant contagieux !
- Le Besoin de choisir, d'être autonome : En installant par exemple les ateliers en continuité de l'accueil pour que les élèves puissent terminer leurs jeux et venir d'eux même aux activités.

## **Résumé des assises de la maternelle**

À l'occasion des assises de l'école maternelle, le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Jean-Michel Blanquet, ministre de l'Éducation nationale, a confié la préparation de ces assises au neuropsychiatre Boris Cyrulnik. Durant deux jours, 400 membres et partenaires de la communauté éducative ont partagé leurs connaissances de l'école maternelle à travers des conférences et des témoignages de bonnes pratiques, avec un objectif : faire de la maternelle une véritable "école du langage et de l'épanouissement".

Boris Cyrulnik neuropsychiatre

1% d'enfant illettré dans les pays du nord – 8 à 15 en France selon les années et le mode de prélèvement => 20% d'élève en difficulté (Blanquet) => des enfants malheureux qu'il faudra assister demain, qui vont coûter chers. Comme le dit la Norvège c'est une bonne affaire que de s'occuper de nos enfants.

L'important c'est la sécurité provoquée par l'attachement précoce qui donne accès au langage

Développer la créativité des enfants : tout enfant est un scientifique : essai erreur vérification /., contes mimés (développement de l'expression de soi), dessins, musique, (stimulant cérébral)... Les enfants qui font de la musique parlent mieux.

Macron : obligation d'instruction à 3 ans

80% des décrocheurs du système scolaire sont déjà en difficulté au CP, construire le moment où s'acquiert le langage demande d'agir au plus tôt, un effort important pour compenser ces inégalités.

Cesser de prendre l'école maternelle comme une option, si la scolarisation des trois ans est effective à 97%, les pratiques sont différentes selon les territoires ; dans les quartiers les plus défavorisés les enfants vont moins à l'école en maternelle (on ne les remet pas à l'école l'après-midi). La mesure vise à lutter contre la reproduction des inégalités.

Le langage est la clef de tout apprentissage et un autre élément d'inégalité (à cette période, entre 3 et 6 ans, plasticité du cerveau propice aux apprentissages).

Dans une société où règne de l'insécurité, faire de l'école maternelle le lieu de constitution de la sécurité émotionnelle, une école de la bienveillance où le cognitif et l'affectif se rejoignent.

Pas d'opposition entre les deux, pas d'apprentissage sans humanité et pas d'humanité sans apprentissage.

Compter sur les enseignants d'école maternelle pour mettre en œuvre une pédagogie plus ouverte et plus riche, un dialogue entre le sensible et l'intellectuel, faire entrer les arts et la musique est essentiel.

D'autres acteurs : les ATSEM, besoin de toutes leurs compétences et de leur savoir-faire. Le décret du 3 mars 2018 renforce leur rôle éducatif. Permettre d'aller au bout de cette reconnaissance par des formations. Lien entre l'institution scolaire et les parents, l'école de la confiance, de l'épanouissement, ce lien doit se constituer avec des règles propres.

### **3. Dates importantes**

**8 Juillet 2013** : Loi de refondation de l'école : et c'est la première fois qu'est inscrit le principe d'inclusion scolaire.

**25 Juillet 2013** : BO du référentiel des compétences professionnelles du professeur des écoles

**Janvier 2014** : référentiel sur l'éducation prioritaire

**30 Juillet 2018** : BO sur les compétences du maître formateur

**2016** : Mise en place de la réforme du collègue avec publication des nouveaux programmes en Novembre 2015

**26 Mars 2015** : Bo sur les nouveaux programmes de la maternelle (cycle 1)

**Novembre 2018** : consultation concernant les repères de progressivité

**Juillet 2018** : Ajustement des programmes du cycle 2, 3 et 4 en français et mathématiques et en enseignement moral et civique, la mise à jour du programme de sciences suivra.

#### **4. Biographies et personnages d'actualité**

**Stanislas Dehaene** est un psychologue cognitiviste et neuroscientifique français né le 12 mai 1965. Ses principaux domaines de recherche concernent les bases cérébrales de l'arithmétique et de la numération, la lecture et la conscience, thématiques qu'il explore au moyen d'expériences de psychologie cognitive et par l'imagerie cérébrale. Depuis le 10 janvier 2018 il est président d conseil scientifique de l'éducation nationale. Il a travaillé pour le collège de France et l'école polytechnique. Depuis le 10 janvier 2018, il préside le conseil scientifique de l'Éducation nationale, créé à l'instigation de Jean-Michel Blanquer, dont il est considéré comme l'« éminence grise ». Ce conseil scientifique, mis en place par le ministre de l'Éducation nationale est chargé d'éclairer ses décisions, concernant les apprentissages, et la pédagogie à mettre en place pour favoriser ces apprentissages. Il explique que le travail se concentrera principalement sur les sciences cognitives en lien avec les apprentissages, et non sur les neurosciences.

**Cédric Villani** est un mathématicien et homme politique français, né le 5 octobre 1973 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze),.Directeur de l'institut Henri-Poincaré de l'université Pierre-et-Marie-Curie de 2009 à 2017, il est également, depuis septembre 2010, professeur à l'université Claude-Bernard-Lyon-I et président du fonds de dotation de l'institut Henri-Poincaré. Il est lauréat de la médaille Fields en 2010.

**Roland Goigoux** : Il (né en 1968) est professeur des universités spécialiste dans l'enseignement de la lecture<sup>1</sup>. Enseignant à l'Université Clermont-Auvergne (ESPE) à Clermont-Ferrand, il est membre du laboratoire Act-é<sup>2</sup>.

En 1993, il soutient une thèse de doctorat consacrée à l'enseignement-apprentissage de la lecture. Il y démontre, entre autres choses, que l'absence d'enseignement du système de règles de correspondance graphophonologique apparaît comme un des facteurs pouvant accroître les difficultés initiales des apprentis lecteurs. Il poursuit depuis des travaux de recherche sur le champ de la didactique de la lecture.

**Sylvie Cèbe** : Docteur en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, Sylvie Cèbe est maîtresse de conférences en Sciences de l'Éducation à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand. Elle enseigne également à l'ESPE Clermont-Auvergne.

**Dominique Bucheton** : Elle est aujourd'hui professeure honoraire des Universités a commencé sa carrière en 1969 comme institutrice remplaçante. Elle a longtemps enseigné ensuite en collège, en région parisienne et en Auvergne où, en tant que formatrice MAFPEN, elle a animé plusieurs équipes de recherches – action dont les travaux ont donné lieu à plusieurs ouvrages. La question du sujet écrivant, de son développement au travers des processus de réécriture, de son rapport social et scolaire à l'écriture, de l'écriture, comme vecteur de la réussite ou de l'échec scolaire a été le fil rouge de son travail de recherche. Devenue professeure des Universités en sciences du langage et de l'éducation, à l'UFR de Montpellier en 2001, elle a eu la responsabilité de plusieurs équipes de recherche et a assumé la direction du laboratoire (LIRDEF) de l'université de Montpellier 2 pendant six ans. Les travaux qu'elle a dirigés sur la question du pouvoir réflexif du langage, des écrits intermédiaires pour penser apprendre et se construire, des gestes professionnels et postures des enseignants, des postures et gestes d'étude des élèves sont d'un apport important pour la formation des enseignants.

**Howard Earl Gardner** : Il (né en 1943 à Scranton) est un psychologue du développement américain, père de la théorie des intelligences multiples. Ses travaux se répercutent parfois [évasif] dans le milieu scolaire 1 qui selon Howard Gardner, devrait être la raison d'être de l'école : le développement de toutes les formes d'intelligences

**Bruno Hourst** : Après avoir été successivement marin et pilote d'hélicoptère, il se dirige vers l'enseignement au milieu des années 1990. Il est alors confronté à des élèves en échec scolaire et s'intéresse aux méthodes d'enseignement favorisant de meilleurs résultats en vue d'une réussite scolaire en se formant en Australie et aux États-Unis.

Il publie *Au bon plaisir d'apprendre* en 1998, qui donne un aperçu de différentes techniques pédagogiques qu'il étudie et privilégie.

Il écrit par la suite plusieurs livres à destination des formateurs et des enseignants, ainsi que des parents pour faciliter l'éducation de leurs enfants.

### Approche pédagogique

Face aux élèves qui vivent mal leur scolarité, son idée principale devient de "retrouver le plaisir d'apprendre". Ses recherches sur le sujet l'amènent à découvrir plusieurs approches qui permettent d'apprendre plus sereinement, en particulier Sivasailam "Thiagi" Thiagarajan (jeux-cadres, activités interactives pour la formation et l'enseignement), Edward de Bono (6

chapeaux pour penser), Marshall Rosenberg (Communication non-violente) et Tony Buzan (topogramme/mindmapping). Il travaille alors à tisser les liens entre elles afin de mettre en évidence leur cohérence. Il donne à cette approche globale le nom de mieux-apprendre.

Plus tard, il s'appuie sur d'autres chercheurs comme Eric Jensen (neurosciences appliquées à la pédagogie), Nathaniel Branden (Estime de soi), et sur la théorie des intelligences multiples développée par Howard Gardner. Il préconise son application à l'école et dans l'entreprise. Cette méthode a fait l'objet d'une expérimentation en école maternelle et primaire de l'Éducation Nationale en France : « Elle s'inscrit dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005, en étroite relation avec la MAPIE (Mission Académique Pédagogie Innovation Expérimentation). »

**Rémi Brissiaud** : auteur aux éditions Retz, Mathématicien, chercheur en psychologie cognitive.

Les travaux de Rémi Brissiaud s'inscrivent dans le courant de la « psychologie culturelle » et ils mettent en évidence l'existence d'une pluralité de chemins vers le nombre. Pour l'essentiel, ces cheminements dépendent des outils culturels qui sont mis à la disposition de l'enfant (en Petite section de maternelle, différentes façons de « parler des nombres », puis diverses stratégies de comptage et de calcul, etc.). Tous ces outils culturels ne se valent pas.

En s'appuyant sur les résultats des recherches en psychologie cognitive, en didactique du nombre, en psychologie clinique, en psychologie interculturelle et en histoire des pratiques et des discours scolaires, il a montré qu'il est préférable d'enseigner les décompositions des nombres et le comptage-dénombrément plutôt que le comptage-numérotage, comme cela s'est fait dans l'École française entre 1990 et 2015.

### **Philippe Boisseau**

Il a longtemps été instituteur d'abord dans l'expérience pédagogique du XXème arrondissement de Paris, puis en banlieue est et nord et enfin rééducateur spécialisé en ZEP à Bezons. Il est ensuite devenu, en 1985, inspecteur de l'Education nationale au sud de Rouen, puis inspecteur-professeur en AIS, coordonnateur de la formation des maîtres E, et de nouveau inspecteur de l'Education nationale en banlieue parisienne. Retraité de l'Education nationale, Philippe Boisseau est aujourd'hui conférencier sur le thème de l'apprentissage de l'oral à l'école maternelle (70 conférences par an) et animateur de groupes de recherche.

## **Marie-Thérèse Zerbato-Poudou**

Docteur en sciences de l'éducation. Riche d'une longue expérience d'enseignante d'école maternelle en ZEP, Marie-Thérèse Zerbato-Poudou travaille plus particulièrement sur la problématique de l'apprentissage premier de l'écriture. Elle soulève la question des relations entre activités graphiques et apprentissage de l'écriture en s'interrogeant sur le rôle des exercices graphiques traditionnels et fait d'autres propositions pour conduire ces deux activités. Ce questionnement fait écho aux dernières instructions officielles qui soulignent la distinction entre les activités d'écriture, de graphisme et de dessin.

**Malcolm Shepherd Knowles** (1913 – 1997) était un spécialiste américain de la théorie de l'éducation, connu notamment pour l'utilisation du terme andragogie. Selon Malcolm Knowles, l'andragogie est l'art et la science de l'enseignement aux adultes sous toutes ses formes (Kearsley, 2010).

**John Dewey** : Spécialisé en psychologie appliquée et en pédagogie, ce philosophe est principalement connu pour sa célèbre école-laboratoire, appelée communément « l'école Dewey ». Il est un des principaux pédagogues du mouvement d'éducation nouvelle. Dewey est l'initiateur du « hands-on learning » (« apprendre par l'action ») ou pédagogie du projet. Son école-laboratoire est loin de l'autorité habituelle. Le maître est un guide et l'élève apprend en agissant. Dewey souhaite réconcilier esprit et action, travail et loisir, intérêt et effort. Il pense que l'enfant doit agir plutôt que d'écouter. C'est pourquoi le terme d'expérience revient dans toutes ses œuvres.

**Anne Jorro** : Anne Jorro est professeur en sciences de l'Education à l'université de Toulouse. Elle est Vice- Présidente de l'Admée-Europe (Association internationale pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation). Ses travaux de recherche portent sur l'évaluation à l'école et en formation. Elle s'intéresse tout particulièrement à la reconnaissance professionnelle des acteurs de l'éducation. Elle conduit des recherches sur le développement professionnel en formation et sur les gestes professionnels des enseignants en classe de français et en situation évaluative.

## **Jérôme Bruner**



C'est grâce à Bruner que les œuvres de Vygotski ont été traduites aux États-Unis. Originaire de New York, né en 1915 et mort en 2016. Il est Etudiant à Harvard (Doctorat de psychologie en 1941), il y réalise des recherches sur les processus perceptifs et de catégorisation.

-Il Propose une théorie du développement cognitif opposée au nativisme (le savoir est là, il faut maturation pour qu'il émerge) et au cognitivisme classique (le langage et la mémoire suffiraient à expliquer le développement).

Dans le positivisme classique, où les connaissances se construisent, on a imaginé un système où l'on pourrait se représenter le mécanisme de construction des connaissances comme un ordinateur. Dans ce système, la mémoire suffisait à trouver une forme moderne pour le constructivisme piagétien. Bruner va s'opposer à ces deux perspectives, que ça soit le cognitivisme classique ou moderne.

Les concepts de Bruner :

Les idées de Bruner se fondent sur la catégorisation, ou « comprendre comment l'homme construit son monde », partant du principe que l'homme interprète le monde en terme de ressemblances et de différences.

Bruner pose que dans la relation d'enseignant (la médiation sociale) lors des conduites d'enseignement-apprentissage, qu'il appelle « interaction de tutelle », s'installe un mode de communication dialogique (fondé sur le langage et la communication avec autrui dans une position dissymétrique). Dans cette interaction de tutelle, deux processus d'interactions sont fondamentaux : les processus d'étayage et de format.

Interaction de tutelle : interactions entre un adulte et un enfant grâce auxquelles l'adulte essaye d'amener l'enfant à résoudre un problème qu'il ne sait résoudre seul. Les processus d'étayage permettent la mise en place de formats (formes régulatrices des échanges) et l'adulte guide l'enfant pour qu'il se conforme à ces formes standardisées, à ces patterns d'échanges réguliers et ritualisés. C'est là qu'interviennent les processus d'étayage.

L'étayage : lié au concept de ZPD, il désigne « l'ensemble des interactions d'assistance de l'adulte permettant à l'enfant d'apprendre à organiser ses conduites afin de pouvoir résoudre seul un problème qu'il ne savait pas résoudre au départ ». L'adulte prend en charge les éléments de la tâche que l'enfant ne peut réaliser seul. Bruner emploie ce terme en lui redonnant sa notion première : il n'y a pas de développement sans soutien. Bruner explique qu'avec l'étayage, l'adulte prend en charge les tâches que l'enfant ne pourrait faire seul.

Bruner a distingué six fonctions d'étayage remplies par un tuteur quand il aide un débutant à réaliser une tâche ou à résoudre un problème :

- ✓ L'enrôlement : susciter l'intérêt et l'adhésion de l'enfant sur les exigences de la tâche avec souvent la nécessité de dévier son intérêt spontané (souvent labile et dispersé).
- ✓ La réduction des degrés de liberté : simplifier une tâche, toujours complexe pour l'enfant, en prenant en charge les éléments qui excellent ses capacités initiales. C'est à cette occasion que l'enseignant met en place des sous-routines constitutives (le cheminement à accomplir, répétitivement).
- ✓ Le maintien de l'orientation : dépasser la satisfaction d'un premier succès pour aller à un niveau supérieur.
- ✓ La signalisation des caractéristiques dominantes : identifier les caractéristiques dominantes de la tâche qui sont les moyens à connaître pour résoudre cette tâche.
- ✓ Le contrôle de la frustration : dédramatiser les erreurs, édulcorer la dimension de l'échec.
- ✓ La démonstration ou présentation de modèles de solution : l'enfant ne doit pas bêtement imiter l'adulte. Il doit se forger un style propre (un style cognitif). Il ne faut pas que l'écart entre le niveau à atteindre et celui de l'enfant soit trop important

Philippe Monneret : professeur spécialiste de linguistique à la sorbonne (cv disponible sur internet)

## **5. Sigles et initiales**

**A.E.M.O** : Action Éducative en Milieu Ouvert

**A.E.** : Accompagnement Educatif

**A.E.S.H.** : Accompagnant des élèves en situation de handicap (remplace AVS)

**A.F.P.S.** : Attestation de Formation aux Premiers Secours (remplacé par le PSC1)

**B.2.I.** Brevet Informatique et Internet

**C.A.F.F.A.** : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Professeur Formateur Académique

**C.A.F.I.P.E.M.F** : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur et de Professeur des Écoles Maître Formateur

**D.P.E.** : Direction des Personnels Enseignants

**I.A-D.A.S.E.N.** : Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

**I.M.E.** : Institut Médico-Educatif

**C.A.P.A S.H** : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap

**C.D.E.N.** : Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

**C.M.P.P.** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

**M.D.P.H.** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**P.A.E.** : Projet d'Action Educative

**P.A.F.** : Plan Académique de Formation

**P.A.I.** : Projet d'Accueil Individualisé

**D.D.E.N.** : Délégué Départemental de l'Education Nationale

**D.G.E.S.C.O.** : Direction Générale des Enseignements Scolaires

**SEGPA** : section d'enseignement générale et professionnelle adaptée.

**PEAC** : Parcours d'éducation artistique et culturelle

**ASH** : Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

**IFE** : Institut français de l'éducation

**PPRE** : plan personnalisé de réussite éducative

**UPE2A** : Les Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants

**EPI** : enseignement pratique interdisciplinaire

## **6. Vidéos et extraits que j'ai visionnés**

<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/nouvelles-professionnalites/formateurs/roland-goigoux-quels-savoirs-pour-les-formateurs>

<http://neo.ens-lyon.fr/neo/formation/analyse/les-postures-enseignantes>

Sur le site néo-pass : débiter comme formateur :

<http://neo.ens-lyon.fr/neopass/?themes=8&lang=fra>

### **Celles que je veux essayer de voir :**

Conférence différence pédagogique et posture des enseignants :

<https://www.dailymotion.com/video/x6tuq37>

Conférence sur la posture et les gestes professionnelles du conseil en entretien de formation : <http://paf.ac-dijon.fr/spip.php?article181>

Journée d'étude de l'IFE sur les gestes professionnels : <http://chaire-unesco-formation.ens-lyon.fr/Les-gestes-professionnels-des>

L'accompagnement (Maella Paul)

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=5&v=-ZliDRGuEC0](https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=-ZliDRGuEC0)

Colloque sur la formation des formateurs : 5 vidéos autour de l'activité des formateurs d'enseignants

<http://chaire-unesco-formation.ens-lyon.fr/+-Formation-des-formateurs-+>

Colloque sur « former les enseignants dans les établissements scolaires » :

<http://chaire-unesco-formation.ens-lyon.fr/Former-les-enseignants-dans-les>

"Être tuteur - conseiller pédagogique en formation professionnelle d'enseignants novices" - Conférence de Sébastien CHALIES : <http://paf.ac-dijon.fr/spip.php?article98>

Vidéos de Françoise Picot (sur des exemples du programme de 2016) :

✓ <https://www.youtube.com/watch?v=l705VwnMRJo>

✓ <https://www.youtube.com/watch?v=ssQ3o1rRnxQ>

Conférence - Enseigner la grammaire peut-il améliorer la production écrite ? : (patrice Gourdet) : <https://www.dailymotion.com/video/x6hklc>

- ✓ Lien très intéressant car il renvoie aux conférences du consensus du Cnesco : <http://www.cnesco.fr/fr/tag/conference-de-consensus/>

Conférence du consensus sur la différenciation pédagogique : <http://www.cnesco.fr/fr/differentiation-pedagogique/paroles-dexpert/travail-cooperatif-entre-et-avec-les-eleves/>

Les apports du numérique dans les apprentissages : <https://www.dailymotion.com/video/x3zt71f>

**Vidéos conseillées par Isabelle :**

Cognitivisme : [https://www.youtube.com/watch?v=Vog\\_xYQwjsc&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=Vog_xYQwjsc&feature=youtu.be)

La transmission : <https://www.youtube.com/watch?v=KiB8ISwhAYQ>

Le behaviorisme : <https://www.youtube.com/watch?v=pJpsWmOeDaM>

Le constructivisme : <https://www.youtube.com/watch?v=wEAK7Sdsa54>

Le socio constructivisme : [https://www.youtube.com/watch?v=FfUGDfj\\_9Hs](https://www.youtube.com/watch?v=FfUGDfj_9Hs)

Mac Daguzon (la formation des jeunes enseignants) : <https://vimeo.com/78628902>

Jean yves rochec sur la pédagogie explicite : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-prioritaire/ressources/theme-1-perspectives-pedagogiques-et-educatives/realiser-un-enseignement-plus-explicite/extrait-video-de-jean-yves-rochec-sur-lenseignement-explicite>

Les assises de la maternelle (vidéos) : <http://www.education.gouv.fr/cid128334/assises-de-l-ecole-maternelle.html#>

## **7. Articles importants**

Quelle grammaire enseigner ? : [http://www.cahiers\\_pedagogiques.com/Quelle-grammaire-enseigner](http://www.cahiers_pedagogiques.com/Quelle-grammaire-enseigner)

## **8. Questions pour préparer l'oral d'Admissibilité CAFIPEMF**

**Thème** : Accompagnement

1. Comment aideriez-vous un jeune collègue en difficulté ?

La réponse d'isabelle : Identifier, comprendre les difficultés mais aussi le rassurer. Les enseignants débutants s'accommodent mal de l'écart entre la prescription (le modèle de l'enseignant) et le réel, comment cela se passe dans sa classe. (Lamaurelle, Marc Daguzon). Aider un enseignant débutant, c'est le rassurer, montrer que l'on apprend tout au long de sa carrière, prendre appuis sur ses acquis et l'aider à développer sa réflexivité pour progresser. Qu'est-ce que je gagne ou perd en faisant cela ? Là, cela n'a pas fonctionné, comment je pourrai faire autrement ?... Avoir un regard positif, indulgent, constructif sur sa propre pratique. L'aider à se distancier en replaçant les élèves au centre de ses préoccupations. On ne juge pas sa personne mais on réfléchit à comment faire progresser aux mieux les élèves.

Aider un débutant : c'est aussi ne pas être modélisant, pour qu'il puisse construire sa propre pratique. Tout en osant les outils, il n'a pas à tout réinventer, il faut juste qu'il ait conscience qu'un outil, c'est une possibilité parmi d'autre. Les débutants ont tendance à se concentrer par exemple sur la question d'autorité, les enseignants plus expérimentés se concentrent plus sur les apprentissages. C'est motivant pour un élève de savoir qu'il est là pour apprendre et qu'il va progresser, en revanche ça l'est moins de savoir que ce que l'on attend de lui en 1er lieu est qu'il écoute, obéisse et parfois même « se taise ». (Ex neopass. Professeur d'anglais qui dans ses premières leçons attendait le silence, puis évolution au fil de l'année ou il s'est concentré sur ce qu'il allait enseigner et comment. Et cela se passait beaucoup mieux).

**documents utilisés** : café pédagogique : quelle aide apporter aux enseignant débutant Marc Daguzon chercheur et maitre de conf ESPE clermont ferrand recherche sur comment les jeunes enseignants redéfinissent les prescription pour construire leur identité



professionnelle, et Jean Louis Lamaurelle (l'accompagnement professionnelle des jeunes enseignants). + Neopass vidéo.

Ma réponse :

Si le collègue se sent en difficulté c'est qu'il y a possiblement un déficit de confiance en lui. Je commencerais par travailler sur cet aspect-là. J'insisterai sur les éléments sur lesquels il peut s'appuyer. Ensuite j'identifierai avec lui le point (ou les deux points) qui posent le plus de problèmes : le cadre ? la construction de séance ? la gestion des élèves difficiles ? .... Et je m'appuierai sur les documents eduscol qui dont certains donnent des conseils sur la tenue de classe, en m'appuyant aussi sur mon expérience.

Comme la difficulté ne peut pas disparaître en un seul entretien je réfléchirai à mettre en œuvre un protocole de suivi (observation d'un autre enseignant ayant le même niveau avec lui pour ensuite identifier ce qui marche dans la classe observé et l'aider à être dans une posture analytique), encourager le travail d'équipe avec d'autres collègues de la même école (peut être avec une liste de questions élaborées ensemble à poser à un collègue de l'école pour l'aider à cibler), échanger par mail sur des conseils concernant des outils, revenir observer dans la classe pour l'aider à prendre du recul.

Ensuite j'ai lu la réponse d'isabelle et du coup j'aurai ajouté le fait de parler de néo-pass et des exigences qu'il se fixe en reparlant de l'apprentissage de la professionnalité du métier qui se construit. J'aurai également insisté sur le fait de ne pas perdre de vue l'essentiel : faire progresser les élèves. J'aurais plus insisté sur le fait de se baser sur son expérience à lui pour l'accompagner à se construire des outils. Enfin après coup j'ai pensé à l'importance de l'explicitation des objectifs, des attendus en début et tout au long des apprentissages.

**Source** : <http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/ressources/accompagner-lentree-dans-le-metier-des-enseignants-du-1er-degre.html>

2. Sur quelles références vous appuyez-vous ? Quelles compétences avez-vous développées via telle expérience ?

Ma réponse :

- ✓ Référentiel du P.E
- ✓ Eduscol et les liens sur la gestion de classe
- ✓ Néo-pass
- ✓ Compétences d'accompagnement, élargissement du cadre théorique en référence à la problématique mise en avant

3. Comment réagir face à un jeune collègue qui estime ne pas avoir besoin de préparations écrites pour enseigner ?

Ma réponse : Je le ferai expliciter les raisons de son refus de préparation écrites pour d'argumenter sur l'importance de cette préparation écrite en faisant référence au cadre et à la compétence « Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves qui fait partie du référentiel du professeur des écoles et dans la partie construire il y a toute la réflexion qui doit nécessairement laisser une trace. (Qui peut être aussi informatisée)

Je prendrai l'exemple d'une séance que j'ai observé pour lui montrer les intérêts de garder une trace écrite en amont (outil de structuration de la pensée, une aide à la différenciation) et en aval pour progresser dans sa professionnalité et ainsi mieux cerner les difficultés des élèves les faire mieux progresser par la suite.

4. Comment aider une collègue qui ne se sent pas du tout à l'aise à mener sa séance ?

5. Quels types de gestes professionnels peuvent être transférables ?

Ma réponse : Si l'on part du principe que les gestes professionnels font partis de la professionnalité du métier d'enseignant ils sont tous transférables. Dominique Bucheton a défini les gestes professionnels autour de plusieurs axes regroupés sous la notion de multi agenda (l'enseignant a constamment plusieurs préoccupations qui s'emboîtent : le pilotage (la conduite de la classe dans l'espace, le temps et les contraintes matérielles), l'atmosphère (manière de gérer les interactions langagières entre les élèves et les relations entre personnes, l'intégration des élèves), le tissage (qui permet de faire le lien entre les savoirs déjà appris et nouveaux, de façon langagière, avec les affichages, exemple des bilans de savoir, mais aussi tissage avec ce qu'il se fait à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école), l'étayage (aider à faire, à dire, à comprendre), les gestes sociaux d'apprentissage (ils permettent de résoudre à plusieurs des tâches complexes.). C'est un outil en constante évolution.

Mais cela dépend d'où en est le professeur des écoles et il ne s'agit pas de faire un long monologue de description de gestes mais plutôt de s'appuyer sur son expérience pour lui

faire expliciter des gestes qu'elle met déjà en place et élaborer progressivement des alternatives. J'insisterai avec un professeur débutant sur le fait qu'il existe des alternatives à la parole avec l'utilisation de geste d'étayage ou de pilotage. Mais l'importance vient de faisceau de geste donc il est difficile d'isoler un geste.

6. Que faire en tant que MF si un stagiaire en cm2 ne tenait pas sa classe ?

Ma réponse : l'aider à définir un cadre en s'appuyant sur les programmes : fixe et bienveillant

- ❖ Voir avec lui s'il a identifié cette difficulté (car l'attitude change s'il n'en n'a pas conscience)
- ❖ Le questionner sur sa pratique pour définir avec lui des éléments qu'il considère comme non négociables dans la gestion d'une classe /
  - Partir de son règlement de classe pour voir ce qui peut être amélioré (loi, règle, sanction) /
  - Travailler sur les postures (contrôle/atmosphère)
  - Possibilité d'isoler un élève si c'est un meneur (et effectuer un travail de retour d'accompagnement à une posture d'élève) : en lien avec l'équipe d'enseignants.
  - Lui apporter des éléments sur les choses non négociables, sur les éléments de langage et gestuels qui peuvent aider à la gestion d'une classe, des petits rituels pour ramener le calme, valorisation des comportement attendus, rendre responsable, l'humour, enseigner les habiletés sociales acceptables : les comportements qui permettent de travailler ensemble.
- ❖ S'interroger sur le lien entre apprentissages (trop difficile, tâche incompréhensible) et gestion de la classe.

Références de petits trucs : <http://www.stephanecote.org/2013/08/15/13-trucs-de-gestion-de-classe-qui-instaura-le-respect/>

Sitographie intéressante : <https://educationspecialisee.ca/gestion-de-classe/>

7. Que faire en tant que maître formateur si un stagiaire ne voulait pas faire d'évaluations ?

Ma réponse :

Ici la question ne prête pas à interprétation il me semble. Dans le référentiel de compétences il est écrit que savoir évaluer est une compétence. Mais dans un premier temps je prendrais le temps avec lui de savoir pourquoi, les freins, je le ferais expliciter les évaluations qui existent pour essayer de formaliser avec lui un cadre et des outils pour passage d'évaluations qui lui convienne. J'en profiterai pour lui rappeler que l'évaluation est un outil pour faire progresser les élèves que c'est ce qui va lui permettre de mettre en œuvre des activités de remédiation.

Source : le référentiel que j'ai relu

La réponse d'isabelle :

Pour l'aspect institutionnel, l'évaluation est aussi une obligation de communication avec les parents via le livret scolaire unique (avec bilan périodique) et via le carnet de suivi des apprentissages en maternelle. Même si comme Romain j'aurai tendance à axer la réponse sur "l'évaluation, une aide pour faire progresser les élèves". De plus, il me semble intéressant aussi de préciser qu'on ne va pas aller trop vite, en lui en demandant trop d'un coup (respecter la ZPD, comme pour les élèves, ne pas demander de révolutionner les pratiques, ni être trop chronophage). Peut-être envisager les choses progressivement :

- ✓ En maternelle par exemple, en commençant par un domaine le langage oral. Tout simplement en notant pendant les temps d'accueil les "phrases, mots, sons ou gestes " utilisés par les élèves pour communiquer sur une semaine, base qui permettra d'engager une discussion avec les parents sur la langue utilisée à la maison, sur le niveau de langage de l'enfant dans cette langue... Une base simple qui servira aussi à voir l'évolution au fur et à mesure de l'année mais aussi à cibler le travail pour faire progresser les élèves.
- ✓ Et ensuite, on pourra aller vers des évaluations dans les différents domaines et en accompagnement des séquences d'apprentissage.

doc utilisé : évaluation des acquis scolaire des élèves NOR : MENE1531422D décret n 2015-1928 -JO du 31 12 2005 JO du 3 1 20016

8. Si vous deviez aider un stagiaire à monter un projet géométrie Eps ? Comment vous y prendriez-vous ?
9. Vous avez en charge 1 stagiaire comment gérez-vous ?

10. comment aider un prof stagiaire qui constatent des difficultés lors d'une séance ?

11. quelles sont les étapes d'une séance et observations du formateur ?

**Thème** : Enseignement

12. Quels dispositifs mettez-vous en place pour garantir la progressivité des apprentissages ?

13. Si vous avez un élève allophone, que mettez-vous en place pour qu'il accède à la compréhension en lecture ?

14. De quoi un élève a-t-il besoin pour réussir ?

15. Quelle fonction de tuteur dans l'EN ?

16. la répartition des rôles entre l'assistant et l'enseignant?

17. Quel rôle de l'évaluation ?

18. quelle différenciation mettre en place en anglais? élargissement aux autres domaines.

**Thème** : Théorie

19. Définissez les notions d'objectifs et de compétences ?

20. Quelle différence faites-vous entre pédagogie et didactique ?

21. Les compétences du PE ?

5 compétences spécifiques et communes à tous les professeurs

- ✓ Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- ✓ Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
- ✓ Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

- ✓ Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- ✓ Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

22. Programmes curriculaires : kesako ?

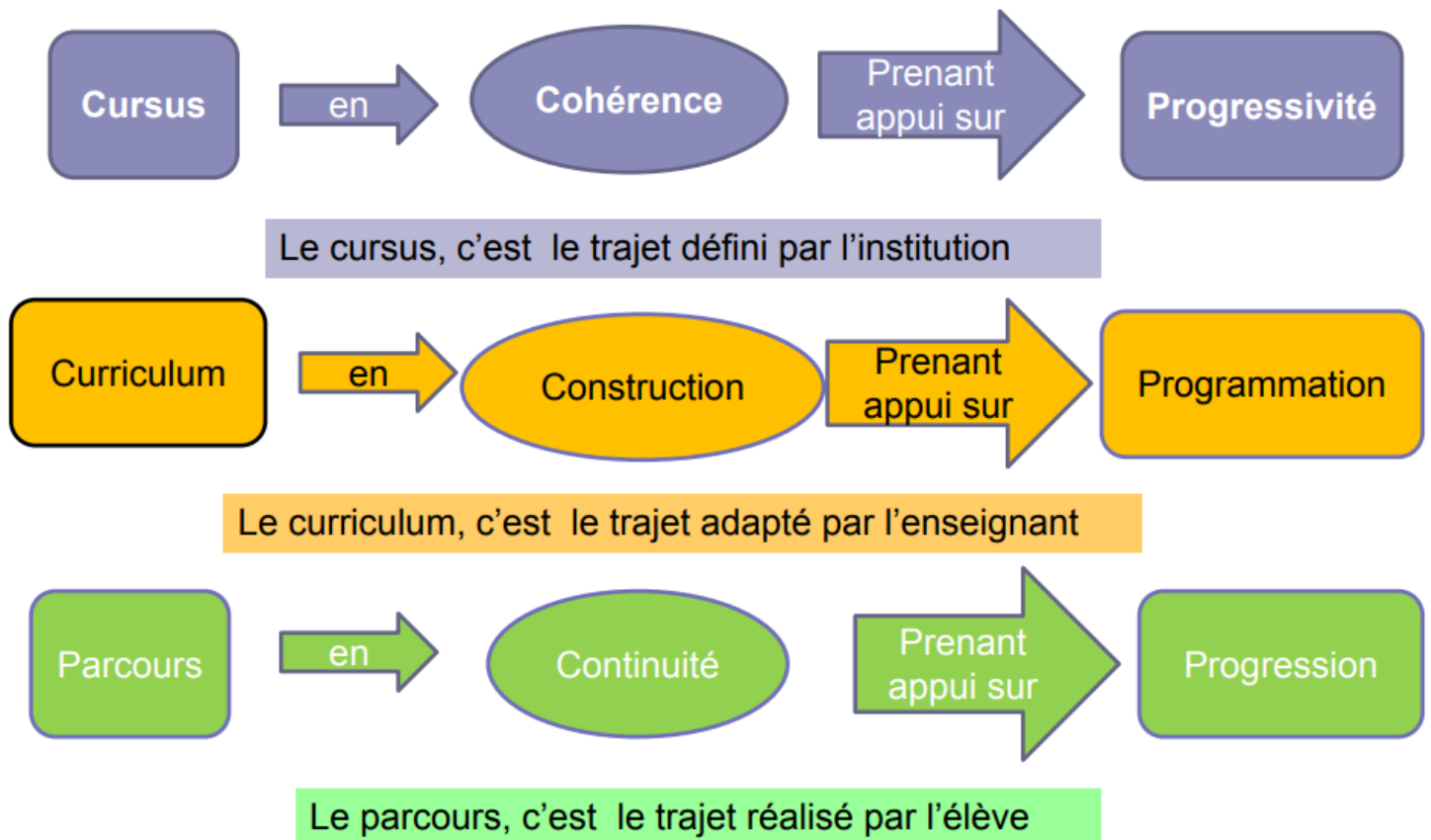
**Le parcours d'apprentissage (parcours curriculaire) prévoit qu'une même notion sera étudiée à différents moments de la scolarité.**

Le curriculum, c'est le parcours d'apprentissages des élèves adapté par l'enseignant.

Document d'aide :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Reforme\\_du\\_college/89/1/Reforme\\_des\\_colleges\\_02-10-2015\\_-\\_logique\\_curriculaire\\_programmes\\_479891.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Reforme_du_college/89/1/Reforme_des_colleges_02-10-2015_-_logique_curriculaire_programmes_479891.pdf)

## La logique curriculaire des programmes combine :



23. qu'est-ce que la coopération?

24. transdisciplinarité / interdisciplinarité / pluridisciplinarité / transversalité ? comment définir et que privilégier ?

**Thème** : Positionnement Formateur

25. Que faites-vous actuellement et que voulez-vous changer, pourquoi, comment ? Quel cadre théorique derrière ?

26. Peut-on former quelqu'un sur un sujet que l'on n'a pas soi-même enseigné ?

27. Quels aspects de la mission d'enseignant risquent de ne pas être perçus naturellement par un enseignant débutant ?

Pour répondre à cette question il faut d'abord définir ce qu'est la mission d'enseignant. Du coup je réfléchirai à partir du référentiel de compétence du P.E et je m'interrogerai sur celles qui sont le moins faciles à imaginer et surtout celles qui ont évolué depuis le moment où elles étaient à l'école en tant qu'élève. Je pense que l'aspect coopération avec les parents et dans l'équipe (en particulier dans la prise en compte des élèves à besoin particuliers), l'évaluation positive qui ne va pas de soi et qui s'oppose à l'évaluation certificative du brevet.

Je ne sais pas si je parlerai des éléments qui font la vie de l'école à l'échelle d'une commune : exemple de la foulée vénissiane et du temps de préparation lors de la mise en place de projets.

28. Qu'est ce qui a changé dans votre pratique après une formation ?

29. Sur quelles références vous appuyez-vous ? Quelles compétences avez-vous développées via telle expérience ?

30. Quel positionnement par rapport à l'élémentaire compte tenu du fait que vous présentez l'option maternelle ? (et inversement)

31. Vous allez visiter un enseignant débutant, que voulez-vous observer d'abord?

32. Nous sommes fonctionnaires de la République, quels points allez-vous observer chez un jeune enseignant pour vérifier son éthique professionnelle ?

Réponse issue d'un document d'analyse du référentiel de professeur des écoles :

- ❖ Faire partager les valeurs de la république : Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de la discrimination.
- ❖ Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
  - ✓ Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
  - ✓ Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
  - ✓ Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
  - ✓ Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
  - ✓ Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
  - ✓ Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
  - ✓ Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
  - ✓ Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

33. Qu'est-ce qu'un enseignant bienveillant ?

34. le fait d'avoir été directrice et en ULIS école n'est-il pas incompatible avec le fait de postuler ?

35. La différence entre un MAT et un MF ?



Les maîtres formateur	Le Maître d'accueil temporaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Il a une certification de formateur</li> <li>❖ Il a une expertise dans le domaine de la formation</li> <li>❖ Il participe à la formation des enseignants du premier degré</li> <li>❖ Il participe à la formation initiale</li> <li>❖ Il accueille des stagiaires M1 et M2</li> <li>❖ Il assure le suivi de stagiaires en responsabilité (tuteur, visites)</li> <li>❖ Il est titulaire d'un poste spécifique dans une école</li> <li>❖ Il peut intervenir à l'ESPE dans la formation initiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Il est nommé par l'inspecteur sur proposition de l'IEN (et sur le volontariat)</li> <li>❖ Il a une expérience en tant qu'enseignant</li> <li>❖ Il accueille des stagiaires M1</li> <li>❖ Il peut assurer le suivi de stagiaires en responsabilité</li> <li>❖ Il est sensibilisé aux exigences de la formation</li> </ul>

36. Quelles expériences significatives et quel lien entre le parcours et quelques compétences du référentiel de formateurs ?

37. les engagements pris qui se rapprochent des missions d'un futur formateur

**Thème** : Refondation

38. Maître surnuméraire dans l'école, quelles interventions ? Quel apport ?

39. Pensez-vous qu'il n'y a de difficulté scolaire qu'en REP+ ? pourquoi tant de moyens en REP+ ?

40. Quels changements pour les nouveaux programmes ?

41. Que pensez-vous de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ?

42. Comment répartiriez-vous les moyens entre la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et les effectifs de classe en maternelle si vous étiez responsable du budget ?

43. Que pensez-vous de l'évolution des rythmes scolaires ?

44. que mettre en place lors de la liaison CM2/6ème?

- ❖ Projet commun interdisciplinaires : construction d'un objet en collaboration entre des élèves de CM2 et de 6<sup>ème</sup>
- ❖ Visite du collège, stage de remise à niveau au collège
- ❖ Rencontres sportives : à la suite d'un cycle travaillant une compétence : la rencontre est une finalité et non un point de départ.
- ❖ Conseil de cycle (obligation avec les nouveaux cycle)
- ❖ PPRE passerelle
- ❖ Concertation avec la responsable du réseau
- ❖ La conseil école collège
- ❖ La poursuite de l'accompagnement personnalisé
- ❖ Le LSU

Référence : <http://www.education.gouv.fr/cid57621/la-liaison-entre-l-ecole-et-le-college.html>

- ❖ Le préparer aux changements

Référence : <http://www.education.gouv.fr/cid52690/de-l-ecole-au-college-quels-changements.html>

45. quid de l'évaluation positive ?

46. Le cycle 3 comprend maintenant la première année du collège, comment les enseignants de l'élémentaire et les professeurs des collèges vont-ils pouvoir harmoniser les progressions sur ce cycle ?

47. Pouvez-vous citer des points importants de la loi de refondation ?

6 grands axes dans la loi de refondation de l'école et 25 mesures

- ❖ Rénovation de la formation : création des ESPE
- ❖ Priorité au primaire : scolarisation des moins de 3 ans
- ❖ Faire entrer l'école dans l'ère du numérique
- ❖ Evolution des contenus d'enseignement : enseignement morale et civique, parcours d'éducation artistique et culturelle, langue vivante dès le CP

- ❖ Progressivité des apprentissages : nouveaux cycle, conseil école collège, accompagnement pédagogique complémentaire en sixième
- ❖ Permettre la réussite du second degré

48. Que pensez-vous de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ?

49. Comment présenteriez-vous les nouveaux programmes ?

50. le décroisement est-il compatible avec les nouveaux programmes ? (lien entre les domaines du socle)

51. Que pensez-vous de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans?

52. Quels changements pour les nouveaux programmes?

**Thème** : Numérique

53. Vous évoquez l'ENT académique et les TICE quels sont selon vous les enjeux de l'entrée de l'école dans l'ère du numérique ?

54. Un enseignant en cycle 3 de votre circonscription est amené à utiliser des tablettes dans sa classe, il vous demande de l'aide... Que faites-vous ?

55. Comment utiliser un TNI sans rendre l'enseignement trop frontal ?

56. Quels usages du numérique ?

Ma réponse : Il faut s'interroger sur le pour qui et pour quoi (faire). Pour l'enseignant

- ❖ Il est utile pour l'enseignant dans sa organiser ses apprentissages (gain de temps, côté collaboratif)
- ❖ Préparer son cours mais cela induit chez lui une importante capacité à trier à prendre du recul sur la pratique tronquée des autres.
- ❖ C'est un outil pour se former : magistere, neo pass ....
- ❖ C'est aussi un outil de communication avec les familles (mise en place d'un EZNT, toute mon année.com ou classdojo, classroom (article de charivari <https://www.charivarialecole.fr/archives/6153> ). A titre personnel j'utilisais class dojo

mais je vais changer car même s'il n'existe pas de liste officielle d'application autoriser il y a quelques règles comme l'hébergement en France et doit être conforme à la RGDP (Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est le nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs. Il entrera en vigueur le 25 mai 2018.), et les données ne doivent pas être revendues, il faut bien lire les conditions générales d'utilisation)

Pour l'élève :

- ❖ Cela doit favoriser les apprentissages : traitement de texte, travail autour de la programmation en cycle 2 et 3,
- ❖ Différencier les apprentissages : dictée différenciées, lecture accompagnée d'enregistrements audio
- ❖ Développer des compétences numériques : utiliser un traitement de texte, créer un programme informatique, faire des recherches

Le rôle de l'enseignant est d'accompagner les élèves dans la maîtrise de ces pratiques en choisissant des outils adaptés aux compétences des élèves en référence aux programmes et à l'aspect transversale de l'information. Le B2I a disparu depuis la rentrée 2017 et doit être remplacé par PIX nouvelle plateforme en ligne de validation des compétences

Source : <https://primabord.eduscol.education.fr/categorisation-des-usages-du-numerique-a-l-ecole-primaire>

Réponse d'Isabelle

- ❖ **Pour les élèves :**

Au service des autres apprentissages

- ✓ **Source d'information** ex dictionnaire en ligne ou dans tous les domaines
- ✓ **Aspect collaboratif** ex on s'envoie les devoirs si absents... mais aussi avec de nouvelles manières de communiquer (déjà observé mon fils entrain de résoudre des pb au téléphone ou la tablette en collaborant avec un camarade).
- ✓ **Outils de rédaction** : un autre rapport à l'écriture (on peut corriger, reformuler, déplacer... plus facilement que sur une feuille), de présentation ex pour un oral
- ✓ **Outils de création** artistique (logiciel graphique, vidéo, musical...)

- ✓ **Outils d'entraînement** (ex site avec exercice math français anglais...(la difficulté pas de brouillon tout dans la tête ou découpe trop les étapes, pas forcément comme l'élève l'aurait fait/ ca va évoluer ) BRNE banque de ressource numérique pour l'école

**De nouvelles manières d'apprendre en classe motivantes.** Utilisation de support interactif en court tbi, tablettes, support vidéo (ex les fondamentaux), discussion avec correspondant, ateliers autonomes... Même si toutes les communes n'ont pas le même parc d'outils numériques, il est possible de faire déjà des choses avec des outils comme ex tablette-video projecteur (en danse : film séance et peut se revoir dans la foulée et sélectionner mouvement. Tout simplement voir une œuvre en grand. Mettre en avant les éléments principaux...)

#### Comme objet d'apprentissage

- ✓ Même si dans la société actuelle le rapport au savoir en particulier dans le domaine du numérique évolue : les élèves maîtrisent parfois mieux certains logiciels ou applications que les professeurs (utiliser leur savoir pour le faire partager), **il y a une vraie nécessité, un enjeu d'accompagner à l'usage : des médias, d'internet et des réseaux sociaux** (chercher, valider, comprendre l'information quelles sources ? Sensibilisation à la protection de la vie privée ou au respect de la propriété intellectuelle, etc. quelles données personnelles, images, harcèlement..., )
- ✓ Des connaissances et compétences numériques indispensables **pour tous** pour vivre dans le monde de demain. → PIX

**Pour les PE, C'est pareil !**

#### Au service des autres apprentissages

- **Ressources pédagogiques** ex Eduscol, édutheque, canope ex : musicprim. BRNE C 3, 4, 5 pour les enseignements disciplinaires : Français, Math, Histoire Géo, Sciences, Langues (anglais, allemand, espagnol) mais va s'étendre aux autres cycles et domaines. d'autres sites : Site de circonscription, LAMAP... mais des ressources nombreuses, en perpétuelle évolution.

- **Aspect collaboratif** (ex équipe, groupe de travail (nous pour le CAPFIPEMF !), magistère, forum... **De nouvelles manières de communiquer avec les parents**, ENT, espace numérique de travail, le prolongement de l'établissement scolaire à la maison. Ex cahier de liaison, reportage, livret en ligne... (ex : classroom c'est tentant merci Romain!)

- **Outils de préparation** : pour préparer ses séquences, les faire évoluer, les planifier (C journal, programmation), créer des outils, leçons, reportages... **De nouveaux outils pour enseigner (vers de nouveaux moyens d'évaluer) ...**

- **Outils de formation** : magistère formation hybride, à distance, espace d'échange. Avoir accès à des conférences. Même si les moments en présentiel restent des moments privilégiés de formation. Ex différence entre conférence vécue et vue sur ordi.

Comme objet d'apprentissage et d'enseignement : un domaine qui va vite pour lequel il faut se former régulièrement => un enjeu de la formation des enseignants ...même si les logiciels, site sont de plus en plus conviviaux, intuitifs. (Ex loi refondation de l'école)

### **Pour le formateur là aussi c'est pareil :**

**Ressource pédagogiques** : neo pass, ifé... /

**Aspect collaboratif** cela facilite notamment l'accompagnement dans la durée, la collaboration entre apprenants... /

**Outils pour former** (ex utilisation video), aller vers des supports interactifs comme en classe.

Source : La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République qui fixe, avec la création d'un service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance, le cadre de développement du numérique pour l'école.

Les fondamentaux : <http://www.education.gouv.fr/cid72314/les-fondamentaux-deux-minutes-pour-comprendre-les-points-cles-du-programme-de-l-ecole-primaire.html>

Edutheque : <http://www.education.gouv.fr/cid72353/edutheque-des-ressources-pedagogiques-culturelles-et-scientifiques-publiques-pour-enseigner.html>

Pour la sensibilisation des élèves, j'ai trouvé sympa comme idée <http://www.craigbadura.com/2013/02/the-digital-citizenship-survival-kit.html>

**Thème** : Projets

57. Quelle différence faites-vous entre un projet éducatif et projet pédagogique ?

58. Qu'en est-il du projet d'école PE ou PP ? (j'ai pas compris cette question PE c'est l'acronyme de projet éducatif et PP de projet pédagogique mais ce sont deux termes de colo et plus généralement de toutes les structures d'accueil de mineur)

Du cou j'ai été chercher la définition des 3 pour ensuite comparer :

- ✓ Le **projet éducatif** traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.
- ✓ Le **projet pédagogique** est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.
- ✓ Le **projet d'école** concrétise la volonté de placer l'enfant au centre du système éducatif, en prenant en compte la diversité des situations dans lesquelles il évolue. Le projet d'école reconnaît l'espace d'autonomie indispensable aux acteurs du système éducatif pour adapter leurs actions aux réalités du terrain. Il doit contribuer à développer le sens de la responsabilité, l'implication effective de chacun des membres de l'équipe pédagogique et de l'équipe éducative. " C'est un instrument de cohérence aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les différents partenaires. " Le projet d'école doit permettre de faire exprimer les besoins en formation continue par les équipes pédagogiques. Validés par les IEN, ils seront pris en compte dans les plans académiques et départementaux de formation continue. "

Les étapes du projet d'école :

- ✓ Bilan du projet précédent
- ✓ Analyse de la situation actuelle
- ✓ Définition des objectifs et choix des stratégies
- ✓ Choix des actions et description de leur mise en œuvre
- ✓ Indicateurs retenus pour l'évaluation.

59. Vous devez monter en formation à l'ESPE un projet sur la gestion de l'équilibre que faites-vous ?

60. Peut-on monter des projets en grammaire ?

**Thème** : Maternelle

61. Quelles missions pour la maternelle dans la mise en place du socle ?
62. Quelles actions en maternelle pour la laïcité à l'école ?
63. Quel enseignement de l'anglais en maternelle ?
64. Pourquoi le mot " comprendre " a été ajouté dans les domaines en maternelle ?
65. Quelles missions pour la maternelle dans la mise en place du socle ?
66. Quelles actions en maternelle pour la laïcité à l'école ?

**Thème** : EMC

67. Que répondriez-vous à un élève de cycle 3 qui vous dirait "tu n'as pas le droit de parler de religion" lors d'une leçon d'histoire sur l'Islam ou la religion juive ?
68. Quels sont les gestes que vous mettez en place dans votre classe pour favoriser la mise en place des valeurs de la République ?
69. Quels sont les quatre items de l'EMC dans les nouveaux programmes ?
70. Comment appréhendez la formation du citoyen en Eps ?
71. Comment lier EMC et Eps ?

Thème : Divers (questions récupérées sur le net) : forum ...

72. Sur quelles références vous appuyez-vous ? (Qu'est-ce qu'une évaluation diagnostique en formation). : développer le pouvoir d'agir chez l'enseignant, coconstruire et ensuite il faut essayer de généraliser.
73. De quoi un élève a-t-il besoin pour réussir ?



74. Quels sont les gestes que vous mettez en place dans votre classe pour favoriser la mise en place des valeurs de la république ? pour gérer les hétérogénéités des profils d'élèves ?

75. Quels sont les freins l'utilisation de l'ENT ou les TICE ?

76. Direction/ coordination en quoi cela est compatible avec le métier de formateur

77. Quel est le rôle de l'évaluation ?

78. Vous devez monter une formation avec vos collègues de cycle 3 sur les forums sciences ; quelles sont vos objectifs prioritaires ?

79. Comment reconnaissez-vous le professionnalisme de chacun en animation pédagogique ?

80. Vous parlez du tutorat mixte dans la formation initiale. Décrivez la nous.

81. Qu'est-ce que vous appelez pédagogie explicite ?

82. Première visite d'un PES; quelles sont les priorités que vous vous fixez?

83. Quelle remédiation si problème de gestion de classe ?

84. Construisez-moi une animation pédagogique sur le climat scolaire.

Définition du terme de climat scolaire :

- ✓ Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative. Il renvoie à l'analyse du contexte d'apprentissages et de vie, et à la construction du bien vivre, du bien être pour les élèves, et pour les personnels dans l'école.
- ✓ La qualité et le style de vie scolaire reposent sur un sentiment de sécurité mais ce sont surtout l'engagement, la motivation, le plaisir qui comptent. Le climat scolaire reflète aussi le jugement qu'ont les parents, les personnels et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école. Cette notion de « climat » repose sur une expérience subjective de la vie scolaire qui prend en compte non pas l'individu mais l'école en tant que groupe large et les différents groupes sociaux au sein et autour de l'école.

#### Axe 1 : Stratégie d'équipe

Une stratégie d'équipe s'appuie sur la mobilisation de tous, l'attention portée à l'accueil, l'accompagnement, la mutualisation pluri-professionnelle, la cohérence et la cohésion, la parole d'acteurs, le bien être des personnels.

#### Axe 2 : Justice scolaire

La justice scolaire, c'est prendre en compte le sentiment de justice et d'injustice, la justice restaurative, le cadre et les règles, la médiation par les pairs, les modalités d'évaluation.

#### Axe 3 : Pédagogies et coopération

Les stratégies pédagogiques pour un climat serein s'appuient sur la coopération entre élèves, la motivation, l'engagement, la parole de l'élève, les élèves acteurs.

#### Axe 4 : Prévenir les violences et le harcèlement

Un plan de prévention à l'école prend en compte : le harcèlement, la lutte contre toute forme de discrimination, la gestion de crise dans la classe et dans l'école.

#### Axe 5 : Coéducation

Une coéducation réussie avec les familles, c'est l'attention portée à l'accueil, à la communication, à la parole des parents.

#### Axe 6 : Pratiques partenariales

Les pratiques partenariales s'appuient sur l'ensemble de la communauté éducative, les collectivités territoriales et les associations. Un lien fonctionnel clair à partir de projets d'actions évalués fondés par exemple sur des chartes.

#### Axe 7 : Qualité de vie à l'école

La qualité de vie à l'école, c'est l'attention portée à la qualité des temps, des espaces, à la convivialité scolaire et au bien-être.

Source : <http://eduscol.education.fr/cid73610/guide-sur-le-climat-scolaire-et-mediation-par-les-pairs-a-l-ecole-primaire.html>

85. Quelles sont les personnes sur qui s'appuyer ?

86. Sur quoi s'appuyer pour rendre explicite votre formation d'un PES ?

87. Quand un CPC intervient-il dans la formation d'un PES.?

88. Quelles sont les dernières priorités du MEN pour l'éducation nationale ?

89. Quelles sont les priorités académiques ?

90. Langage : quels sont apports de la musique ?

91. Qu'est-ce que les mathématiques et les sciences ont en commun ?

92. Qu'est-ce que les jeux libres ?

C'est le fait que l'enfant joue sans avoir de règles imposées. Cela s'oppose au jeu dirigé. Maria Montessori recommande différents coins : coins poupées, gommettes, dinettes, jeux de construction... Mais ce qu'avance cette grande pédagogue est plutôt valable pour les enfants à partir de 4 ans. Avant cet âge, les petits ont envie de tout et ne peuvent pas choisir.

93. Qu'est-ce que lire, pour un élève ?

94. Des questions sur une formation obligatoire sur les mathématiques parce que priorité académique (sauf qu'on ne m'avait pas proposé cette formation...).

95. Qu'est-ce qui ne va pas avec le terme "différenciation" ?

96. "Citez-moi les grands noms de l'andragogie ? " : c'est l'éducation aux adultes

On n'apprend pas à un adulte (andragogie) de la même façon qu'on apprend à un enfant (pédagogie).

L'adulte s'inscrit volontairement et activement dans le processus d'apprentissage (en lien avec son vécu) contrairement à l'enfant qui, lui, reçoit l'apprentissage de manière plutôt passive.

L'enfant	L'adulte
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprend pour plus tard;</li> <li>• Participe sur une base obligatoire;</li> <li>• Poursuit des objectifs fixés par d'autres (motivation d'autrui);</li> <li>• Comble un besoin d'acquisition des connaissances;</li> <li>• Possède une expérience limitée et peu intégrée;</li> <li>• S'interroge à l'occasion sur l'utilité de ce qu'on lui enseigne;</li> <li>• Manifeste peu d'intérêt d'apprendre des autres membres d'un groupe d'élèves;</li> <li>• Perçoit le temps comme étant une ressource illimitée (l'enfant a tout son temps);</li> <li>• Démontre une ouverture à apprendre un grand nombre de choses différentes;</li> <li>• A une prise en charge limitée de son propre apprentissage;</li> <li>• S'adapte facilement à la nouveauté;</li> <li>• Possède une capacité physique et de concentration sur une plus longue période, ce qui facilite l'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprend pour maintenant;</li> <li>• Participe sur une base volontaire;</li> <li>• Poursuit des objectifs personnels (motivation personnelle);</li> <li>• Adapte et complète sans cesse ses connaissances;</li> <li>• Possède une expérience complète, diversifiée et très intégrée;</li> <li>• Démontre une volonté systématique de percevoir cette utilité;</li> <li>• Manifeste de l'intérêt à écouter et à partager les connaissances et les expériences des différents membres d'un groupe d'apprenants;</li> <li>• A une conscience aiguë de la valeur du temps (le temps c'est de l'argent);</li> <li>• A des intérêts plus restreints liés aux difficultés qu'il rencontre;</li> <li>• Cherche à augmenter la prise en charge de son propre apprentissage;</li> <li>• S'adapte plus difficilement à la nouveauté;</li> <li>• Possède une capacité physique et de concentration moins grande, ce qui peut rendre l'apprentissage plus difficile.</li> </ul>

Source : Tableau adapté de S. Pouliot (1997), « Éducation pour la santé : recueil de textes », inédit, Université de Laval, UQAR et UQTR.

**Le formateur doit donc tenir compte de toutes ces composantes lorsqu'il donne une formation.**

## **Les conditions gagnantes d'une formation pour les adultes**

### La motivation

L'adulte doit être motivé pour entreprendre une activité de formation qui répond à ses besoins ou à ses intérêts. L'utilité de l'apprentissage est donc le point de départ d'une activité de formation. Pour cela, le formateur doit clairement énoncer les objectifs dès le début de la formation, car l'adulte veut comprendre à quoi lui servira cette formation une fois de retour au travail.

### La réalité

L'apprentissage doit être centré sur la réalité et sur des situations concrètes et non se baser sur des sujets vagues et théoriques. Le formateur doit souvent faire le lien entre ce qu'il apprend et la réalité des participants.

### L'expérience

L'expérience de l'adulte doit être considérée comme le facteur d'apprentissage le plus important. Le formateur ne doit pas être surpris si l'apprenant devient plus critique quand il lui semble que ce qu'il apprend entre en contradiction avec son expérience.

### La collaboration

Il s'agit de l'échange entre le formateur qui transmet ses connaissances et l'apprenant qui contribue à leur enrichissement par son expérience. Le rôle du formateur ne se limite pas à la transmission et à l'évaluation des connaissances. Il consiste aussi à créer une ambiance informelle favorable et un climat démocratique dans lesquels l'autorité demeure entre les mains des apprenants. L'adulte apprend beaucoup de ses pairs et le formateur doit donc favoriser la synergie de groupe.

### Hétérogénéité

Un groupe d'apprenants adultes est plus hétérogène qu'un groupe d'enfants. Le formateur doit donc tenir compte des différences individuelles pour adapter son enseignement.

### Un adulte apprend s'il comprend

La démarche doit être logique et insérer des relations de cause à effet, avec la nécessité de vulgariser l'enseignement. L'adulte doit apprendre sans effort.

### Un adulte apprend mieux s'il participe à l'activité de formation

Plus l'adulte agit, plus il apprend<sup>1</sup>. (1. Mucchielli (1988) souligne que les adultes retiennent :

10 % de ce qu'ils lisent; 20 % de ce qu'ils entendent; 30 % de ce qu'ils voient; 50 % de ce qu'ils voient et entendent en même temps; 80 % de ce qu'ils disent; 90 % de ce qu'ils disent et font

Le formateur doit donc utiliser des techniques d'enseignement qui favorisent la participation et veiller au respect, à l'écoute, au droit de parole, etc.

### Se sentir en confiance

La principale crainte des adultes qui suivent une formation est d'être jugés. L'idée de ne pas être à la hauteur, de passer pour un incompetent ou de donner une mauvaise image d'eux-mêmes à leurs collègues peut aboutir à un échec. Donc, dès le début de la session, il faut instaurer une relation de confiance entre le participant et le formateur.

En tenant compte de ces notions andragogiques au moment de concevoir et diffuser votre formation, vous serez assuré d'optimiser le transfert des apprentissages tout en offrant à vos participants une expérience enrichissante et plaisante.

97. "Qui a travaillé sur le numérique à l'école ? "

98. Quelles différences de posture du formateur entre MAT et PEMF ?

100. Pourquoi les petits français sont ils nuls en langue ? Et que faire ?

101. Pourquoi le numérique n'entre pas facilement à l'école ? Quelles utilités du numérique ?

102. Pourquoi avoir choisi l'option du numérique ?

103. Citez-moi une personne référente en Langues vivante au niveau du département ?

104. Quels changements dans l'accompagnement d'une PES au cours de l'année ?  
Quelles priorités en septembre ?

105. Qu'est ce qu'on entend par "penser, concevoir, élaborer" une formation ?

106. définir former, en 1 mot !

107. Quels enjeux pour le Isu ?

108. Quel pédagogue pour les plans de travail ?

109. Quel lien entre le Isu et les ceintures de compétences ?

110. Que reprenez-vous de vos visites de collègues de 6eme ?

111. Que mettriez-vous en place si on vous chargeait de réunir un groupe de travail avec le collègue ?

112. Quels sont les enjeux du nouveau cycle 3 ?

113. Quelle utilisation de l'outil informatique avec vos élèves ? En tant que formateur ? En quoi l'informatique est-il un levier pour les élèves ?

114. Vous êtes un élément moteur dans votre équipe pédagogique, avez-vous rencontré des soucis dans l'accompagnement de vos collègues ?

115. Peut-on imposer son point de vue ?

116. Comment appréhender la présence d'un collègue ou d'un stagiaire au fond de la classe ?

117. Comment envisagez-vous son observation de votre pratique ?

118. Pourquoi faire expliciter aux élèves ce qu'ils apprennent ; avez-vous des références théoriques sur ce point ? est-ce important aussi avec des adultes ? les adultes sont-ils toujours motivés ? l'avez-vous vécu ? quels outils mettre en place pour eux ? quels outils sont efficaces dans le cadre d'une formation pour adultes ?

119. vous êtes MAT, comment analysez-vous votre "efficacité" ? que modifieriez-vous pour améliorer ? donnez des exemples précis

120. quels outils donner à des jeunes qui se plaignent d'un manque de discipline dans leur classe ? comment les aider quand ils disent que c'est dur car ils ne sont en classe que 2 jours par semaine ?

121. vous arrivez en visite d'un collègue que regardez-vous en premier ?

122. expliquez-nous les compétences d'un formateur.

123. D'où vient la démarche de pédagogie de projet ?

Historiquement, la pédagogie de projet remonte au philosophe John Dewey qui place le projet comme une réalisation en petits groupes par division du travail et rotation dans les rôles assumés par chacun. « Les enfants participent à la préparation des projets, qu'ils vont exécuter selon une division du travail de type coopératif caractérisée par une rotation fréquente dans l'attribution des rôles de direction. »

Wikipedia

124. Vous travaillez en CP, qu'est-ce que l'apprentissage de la lecture ?

125. Lors d'une visite d'un collègue, vous constatez des manquements importants, que faites-vous ?

126. Lors d'une visite d'un collègue, vous constatez des manquements importants, que faites-vous ?

**Questions qui restent en suspens ? différences constructivisme/cognitivism – quels courant pédagogique existe-t-il d'autres ? quelles différences entre un observant stagiaire et un observant formateur ? dit-on élève en difficulté ou élèves à besoin particuliers ? Quelle différence entre le terme de progression et de curriculum ?**

Ma collègue option maternelle:

Questions très ouvertes.

Plusieurs questions dont la réponse était dans mon exposé.

Je présentais l'option maternelle : aucune question.

Nombreuses questions très pointues sur l'ingénierie de la formation.

Sur les différents types de formation, sur l'accompagnement.



Présentez une formation de A à Z sur la lecture au cycle 3.

Comment gérez-vous l'hétérogénéité en formation.

Des questions sur le collège, le C4, les EPI, différence entre inter et trans disciplinarité.

Le mien:

AUCUNE question sur mon parcours professionnel ni même sur les exp de formations..... que des questions de projection et de politique éducative.....

Voici les questions dont je me souviens si ca vs interesse :

Que pouvez vous nous dire de la réforme des collèges ?

Que pourriez vous apporter comme formateur ? A votre avis pourquoi je vous pose cette question ?

Quels st les outils de formation à votre disposition ? Magistère, je ne connais pas, vs pouvez m'expliquer ?

Quelles st vos qualités pour etre formateur,

Quelles questions poseriez vous à un enseignant après une séance d'observation au-delà de « qu'avez-vous pensez de la séance ? »

Reforme des inspections des enseignants, que pouvez vous nous dire ?? Quel place pour les formateurs ?

Un inspecteur vs demande de mettre en place une formation sur les élèves en difficultés, que faites vous.

Ce même inspecteur vs demande de mettre en place une formation sur la lecture, que faites vous ??

Vs avez utilisé une pédagogie avec apprentissage par le jeu, quelles st les limites du ludiques ? avec les élèves en difficultés ?

Des compétences que vs avez dvpées comme enseignante, quelle est celle qui vs semble essentielle de transmettre ?

Quelle est la place de ESPE ds la formation ?

Vs parlez de vos ancrages peda, en quoi il vs seront utiles pr la formation ?

Pensez vous qu on enseigne pareil a des élèves et des adultes ?

Comment s'appelle la méthode picot dans les I.O.

comment expliqueriez vous la pédagogie de projet à des collègues et que faites-vous s'il refusent d'adhérer ?

que faire en pédagogie pour améliorer le climat scolaire ?

quelle est la différence entre co-enseignement et co-animation ?

quels sont les différents dispositifs de co-enseignement ?

qu'est ce que vous entendez par accompagner un jeune collègue ?

Le co-enseignement, les différentes modalités ? les points de vigilance ?

Les postures? Quelle référence ?

Comment se déroule la formation initiale en ce moment ?

à quoi sert l'enseignement de la grammaire ? comment l'enseigner ? faut-il donner la terminologie ?

Comment mener un projet ?

Les élèves à besoins spécifiques ?

Faut-il proposer des outils aux jeunes enseignants ?

enseigne-t-on différemment selon le milieu socio culturel dans lequel on exerce ?

- en tant que MAT quels gestes professionnels sont importants à faire passer ?

- en tant que MAT qu'observez-vous quand les stagiaires prennent la classe ?

un échange sur l'évaluation positive en général et sur le carnet de réussite en particulier :

donner un un exemple concret, différence entre formation et information, imaginer un parcours de formation, comment faire pour prolonger ce parcours après le moment de présentiel, comment faire si les collègues refusent de regarder les vidéos dans une formation hybride, devez-vous les obliger à le faire etc

vous êtes expert du cycle 1, que pouvez-vous nous dire du cycle 3

\_ est ce toujours un défi que de devenir formatrice par rapport à 6 mois en amont ?

Vous retentez l'admissibilité cette année, que pensez-vous avoir changé/ compris?

- formatrice dans son secteur de poste d'enseignant ? Difficultés avantages. ...par rapport à I IEN et les vos anciens collègues ?

\_ placer dans l'ordre : moral éthique loi

\_ comment procéder pour développer l enseignant dans un principe d autoregulation en visite conseil ?

\_ comment convaincre un pe.en formation qui refuse de participer

\_ comment faire pour qu'une formation soit un échec et quelles qualité du formateur pour que ça soit un échec

\_Comment évaluer une formation ?

Évaluation positive: quelle différence entre contrôle et évaluation, quels outils en maternelle, en élémentaire

- Situation problème: qu'observez-vous chez un stagiaire qui la met en œuvre

- Imaginez une formation sur un thème choisi pour des PES
- Comment faites-vous pour convaincre vos collègues de se mettre à vos pratiques innovantes (blog école)
- Qu'apporte en plus le travail en groupe

"le jeu est une modalité d'apprentissage spécifique en maternelle, pourriez vous m'en donner d'autres issues des nouveaux programmes ?